

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière













































RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière

2024

${\bf Directeur\, de\, publication:}$

Marc ALBEROLA

Coordination RSE:

Cédric A. LOMBARDO Georges AMAN Émilie TOURE

Design et mise en page: ASAPH

Crédits photos: ERANOVE, CIE, SODECI, CIPREL, CME, KEKELI, SMART ENERGY, GS2E, OMILAYÉ, Cédric Lombardo

Édition: 500 copies Copyright © juin 2025 ERANOVE www.eranove.com

Ce document est imprimé en Côte d'Ivoire sur un papier écologique issu de forêts gérées durablement.

Sommaire

P.6 Editorial

P.9

Notre politique RSE

P.78
ANNEXES

P.20

CHAPITRE 01
Construire sur une gouvernance forte

P.20

PERENNISER UNEGOUVERNANCE RESPONSABLE

P.23

DECIDER AVEC DES ORGANESSTRUCTURES

P.26

PLACER L'ETHIQUE AU CENTRE

P.27

ÉVALUER ET CERTIFIER LES SYSTEMES DE MANAGEMENT



P.34 CHAPITRE 02 Développer le capital humain

P.36

FAVORISER L'EMPLOI DURABLE

P.41

PROTEGER NOS COLLABORATEURS

P.43

RENFORCER LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

P.46

INVESTIR DANS LA FORMATION



P.50 CHAPITRE 03 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT

P.52

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ

P.55

GÉRER NOS RESSOURCES ET NOS REJETS

CLIMATIQUE

P.58

MAÎTRISER NOTRE IMPACT CLIMATIQUE

P.66

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATIONDE LA BIODIVERSITÉ



P.70 CHAPITRE 04

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

P.72

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉS

P.75

SERVIR LES CONSOMMATEURS

P.79

INTÉGRER L'INNOVATION

P.80

NOURRIR DES LIENS DE PROXIMITE AVEC LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL





Éditorial

Faire de l'excellence ESG un moteur de transformation durable pour l'Afrique



Marc Albérola Directeur Général du Groupe Eranove

année 2024 illustre notre volonté de faire de la responsabilité sociétale et environnementale un levier stratégique de transformation durable pour les territoires sur lesquels nous intervenons. En tant qu'acteur industriel panafricain au sein des secteurs essentiels que l'eau, et l'électricité, le Groupe Eranove franchit une nouvelle étape dans la structuration de son ambition ESG.

Cette dynamique s'est traduite par la création de deux instances clés au sein du Groupe Eranove, Comité Développement **Durable**, réunissant les directions générales de l'ensemble des filiales de Eranove traitant de la mise en œuvre de la stratégie, pour partager les expériences vécues, ajuster et coordonner nos actions pour satisfaire nos différentes ambitions prenant en compte le contexte inhérent à chaque filiale et les trajectoires visant l'atteinte des objectifs, et le Groupe de Travail **Conformité ESG**, chargé d'assurer l'alignement avec les réglementations locales, de structurer un socle commun, de déployer des outils partagés et digitalisés, pour plus d'efficience mais aussi pour engager l'action plus rapidement. Ces dispositifs soutiennent le déploiement de notre **Système de** Management Environnemental, Social et de Gouvernance, sur les respect des lois, de la réglementation, et contractuel dans chaque pays où nous intervenons, l'ensemble étant le socle de notre gouvernance durable.

Ce renforcement s'accompagne de l'amélioration de notre système d'information anticorruption, du déploiement des politiques Éthique et Climat, ainsi que de mesures renforcées en santé et sécurité, pour mieux protéger les travailleurs, les communautés et les acteurs de notre chaîne de valeur.

Sur le volet humain, la **Convention** des Managers Techniques de l'ensemble des filiales Eranove, lancée en 2024, engage un parcours ambitieux pour viser une parfaite adéquation Homme -Poste, faire évoluer nos experts, vers une vision à 360° pour prendre en compte l'ensemble des nécessités, et notamment celles concernant les enjeux ESG et climatique et vers les fonctions de Top Managers d'ici 2030, dans une logique de valorisation des talents et de performance opérationnelle durable, à tous les niveaux.

En matière d'innovation et d'environnement, notre dynamique s'est intensifiée. La filiale **Smart Energy** a obtenu un agrément national pour les audits énergétiques, renforçant nos capacités internes. Sur le plan de la **finance durable**, la signature d'un **prêt lié à la durabilité**

marque une étape majeure, avec des indicateurs liant réduction d'empreinte carbone et élargissement de l'accès aux services essentiels que sont l'eau et l'électricité. Notre **stratégie biodiversité** s'est enrichie avec les travaux sur le site d'**Atinkou**, à la suite de la découverte d'une nouvelle espèce de batracien, qui a conduit à un partenariat renforcé avec la recherche scientifique notamment africaine.

Enfin, notre impact s'est confirmé avec le **Programme Électricité** Pour Tous (PEPT), qui a permis de raccorder plus de 400 000 fovers, et avec le programme **Amélioration** des Performances Technique et Financière (APTF), grâce auguel la SODECI a atteint un ratio de facturation au niveau national de 84,7%¹, doublé son nombre de clients à Abidjan, posé **895 km** de réseaux et réalisé **165 000 branchements**. La mobilisation des équipes CIE et SODECI lors de la CAN 2023 témoigne de notre capacité à répondre avec rigueur aux enjeux nationaux majeurs.

À travers ces engagements, le Groupe Eranove affirme sa volonté d'incarner un modèle africain d'entreprise responsable durable, ancré dans la performance opérationnelle, l'innovation et le bien commun.

Nos valeurs, sources d'innovation



Performance

Pour le groupe Eranove, la recherche de performances pour ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et pour la société, est permanente et plurielle : économique, sociale, financière, technique, humaine, environnementale et sociétale.

A chaque niveau de la chaîne de valeur, les performances sont déclinées en objectifs collectifs placés dans un cercle d'amélioration continue.

Afrique

Le groupe Eranove opère en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique depuis 60 ans. Cette empreinte africaine s'exprime à travers son modèle managérial responsabilisant et sa politique sociale axée sur l'entraide, le partage et la fraternité.

L'ancrage en Afrique du groupe Eranove garantit une relation de proximité durable avec ses clients, partenaires et communautés d'accueil.

Rigueur

La gouvernance du groupe Eranove vise à garantir la transparence et la rigueur en s'appuyant sur des organes forts, éthiques et responsables.

Chaque collaborateur évolue avec intégrité et professionnalisme dans le respect des réglementations locales, des standards internationaux et suivant des pratiques certifiées selon les référentiels ISO.

Créativité

Empreint du contexte culturel, des réalités opérationnelles techniques, humaines et environnementales de ses lieux d'implantation, le groupe Eranove peut en permanence anticiper les besoins de ses clients et proposer des solutions innovantes et sur-mesure.

La créativité est portée aussi bien dans l'exploitation que dans les projets dans un esprit d'ouverture et de partage d'idées.

Responsabilité

Eranove est un groupe citoyen, soucieux de ses droits et devoirs vis-à-vis de la société et de l'environnement. Il promeut un comportement éthique, lien de confiance entre l'entreprise et son écosystème et facteur de durabilité des affaires.

Chacun des membres du groupe Eranove, engagé dans la transmission de ces valeurs, est conscient de son rôle vis-à-vis de ses collègues, de ses parties prenantes et de la planète.

Compétences

La principale richesse du Groupe Eranove est son capital humain constitué d'une mosaïque d'expertises panafricaines.

Grâce à des programmes performants de recrutement, de formation et de partage d'expériences, ce capital est doté de compétences pointues et en constant développement.



référentiels de la SFI et ISO dans le



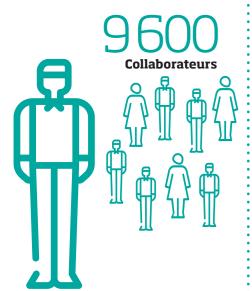
Eranove, groupe

industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable

vec son siège social en France et ses activités dédiées à l'Afrique, le groupe Eranove développe un modèle original qui allie un ancrage africain, une expertise sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'eau et de l'électricité et un engagement fort en faveur des public-privé (PPP). Son savoir-faire va de la conception au développement de projets, en passant par la production, la gestion des réseaux, la distribution et la commercialisation.

L'écosystème panafricain de compétences et d'exigences opérationnelles du groupe Eranove permet d'apporter des solutions efficaces, performantes, adaptées et pérennes au défi africain de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information, etc.), alors que les ressources sont abondantes et que le déficit d'accès constitue un frein au développement des économies du





de produit des activités ordinaires

millions de m³ d'eau potable produite



GWh d'électricité produite





Millions de clients électricité

Millions de clients eau

Million de clients assainissement

Actionnariat du Groupe Eranove ECP Power and Water Holding SAS CNPS CI 12,95% Investisseurs privés africains 10,04% **Actionnariats salariés** 7,42% **Managers** 5,60%

Notre politique RSE

Vision

our le groupe Eranove, la RSE se trouve au service de la performance, avec un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs et communautés. Le développement des services de l'eau et de l'énergie, ainsi que l'accès à l'information et la formation constituent tout à la fois des opportunités de croissance, de mieux-être et de développement de la société. Cette performance est rendue possible en s'appuyant sur notre culture, nos valeurs et en les partageant.



Gouvernance

Gouvernance éthique et conformité



Ressources Humaines

Développement du capital humain et employeur responsable



Environnement Prévention, optimisation des ressources et solutions



Accès aux services essentiels et développement des communautés

Engagements

Axe1:

Notre gouvernance s'appuie sur les meilleures pratiques internationales et intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Éthique et conformité cimentent nos actions.

Axe 2:

Nous nous engageons pour des emplois durables, dans le respect des normes locales et internationales. La santé, la sécurité, la formation et l'actionnariat salarié sont les leviers du développement, de l'épanouissement et de la fidélisation des collaborateurs.

Axe 3:

Nous prévenons les pollutions et optimisons les ressources. Notre offre de production, nos services et nos performances sont porteurs de solutions pour la planète.

Axe 4:

Nous respectons les droits humains. Nos services sont accessibles et de qualité. Nous contribuons au développement des communautés locales et impliquons nos fournisseurs dans la RSE

Domaines d'actions

Axe 1:

- Gouvernance forte, intégration de critères de décision ESG dans la prise de
- → Mesure de la performance extra-financière et transparence
- → Conformité et lutte contre la corruption
- → Transversalité opérationnelle et partage de bonnes pratiques éthiques et RSE

Axe 2:

- → Santé et sécurité
- Développement des compétences et management des talents
- → Dialogue social et respect des droits fondamentaux du travail, y compris chez nos sous-traitants
- Protection sociale et rémunération équitable

Axe3:

- Prevention des pollutions (eau, air, sol)
- → Performances et optimisation des ressources, de la production à la livraison
- Efficacité énergétique et promotion de l'autoproduction en énergies durables
- Productions et technologies renouvelables et/ou

Axe 4:

- Accès à des services de base de qualité
- Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes
- → Entraînement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE
- → Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat)

Valeurs

Nos valeurs, empreintes d'Afrique : compétences performance - rigueur- créativité - responsabilité sont exprimées dans notre Charte éthique et responsabilité d'entreprise (ainsi que notre Politique éthique et anticorruption) et guident nos actes au quotidien

Impacts

Notre contribution au développement durable de la société est significative sur 8 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Nous amplifions chaque fois que possible notre Impact















Fournit des services de haute

Informatiques, de la lutte contre

la corruption, la conformité et

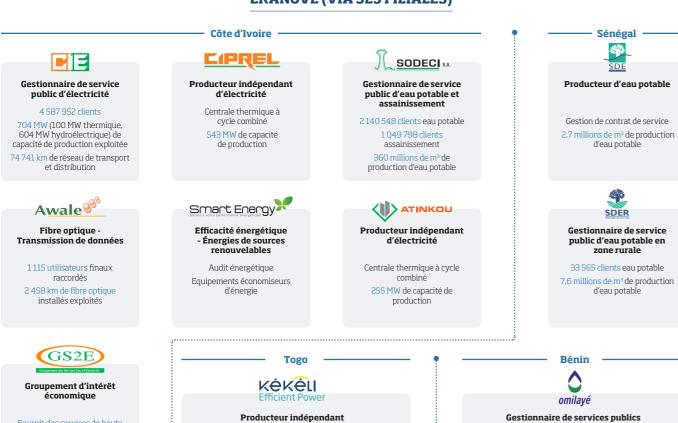
les services administratifs à ses

membres



Nos références dans la gestion de services publics et la production d'eau et d'électricité au 31 décembre 2024

OPÉRATIONS DU GROUPE ERANOVE (VIA SES FILIALES)



Mali Sénégal Bénin Togo Côte d'Ivoire Gabon **RDC** OPÉRATIONS DU GROUPE **ERANOVE (VIA SES FILIALES)** PROJETS EN DÉVELOPPEMENT **EXCLUSIF ERANOVE Madagascar**

Déclaration de performance extra-financière

e groupe Eranove s'engage résolument dans une politique de développement ■durable. Chaque entité du groupe met en place des initiatives conformes à sa politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), visant à gérer de manière efficace les impacts sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Les actions et les résultats sont rapportés de manière consolidée. Cette démarche, lancée en 2015, a permis au groupe de publier une Déclaration de performance extra-financière en accord avec les réglementations françaises, conformément à la Directive européenne 2014/95/UE² sur le reporting non financier, à partir de 2018.

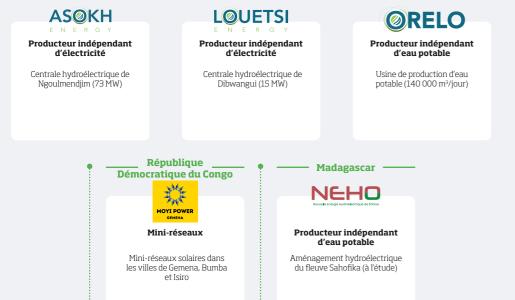
entreprises et certains groupes.

Décrire son Maîtriser S'engager enjeux et risques activité Modèle d'affaires Analyse des risques, Politique RSE, Cartographie des risques

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT EXCLUSIF ERANOVE

d'électricité

Centrale thermique cycle combiné





d'eau potable en zone rurale

16 411 clients eau potable

1.7 millions de m3 de

production d'eau potable

Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes



Notre modèle de création de valeur

NOTRE STRATÉGIE '



dynamique résolument innovante, performante et africaine, telle est la stratégie inclusive du groupe industriel Eranove. À travers un actionnariat privé africain et salarié, l'autonomie de ses filiales, investissement dans la formation et l'amplification de la digitalisation. le groupe Eranove offre des solutions d'excellence adaptées à chaque écosystème. Il se positionne en partenaire de confiance grâce à son engagement citoyen et responsable.

NOTRE AMBITION

Devenir un leader industriel panafricain dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable.

NOS MÉTIERS & MARCHES



- Gestionnaire de services publics (électricité, eau potable, assainissement)
- Producteur indépendant d'électricité et d'eau
- Efficacité énergétique
- Transmission de données
- Formation

NOS IMPLANTATIONS 8 pays



LES FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE RÉSILIENCE DE NOS ACTIVITÉS :

L'ancrage africain :

Le capital humain : mise en valeur et développemen

des expertises locales.



présence depuis plus de **60** ans et relations de proximité et de confiance avec les États.

en valeur et développement



L'exigence RSE :

engagement RSE aux

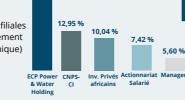
L'organisation efficiente : adaptée aux besoins de l'exploitation et du développement.

NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS

• Du groupe e · Des sociétés

opérationnelles, filiales Du GIE (Groupement d'intérêt économique)



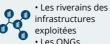
NOS FOURNISSEURS & PARTENAIRES



- · Les institutions financières
- Les partenaires développeurs locaux
- Nos fournisseurs
- · Les bureaux d'études, consultants et
- centres de recherche

LA SOCIETE CIVILE





LES INSTITUTIONS · Les États concédants, les

- régulateurs
- Les collectivités locales et territoriales
- · Les agences de contrôle

6,5 Mm³

eau/an

100 MW

à gaz

1 418 774 m³/j

production d'eau

potable

1 512 Mm³

(KS) CAPITAL ENVIRONNEMENT

NOS RESSOURCES

P CAPITAL INDUSTRIEL

CAPITAL FINANCIER

Capacité d'autofina

Actionnariat stable et engagé

823 M€

de produit des activités

frastructures " en propre

2 458 km Fibres optiques

998 MW Centrale à gaz à

ordinaire (PAO)

CAPITAL HUMAIN

· Protection sociale avancée

9 600

Fauines formées et mobilisées

Electricité 🏈

Eau 🗘

+ 2 400 km

604 MW 74 741 KM

26 458 km

d'eau

384 GWh/an

NOS IMPACTS ET RÉSULTATS CLES

POUR LES SALARIÉS

131 M€ de masse salariale dont 2,06% de dénenses de formations

11 711 de formations suivies Certification ISO 45001 Santé, sécurité au travail

12,5 M€ de dépenses en politiques sociales

Démarche
ISO 26000 dans les installations

POUR LES COMMUNAUTÉS

Bénéficiaires de Programmes



3,1 M clients

sociaux

POUR NOS CLIENTS

De clients ont accès + 68 % aux services essentiels depuis 2018

Qualité produit

92,5 % de conformité physico-chimique 98% de conformité microbiologique 26 h Temps moyen de coupure électriqu

94,8 % Taux de disponibilité - production

Services



relation client **A** Dépannage

POUR L'ENVIRONNEMENT

Optimisation empreinte carbone

535 gCO2e/kWh d'électricité produite

0.796 kWh/m3

d'eau vendue 922 MW

de projets électriques 40 MW de projets solaires

POUR LES ACTIONNAIRES

 Rentabilité économique et financière des activités

• Maîtrise des risques et des

POUR LES INSTITUTIONS

 Des services stratégiques pou le développement économique

Des services performants

· Un partenaire proche et de confiance

13

MARCHÉS, CLIENTS

NOS MARCHÉS

L'Afrique, sur les marchés de :

- La délégation de services publics eau potable, électricité, assainissement
- La production indépendante d'électricité et d'eau potable
- L'efficacité énergétique
- La transmission de données

Production d'eau

& d'électricité

Electricité 2,2 M clients

4,6 M clients

NOS CLIENTS

États Africains, particuliers,

entreprises, administrations





8 TENDANCES

LES HYPER-TENDANCES

- Amélioration des taux d'accès
- Hausse de la consommation des particuliers à faible revenu VS baisse de la consommation des gros clients (efficience, autoproduction)
- Décentralisation des marchés
- · Changement climatique
- Digitalisation

Développement

maintenance

La formation



distribution eau/ électricité Commercialisation



Transport &



Gestion de la relation avec les concédants et les clients

NOTRE CHAINE DE VALEURS

de projets **d'infrastructures**

Exploitation & d'infrastructures





Évaluation, suivi et gestion du risque non financier

'identification, l'évaluation et le management des risques extra-financiers sont engagés de longue date chez Eranove. En matière de facteurs sociaux, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, l'approche a été renforcée à l'occasion de l'Ordonnance sur la déclaration de performance extra-financière de juillet 2017 et son décret d'application.

Pour Eranove, le risque se définit comme «la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter

les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du groupe ou d'une de ses filiales ou sa réputation». L'approche par les risques permet au groupe de déterminer les facteurs susceptibles de provoquer un écart par rapport aux résultats associant les équipes de développement durable et 12 leaders de l'entreprise, ensuite actualisé lors des exercices suivants et enfin revu au cours de

Pour l'exercice 2024, la direction en charge du développement durable a procédé à une revue des risques. Les résultats et conclusions de cette revue ont été examinés par le Comité de direction générale. Les dispositifs de maîtrise des risques attendus et de mettre en place des actions de s'articulent autour d'un ensemble de programmes, prévention et de protection. Cette perspective actions et indicateurs de pilotage : indicateurs clés a fait l'objet d'un travail participatif en 2018, de performance vérifiée par un organisme tiers indépendant, autres indicateurs de résultats et indicateurs de moyens. Ils permettent de donner un niveau d'assurance modérée quant à la maîtrise

Critères d'occurrence

| Code couleur | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Qualification | Improbable | Peu probable | Probable | Très probable | |
| Qualification | Rare | Occasionnel | Courant | Fréquent | |
| Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I) | | 2 3 | | 4 | |
| Risque observé, avéré | | | | | |
| Fréquence, occurrence | Rare (> à 10 ans) | Inhabituel (> 3 ans à < à 10 ans) | Courant (> 1 ans et < à 3 ans) | Fréquent (de 1 à plusieurs fois par an) | |
| Risque potentiel, hypothétique | | | | | |
| Vraisemblance | Très faible (cela ne devrait pas se produire -la probabilité d'occurrence estimée est inférieure à 25%) | Faible (cela pourrait se produire mais avec une probabilité d'occurrence estimée de 25 à 50%) | Forte (cela devrait se produire - avec une probabilité d'occurrence estimée de 50 à 75%) | Très forte (cela va certainement se produire prochainement, la probabilité d'occurrence est supérieure à 75%) | |

Critères d'impact

| Code couleur | | | | |
|---------------|-----------------|-----------------------|------------------|--------|
| Qualification | Mineur - Faible | Modéré - Significatif | Important - Fort | Majeur |
| | 1 | 2 | 3 | 4 |

| Impact social | Impact environnemental | Impact sociétal | Autres impacts |
|----------------------------------|------------------------|---|-------------------|
| > Capital humain | > Pollution | > Acceptabilité sociétale | > Stratégie |
| > Climat social et motivation | > Climat | > Autorisation d'exploiter | > Financier |
| > Rotation des équipes/rétention | > Biodiversité | > Mise en cause pour corruption | > Image de marque |
| > Santé et sécurité | > Ressources | > Mise en cause pour mauvaise gouvernance | > Opérationnel |

| GOUVERNANCE - POLITIQUE RSE - AXE 1 (GOUVERNANCE), CHAP. 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|---|--|---|-------------------------|--|
| ENJEUX | RISQUES [-] | OPPORTUNITÉS [+] | PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE | INDICATEURS DE RÉSULTATS | TYPE* | ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES | CHAPITRE DU RAPPORT | | | | | | | | | | | |
| | | Homogénéisation du vocabulaire, procédures, plans de gestion, indicateurs, suivi et évaluation des enjeux de duzabilité du Croupe. | du vocabulaire, procédures, plans de gestion, indicateurs, suivi et évaluation | Mise en place d'un Système de Management Environnemental, Social et de Gouvernance (SM ESG) Groupe Rédaction, revue et consolidation du Manuel du SMESG Groupe édicté par Eranove SA (Système de Management Environnemental, Social et de Gouvernance) Formalisation du cadre via des actions de Conformité réglementaire (PA ESG 2024 #7) | Elaboration du référentiel de conformité normative (SFI & ISO) et réglementaire (UE/FR & pays d'opération) Plan de production / déploiement et opérationnalisation des 9 pillers SM ESG Groupe Mobilisation de la CSRD 2023 comme grille d'analyse des exigences réglementaires dans les pays d'opération Préparation des indicateurs Taxonomie Verte | IM | Elaborer les 9 piliers du SM ESG Groupe & associer les filiales à sa mise en œuvre Préparer les filiales à la mise en œuvre de leur SM ESG avec une priorisation CIE & SODECI à compter de 2025 Renforcement des procédures de gouvernance DD au sein de Eranove et avec ses filiales Adaptation des travaux à la réglementation Omnibus 2025: Déploiement progressif de la CSRD sur 2026/2028 et réalisation de la taxonomie verte en 2026 sur le chiffre d'affaires uniquement (exercice 2025) | | | | | | | | | | | |
| Gouvernance de la durabilité | Non- conformité aux standards et réglementations en matière de durabilité | Renforcement de l'excellence opérationnelle, des pratiques et des compétences des collaborateurs face aux enjeux de durabilité de leur ressort Renforcement de l'élaboration, exécution et suivi des plans d'actions ESG au sein du Groupe Renforcement de la transition écologique du groupe Conforte la confiance de nos parties prenantes et de notre écosystème d'affaires | e e, et cores et core | Taux de couverture des certifications et évaluations Taux de couverture Certification ISO 45001 (Effectif - 50C 1012) Taux de couverture Certification ISO 14001 - production eau potable (ENV 1022) Taux de couverture Certification ISO 14001 - production électricité (ENV 1042) Taux de couverture certification ISO 14001 - transport d'électricité (ENV 1052) Taux de couverture certification ISO 9001 (S0T 152) Taux de couverture certification ISO 26000-Production d'électricité (S0T 177) | IM | Suivi du planning des certifications ISO filiales Engagement de certification ISO 45001du périmètre distribution de la CIE horizon 2026/2027 | 1.D | | | | | | | | | | | |
| | écosystème d'affaires Défaut de cadrage / coordination / exécution des plans d'action ESG Eranove & filiales | Élaboration d'un nouveau plan d'action ESG 2024 à partir du retour d'expérience du PA ESG 2023. Principal périmètre d'application 2024 pour validation : CIE, CIPREL et SODECI | Déclinaison du PA ESG 2024 dans les sociétés du Groupe ayant adopté la démarche avec une revue annuelle | IM | Elaboration des plans d'actions ESG des sociétés en un seul plan favorisant son suivi trimestriel (revue SG filiale / DDD Eranove) et annuel (revue DG Eranove / DG filiale) Elaboration d'un cycle de management annuel avec chacune des filiales concernées pour le suivi du Plan d'action ESG intégré-Consultation des DG des filiales non engagées pour déterminer une capacité d'engagement) | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | > Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique (SOT 132) | ICP | | | | | | | | | | | | | |
| | | de lutte contre la corruption Pe Senforcement de la culture et des | > Engagement de la direction générale | › Dépenses effectuées (en €) pour le programme éthique (SOT 131) | ICP | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Mise en œuvre de la conformité avec la Loi Sapin / droit OHADA et droit des pays d'intervention dans toutes les entités | Taux de couverture par un système de management anti-corruption conforme à la loi Sapin II (SOT 192) | IM | Amélioration continue des systèmes de management anticorruption, avec de façon volontaire engagement à la certification ISO 37001 à l'horizon 2028 Indicateurs de pilotage : mise en œuvre du dispositif des reporting notifications, | | | | | | | | | | | | |
| | | | Organisation des responsabilités autour d'un responsable éthique et | > Part des collaborateurs couverts par un système d'alerte (SOT194) | IR | | | | | | | | | | | | | |
| Lutto contro la | Non- conformité aux standards et | | d'un réseau d'acteurs (cercle éthique Groupe) > Politique éthique et anticorruption | > Reporting des plaintes internes et externes (SOT 136 à 139) | IR | | | | | | | | | | | | | |
| Lutte contre la corruption | réglementations en matière de lutte anti- | | > Renforcement de | corruption > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | > Renforcement de | triennale groupe adoptée en 2023 Les sociétés CIE, CIPREL, GS2E, KEKELI, SODECI ont adopté ou mis à jour leur | > Nombre de plaintes internes reçues (SOT (136) | IR | enquêtes, sanctions des événements indésirables éthiques et anticorruption | 1 C | |
| | corruption | | politique éthique et anticorruption en alignement avec la Politique EAC Frances SA adontée en 2023 | > Nombre de plaintes internes résolues (SOT (137) | IR | Outils de mise en œuvre : faire évoluer l'outil d'alerte en ligne Eranove SA et s'assurer que toutes les sociétés du Groupe dispose d'un | | | | | | | | | | | | |
| | | | corruption | corruption | conspine. | Corruption | conspilation | Corruption | Conspilati | | | | Consuprior | > Moyens significatifs et suivi du programme de lutte contre la | > Taux de résolution de plaintes internes | IR | outil d'alerte en ligne | |
| | | | | | | | | | | | | | | | corruption > Certification ISO 37001 (une société du groupe) | > Nombre de plaintes externes reçues (SOT (138) | IR | |
| | | | au groupe) | > Nombre de plaintes externes résolues (SOT (138) | IR | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | > Taux de résolution de plaintes Externes | IR | | | | | | | | | | | | | |
| | I a gyrvanensa. | | | d'analyse, de prévention et de gestion | Mise en place de plans d'identification, d'analyse, de prévention et de gestion des principaux risques réputationnels Mise en Place du KYC (Know Your Customer/client) | > Taux de couverture de la procédure de suivi des accidents en % de société construction et opération (indicateur à créer/définir en 2025) | IM | Renforcer le cadre de gestion Incidents- Accidents. Intégration des communautés et consommateurs Mettre en place et étendre le reporting des incidents et accidents des filiales vers Eranove à l'ensemble des filiales en construction et en opération (Intégrer OMILAYE et SDE/SDE-R) Reporting des indicateurs de suivi des remontées des incidents et accidents Digitaliser le processus d'identification, collecte et remontée des Incidents et accidents HSE, réputationnels, éthique) | | | | | | | | | | |
| Protection de la réputation | d'événement pouvant porter atteinte à la réputation | pouvant porter atteinte à la | La réputation de l'entreprise, de ses produits et services constitue un actif solide de l'entreprise | Déploiement de mécanisme de remontée de l'information groupe HSE Mise à jour de la procédure de notification flash et rapport d'enquête - Evènements indésirables SST, Environnement & Réputationnel Validation de la procédure "Remontée des événements indésirables éthiques Groupe" en Comité Éthique coordination des mécanismes de gestions des plaintes existants Élaboration du PAESG #1 "Mécanisme de Gestion des Plaintes" | Nombre d'accidents induisant un risque réputationnel remontés annuellement par les filiales (indicateur à créer/définir en 2025) | IR | Déploiement et digitalisation de la procédure notification flash et rapport d'enquête-Evènement indésirables SST, Environnement & Réputationnel en 2025 Déploiement et digitalisation de la procédure "Remontée des événements indésirables éthiques Groupe" en 2025 Déploiement et digitalisation de la procédure du PAESG #1 "Mécanisme de Gestion des Plaintes" en 2025 Mise en place du processus de suivi, formation et d'évaluation. | 18.3 | | | | | | | | | | |

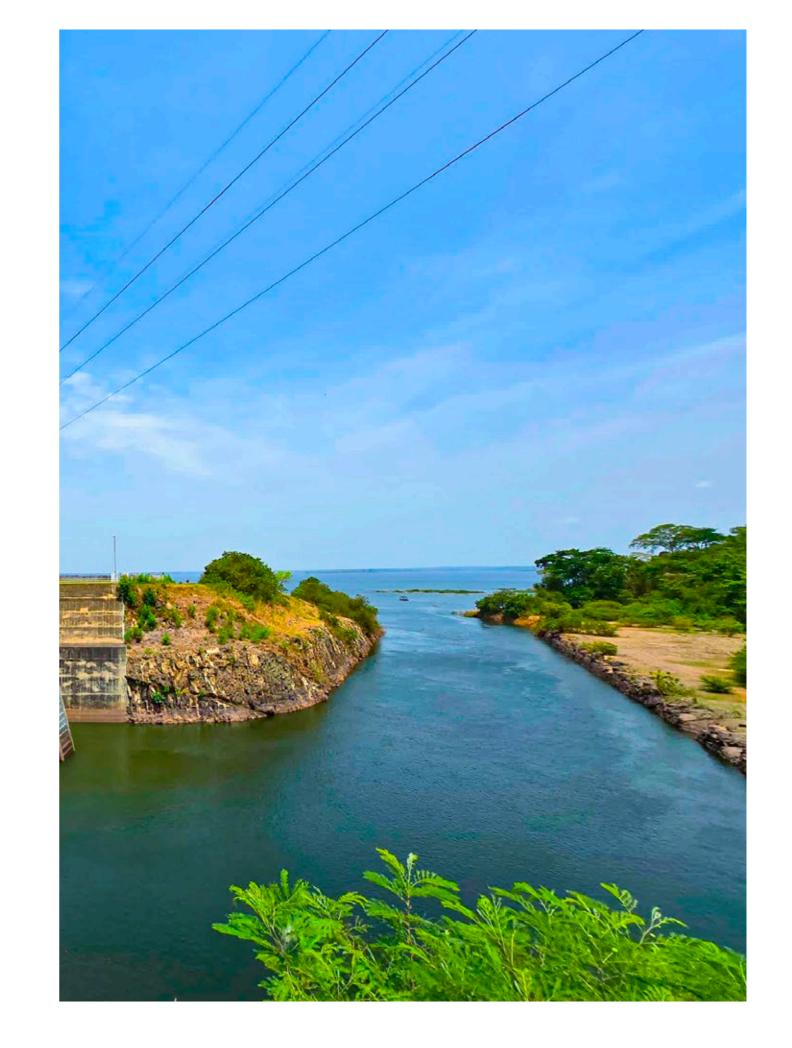
RDD 20**24**



| CAPITAL HUN | MAIN - POLITIQUE RSI | E - AXE 2 (CAPITAL | HUMAIN), CHAP. 2 | | | | |
|--|--|--|--|---|--|---|------------------------------|
| ENJEUX | RISQUES [-] | OPPORTUNITÉS [+] | PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE | INDICATEURS DE RÉSULTATS | TYPE* | ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES | CHAPITRE DU RAPPORT |
| Adéquation des compétences avec les besoins | La non-disponibilité des compétences Le désalignement entre les compétences et qualifications avec les besoins et évolutions, notamment sur les technologies de production eau- énergie, la gestion de projets complexes et la digitalisation des process Perte de la compétitivité par rapport au capital humain | L'avantage compétitif lié à la qualité des compétences La satisfaction, l'engagement et la fidélisation des personnels par le développement des compétences et responsabilités | Programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) Plans de formation (corporate et filiales) et catalogue compétence Développement de programmes de montées en compétences pour les SPU Optimisation des processus avec "Cap Synergie" (standardisation, réduction du temps, mise à jour du secteur énergie). Travail sur les référentiels métiers (production, gestion, transport d'énergie, exploitation de l'eau, implication de trois niveaux hiérarchiques). Programme de montée en compétences (formations adaptées, évaluations régulières, déploiement progressif des formations). Déploiement du programme dans les filiales (mise en place des formations, développement de nouveaux diplômes via CMEAU). Expansion de Era Academy (lancement du Tech Lab, création d'une grande école avec diplômes modulaires et crédits). Programme "Marque Employeur" (participation au Forum Afrique Talent, création d'une CV Tech commune). | Nombre total de formation (SOC310) Dépenses (€) en formation interne et externe (SOC 320) Nombre d'heures de formation par collaborateur (SOC 333) Déploiement de programme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cœur de métier Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation (SOC 323) Taux de déploiement du programme top manager | IR IM ICP IM IM | Renforcement continu des centres de formation du groupe et des programmes de formation Programme de montée des compétences: Top managers, managers techniques (Chefs de services et Directeur): Top collaborateur et Top executive Programme jeunes talents et marque employeur FRA ACADEMY 2025 "Nouveaux Diplômes" APPROCHE "DE CREDIT MODULAIRE" Suite du programme top manager et manager support Finalisation du guide de la démarche compétences pour managers et collaborateurs. Poursuite du déploiement des formations, avec un accent sur les managers supports | Chapitres 2.A.2et2.D |
| | | | > Formalisation du diagnostics et du plan d'action compétence groupe | Effectif total, répartition F/H et par tranche d'âge | ICP | Supports | |
| | Les accidents du travail et maladies professionnelles de personnels L'indisponibilité de personnel liée aux différentes causes d'absentéisme Perturbations opérationnelles résultant des risques précités | > Mise en place d'un dispositif de médecine du travail et de | Temps théorique de travail (SOC 610) Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets (SOCS10) | ICP IR | | | |
| | | l'entreprise liée | programme de santé / sécurité en adéquation avec l'analyse des risques professionnels > Sensibilisation sur le cancer de la prostate et le cancer du seins sur | Accidents du travail avec arrêt hors trajets (SOC520) | IR | Plans de réduction des risques professionnels dans les filiales Mise en œuvre du SMESG Système de Management | Chapitres 1.D, 2.A et 2.C |
| | | | toutes les filiales > Visite médical annuel & visite médicale d'embauche est obligatoire (procédure à prendre avec M. Sanogo) | > Nombre de jours d'arrêt du travail (SOC540) | IR | Environnemental, Social et de Gouvernance sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés > Procédures de sureté des collaborateurs sur le terrain et en mission > Renforcement et | |
| Préservation de la santé, la sécurité et la sureté des collaborateurs | | travail > La bonne santé des collaborateurs | Mise en place d'un dispositif de médecine du travail et de programme de santé Certification de systèmes de | > Taux d'absentéisme (SOC 711) | ICP | | |
| | | des | management de la santé et la sécurité ISO 45001 L'induction sécurité pour tous les nouveaux collaborateurs | > Taux de fréquence (SOC 560) des accidents du travail | ICP | Digitalisation des mécanismes de déclaration, analyse et enquête des accidents > Analyse des risques | |
| | | | Elaboration du PA ESG #2 "SST Travailleurs et communautés" Révision du Cadre de gestion de l'accidentologie Pland de Tampation d'Écologie | > Taux de gravité (SOC 550) des accidents du travail | ICP | sécurité sur les sites principaux > Formaliser les procédures d'urgence sur tous les sites principaux | |
| | | | Plans de Formation, d'évaluation et de suivi SST dans toutes les sociétés du Groupe | > Nombres de maladies professionnelles (SOC 101) | IR | - | |
| | | | | Taux de couverture des certifications système de management de la santé et sécurité ISO 45001 (SOC1012) | ICP | | |
| | | | > Politique de rémunération globale | > Évolution de la masse salariale (€) (SOC 400) | IR | | |
| Rémunération équitable et protection sociale | > La perte de compétences > L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs > L'insuffisance de productivité = salariés > La protection sociale (ex. santé, retraite) adaptés au contexte, aux pays, aux réglementations L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs > L'insuffisance de productivité > L'aprotection sociale des salariés > CIPREL: Grille salariale revisitée > SODECI : Révision des plafonds des assurances santé > Mise en place d'une politique de rémunération variable associée à la performance à CIE, SODECI et CIPREL | Suivi des salaires (€) par catégorie socio-professionnelle et par genre (SOC 410-SOC433) Montant du salaire annuel brut moyen (SOC430) Montant du salaire annuel brut femmes moyen (SOC440) | IR | Mise à jour des protections sociales à des standards compétitifs Politique de rémunération variable associée à la performance à implémenter à CIE, SODECI, CIPREL | Chapitre 2.A et 2.B | | |
| | | CIPREL: Grille salariale revisitée SODECI: Révision des plafonds des assurances santé Mise en place d'une politique de rémunération variable associée à la performance à CIE, SODECI | > Dépenses et fonds volontaires en matière de politique sociale (€) (SOC 102) | IM | Consolidation de la politique sociale et des mécanismes de rémunération pour maintenir l'attractivité des entreprises du groupe. | | |
| | | | > Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire (SOC107) | IR | | | |

| ENJEUX | RISQUES [-] | OPPORTUNITÉS (+) | PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE | INDICATEURS DE RÉSULTATS | TYPE* | ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES | CHAPITRE DU RAPPORT |
|---|--|--|---|---|--------------------------------------|--|---------------------------|
| Prévention des pollutions air, eau sols et déchets | Non-conformité avec les réglementations, retrait d'autorisations Absence de prise de provision / garantie pour risque en comptabilité Coûts des mises aux normes et impacts sur les prix de l'eau et l'énergie pour le client final Accidents ou incidents générant des pollutions | Maîtrise des activités industrielles et développement des expertises Confiance des riverains et de la société civile Renouvellement des autorisations par les concédants Maîtrise de la répartition des coûts de mise en conformité légale entre l'entreprise et l'autorité concédante Améliorer la prévention, la réduction, la valorisation des déchets et les frais de gestion associés | Mise en place et certification de système de management ISO 14001 Cartographie & inventaires des déchets et des pratiques par site : des capacités de collecte, transport, traitement, valorisation, élimination des déchets. Renforcement de la collecte des indicateurs de suivi sur tout le périmètre du Groupe Renforcement des dispositifs d'assurance et de couverture des risques Programme d'audits des risques environnementaux Revue annuelle du réseau d'assainissement avec la tutelle | Air. Suivi de la qualité des émissions dans l'air (hors CO2) Rejets de NOx production électrique (ENV 720) Rejets de SOx production électrique (ENV 730) Mesures de l'air ENV 725 Mesures de l'air ENV 725 Mesures de l'air conforme ENV 726 Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales ENV 727 Taux de couverture certification ISO 14001-Production d'électricité (ENV1042) Taux de couverture certification ISO14001-Iransport d'électricité (ENV1052) Taux de couverture certification ISO14001-Production d'eau potable (ENV1022) Déchets industriels banals (ENV951) Déchets industriels liquides (ENV952) Déchets industriels Solides (ENV953) Provisions et garanties pour risques environnementaux (ENV 110) | IR IM | Management environnemental: Mise en œuvre du SMES sur l'ensemble du périmètre avec plan d'audits associés Formalisation, amélioration et digitalisation des mécanismes et indicateurs de suivi ICPE, de gestions des déchets et de prévention de la pollution Renforcement du système de remontée des incidents et accidents environnementaux Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux Autorités | Chapitres 3.A, 3.B |
| Utilisation durable des ressources | Pertes de production et impacts sur les prix de revient Gaspillage de ressources en eau, en énergie primaire (gaz, HVO, DDO) et en énergie finale (distribution, réseaux) Non-disponibilité des ressources nécessaire pour les activités; Dégradation des ressources par des tiers | Performance industrielle et compétitivité des installations de production et de distribution Valeur des actifs de production. Préservation et intégrité des installations Diminution des coûts de réhabilitation | > Programmes d'actions d'amélioration de la performance des installations (effectivité, efficacité, efficience) : investissements, maintenance et compétences - réduction des pertes techniques | Rendement interne des usines de production d'eau (ENV 320) Rendement de réseau Eau potable (ENV 330) Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux (ENV 210) Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux (ENV 420) Rendement production électricité (ENV 530) Rendement production électricité Abidjan (ENV 531) Consommation Diesel des véhicules (ENV 481) Consommation Essence/Super des Véhicules (ENV 482) | ICP ICP IR IR ICP ICP ICP ICP ICP IR | > Plan d'action de réduction des pertes techniques; > Plan de gestion des ressources naturelles (quantité/qualité) > Formalisation des actions d'alerte et de sensibilisation aux Autorités (ouvrages) > Amélioration du suivi de la consommation carburant des cyclomoteurs et recherche d'alternative pour une mobilité durable | Chapitres 3.A.2, 3.C |
| Atténuation et | Risques physiques: > Evénements climatiques extrêmes (sécheresse, inondation) ayant un impact sur la production, les capacités de production d'eau et d'électricité, et l'intégrité des ouvrages de production, transport et distribution > Exposition des actifs situés sur le littoral côtier (érosion côtière | Développement d'énergies renouvelables (hydro, solaire, biomasse,) pour répondre aux besoins énergétiques décarbonés du continent Emergence d'un | Développement d'énergies renouvelables (hydro, solaire, biomasse,) pour répondre aux besoins énergétiques décarbonés du continent Emergence d'un marché pour l'efficacité énergétique Etudes, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les business models de compensation Atténuation - Développement de la part des renouvelables Atténuation - Développement des capacités de production et investissements Atténuation - Développement des renouvelables Atténuation - Développement des des renouvelables Atténuation - Développement des renouvelables Atténuation - Développement des activités d'efficacité énergétique Atténuation - Développement des capacités de production et investissements ou proveloppement des capacités de production et investissements ou proveloppement des activités d'efficacité énergétique Atténuation - Développement des activités d'efficacité énergétique | Part (%) des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable Production totale des usines de production hydroélectrique (GWh) (ENV 522) Part (%) de la production (GWh) d'électricité renouvelable | ICP ICP | Engagement de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM) Adaptation - Plan de gestion des impacts climatiques Adaptation - Engager une démarche ISO 14090 Filiale Adaptation | |
| adaptation au changement climatique | l'océan) Risques Financiers: Dévalorisation des actifs de production Non-acceptabilité sociétale et légale des projets carbonés Difficulté d'accès au capital et à la dette Renchérissement des projets (fiscalité, etc.) Risques de transition (réglementations) ayant un impact sur les | marché pour l'efficacité énergétique > Etudes, ingénierie environnementale et sociale des projets soutenant les développements > Emergence de business models de capture carbone et de | | gCO_ee/kWh produit (ENV 713) Taux de couverture des certifications ISO 50001 (ENV 1102) Taux de couverture par des plans de | IR IM | Adaptation Formalisation d'un cadre de reporting des impacts observés Adaptation Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur l'évolution des ressources en eau; et formalisation du suivi des ressources en eau Formalisation des stratégies climat société et groupe | ion ; ; ivi i |
| | capacités de production d'eau et d'électricité Risques de développement: > Retards / Abandon | > Etudes, ingénierie environnementale et sociale des projets | Diligence dans le traitement des enjeux de biodiversité en phase de développement et de construction, en conformité avec les normes de performance de la SFI Construction d'un réseau de partenaire permettant d'appréhender et de suivre | résilience à des risques physiques liés au changement climatique > Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité (ENV 1204) | IR IR | > Plan de gestion biodiversité (développement et opération) > Mise en place d'une stratégie de Valorisation (Test 2024) i) des compétences scientifiques africaines | |
| Préservation de la biodiversité et des services écosystémiques | de projet liés à l'identification d'impacts négatifs & coûts des mesures de préservation Risque réputationnel: > Mobilisation de la société civile sur un enjeu de biodiversité mal appréhendé | et sociale des projets soutenant les développements Préputation positive du groupe sur la gestion des risques de biodiversité améliorant la perception du risque par les prêteurs/ société civile | avec diligence les enjeux de biodiversité > Actions mises en œuvre et toujours d'actualité dans les filiales en développement et en construction. Evaluation E&S: EIES, PAR, PAB | Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité (ENV 1206) Taux de projets en développement et en construction de la biodiversité (ENV 1206) | IR | ii) des données collectées pour étude de la biodiversité dans le cadre des projets > Associer la communauté scientifique africaine dans la gestion des enjeux de biodiversité des projets; | Chapitres 3.D |
| | appréhendé socié | | Partenariat biodiversité avec le Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire (CSRS) et le Muséum d'histoire naturelle de Berlin (Allemagne) pour renforce les actions biodiversité d'une société du Groupe | Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN. et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre (ENV 1209) | IR | Favoriser la publication d'étude scientifique issues des données collectées Favoriser l'accès des chercheurs africains aux données des études. | |

| SOCIÉTÉ - PO | LITIQUE RSE - AXE 4 (S | SOCIÉTÉ), CHAP. 4 | | | | | |
|---|--|---|--|--|-------|--|---------------------------------|
| ENJEU | RISQUES [-] | OPPORTUNITÉS (+) | PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES FILIALES | INDICATEURS DE RÉSULTATS | TYPE* | ACTIONS DE PROGRÈS ENGAGÉES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES | CHAPITRE DU RAPPORT |
| | > Non-conformité aux normes de santé publiques et standards de l'OMS | > Investissements. | > Eau. Nombre d'analyses microbiologiques (SOT 212) réalisées | IR | | | |
| | | | > Suivi de la qualité de l'eau > Prévention, sensibilisation | > Eau. Nombre d'analyses physico-chimiques (SOT 211) réalisées | IR | | |
| Santé et sécurité des | | | | > Taux de conformité microbiologique (SOT 216) | IR | Plan de sensibilisation du grand public aux risques électriques; | |
| consommateurs et des communautés riveraines des installations | Mésusages et raccordements dangereux Maladies, | Confiance et fidélité des consommateurs | | > Taux de conformité physico-chimique (SOT 215) | IR | Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les situations d'exposition | Chapitres 2.C et 4.A.2 |
| exploitées | électrocution liée à nos services | | Consolidation des accidents aux tiers Mécanismes de collecte et | Accident sur les tiers liés à l'exploitation (SOT 181) Accident sur les | IM | aux risques santé sécurité de tiers | |
| | | | d'analyse des accidents communautaires ; identification et gestion des risques associés | sous-traitants liés à l'exploitation (SOT 182) | IM | | |
| | | | | Accident sur les tiers liés à la circulation (SOT183) | IM | | |
| | | | > Programme de | > Indicateurs de satisfaction clients | | | |
| | NA-Lillaé | | compétitivité pour le maintien des prix de revient | | IR | > Recensement des actions | Chapitres 1.D et 4.B.1 |
| Qualité de service, de produit et prix soutenable | Non-acceptabilité sociétale du prix ou de la qualité de service Risque de solvabilité clients, non-paiement > | Limitation des fraudes Renouvellement des concessions Satisfaction clients | qualité du produit et des services > Mise en œuvre et certifications de systèmes de management de la qualité ISO9001 > Pilotage de la performance > Tau sys | > Temps (Heures) moyen de coupure électricité (SOT 201) | | de sensibilisation sur l'organisation du secteur; Communication sur les indicateurs de qualité de | |
| | | | | | | produit et de services | |
| | | | | > Taux de couverture par un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (SOT 152) | IM | | |
| Accès aux services essentiels | Baisse des parts de marché et volumes vendus lié à l'émergence d'une concurrence sur les populations non couvertes par le service public Non-acceptabilité des pouvoirs publics | Accroissement du nombre de clients par une augmentation de l'accès aux services essentiels Soutien au développement économique : par l'accès à l'eau - électricité des entreprises, des collectivités et des ménages Demande croissante d'énergie du continent, en volume et en point d'accès, lié au développement économique et la croissance de la population favorisant nos activités | Programmes d'accès PEPT Accroissement de l'activité des Mini grids et des programmes ruraux | > Nombre de clients eau (SOT 102) et électricité (SOT 101) | IR | Développement du marché des minigrids Prolongation des activités PEPT | Chapitre 4.B.2 |
| Lutte contre la Fraude clients | Détournements indus des services et fraudes Pertes financières, Pertes de crédibilité et de confiance des collaborateurs et clients | > Rentabilité de l'entreprise > Intégrité des collaborateurs | Programmes et actions de lutte contre la fraude et capacité de détection Information et sensibilisation des consommateurs Pilotage des paiements effectifs des consommations Pilotage du Reporting des notifications et du rapport d'enquête flash des évènements indésirables | > Ratio de facturation (SOT 241) | IR | Renforcement continu des capacités de détection et de surveillance, digitalisation des contrôles, facturations et paiements | Chapitres 1.C et 3.A.2 |
| | > Allongements | | Relations avec les institutions, les agences dans les pays d'opération Programme de conformité | > Reporting des actions RSE-ESG et publication des rapports DD | | | Chapitres 1D.2, 3.D et 4.A.1 |
| Transparence ESG : environnement, social et société, gouvernance | des délais et contraintes dans les développements et la sécurisation des activités > Pertes de marchés | Expertise ESG et capital- confiance facilitant les relations avec les autorités et la sélection pour des marchés | aux engagements contractuels > Transparence de nos actions et résultats > Evaluation tierce-partie des | > Programmes de plaidoyer et communication RSE | IM | Mise en place du SMESG Diffusion des rapports DD à l'AG des sociétés | |
| | rertes de marcnes | | engagements RSE sur des périmètres clés Mise en place du reporting trimestriel digitalisé | > Taux de couverture de l'évaluation "engagé RSE" selon la norme ISO26000 (SOT 173, 177) | | | |
| | induits, fraude, capital confiance avec | | Programme de dialogue avec les parties prenantes locales : riverains, communautés locales, clients Prise en compte des attentes et intérêts raisonnables | Dépense d'actions de soutien/mécénat et partenariat (€) SOT 121 | IR | > Plan d'engagement des | |
| Dialogue avec les parties prenantes | | Qualité des relations, dialogue constructif et capital conflance avec les riverains et communautés dans un intérêt réciproque | | > Cartographie des parties prenantes et suivi des modalités de dialogue | IM | parties prenantes dans les filiales en opération Mise en place d'un système de dialogue avec les communautés de gestion des plaintes/griefs harmonisé | Chapitre 4.D |
| | | | | > % de plans d'engagement des parties prenantes déployé sur les projets | IR | • | |



Lencond Old or or or or

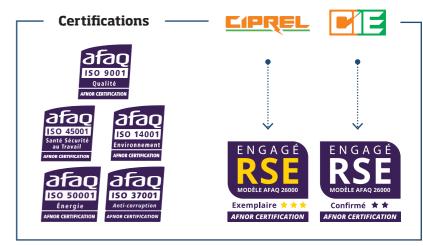




Construire sur une gouvernance forte

Politique RSE - Axe n°1 (Gouvernance):
Gouvernance éthique et conformité





15 251
personnes formées /

personnes formées / sensibilisées à l'éthique et à la lutte anticorruption depuis 2022

Francovo PDD 2024



Pérenniser une

Pérenniser une gouvernance responsable

Un management adapté aux **réalités culturelles**

e modèle de gestion développé par Feu Marcel Zadi Kessy dans les années 1970 à la SODECI, puis étendu à la CIE à partir de 1990, met l'accent sur la prise en compte de l'environnement socioculturel et l'utilisation de méthodes de motivation en lien avec les valeurs locales. Cette méthode repose sur une conviction : l'importance de s'aligner sur la culture locale pour motiver les employés. Les principes clés de cette démarche managériale incluent :

→ Une organisation des antennes régionales autour de quatre fonctions clés sans hiérarchie stricte, avec une attention particulière aux femmes.

→ Une minimisation des niveaux hiérarchiques pour favoriser la circulation de l'information, encourager la délégation de pouvoir et accélérer les décisions.

Une atténuation de la pression communautaire par un principe de gestion simple, basé sur le contrôle interne croisé, et par la création de fonds sociaux. La décentralisation des responsabilités engage tous les collaborateurs dans la gestion de l'entreprise, renforçant l'implication et le développement des compétences.

Après plus de 50 ans, ce modèle continue de guider le groupe Eranove au quotidien, contribuant à sa pérennité en tant qu'acteur majeur panafricain dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.



a mise en place de cercles métier s'inscrit dans la stratégie de gouvernance du groupe Eranove, visant à concilier le respect des meilleures pratiques internationales et les enjeux propres à chaque société.

Ces cercles métiers, lieux d'échanges et de partage d'expériences, se veulent des forces de proposition pour lancer des chantiers transversaux et permettre l'amélioration continue des activités.

Ils sont composés de correspondants de chaque filiale et animés par un expert métier Eranove. Leur rythme de fonctionnement est défini en fonction des besoins de chaque cercle en alternant réunions plénières, interventions externes, communications informelles et travail individuel.



Har

Harmoniser la conformité réglementaire ESG dans un cadre multi-juridictionnel

En 2024, le Groupe Eranove a lancé une démarche structurante pour assurer la conformité ESG face à un environnement réglementaire multi-juridictionnel en constante évolution. Opérant sous divers cadres réglementaires (CSRD en Union Européenne, SYSCOHADA et UEMOA en Afrique, ainsi que les législations nationales), le Groupe a mis en place une gouvernance ESG agile pour répondre aux exigences locales spécifiques tout en assurant une conformité harmonisée.

L'organisation d'Eranove, à l'échelle du groupe, s'articule initialement autour du cercle métiers développement durable, qui réunit les responsables ESG opérationnels du Groupe et du cercle métier éthique qui réunit les correspondant éthique et anticorruption de chaque société. Ces cercles spécialisés selon les thématiques ESG, permettent de partager les expertises, discuter des évolutions réglementaires et normative, pour coconstruire des solutions communes à tous et adaptables à chacun.

Face aux développements règlementaires ESG observés dans plusieurs juridictions, deux priorités sont apparues. D'une part, mieux impliquer les plus hauts décideurs de chaque société, en améliorant leur information pour favoriser leurs prises de décisions stratégiques, tout en les réunissant pour discuter des orientations ESG Groupe. D'autre part, mieux associer les directions transversales dans l'opérationnalisation des enjeux ESG. C'est ainsi que furent créés le Comité Développement Durable, regroupant les directeurs généraux et les secrétaires généraux de chaque société, et le Groupe de Travail « Conformité ESG » incluant les responsables Développement durable, Finance, Contrôle interne et naturellement Ressources humaines de chaque société.

En septembre 2024, le Comité Développement Durable, le Cercle métier DD et le GT Conformité ESG ont chacun bénéficié de formations pour préparer la transition vers la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Ces sessions ont mis en lumière le principe de la double matérialité (qui évalue à la fois l'impact des activités de l'entreprise sur la société et l'environnement, et l'effet des enjeux ESG sur la performance économique), comme un outil commun pour identifier et évaluer les risques et des opportunités ESG. La lecture de plusieurs exigences de publication de la CSRD a révélé qu'elles étaient fondées sur des comportements spécifiques réglementairement attendus, permettant de définir une cadre d'analyse réglementaire pour identifier des exigences similaires, ou non, dans les législations nationales, afin de définir une colonne vertébrale commune à tous tout en respectant les spécificités de chaque juridiction.

Cette démarche permet de structurer une gouvernance ESG agile, capable de répondre aux exigences réglementaires locales tout en assurant une conformité harmonisée au niveau du groupe.

Un reporting des **risques réputationnels**

es incidents et accidents susceptibles d'affecter le cadre de travail, la santé, la sécurité, la sûreté ou l'environnement des collaborateurs, clients et fournisseurs du groupe sont qualifiés de risques susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise. Tout événement de cette nature fait l'objet d'une notification en 48 heures à compter de sa survenance ou de sa découverte auprès d'Eranove par la filiale concernée. S'ensuit une analyse des causes de cet évènement ainsi que des recommandations permettant d'en réduire l'occurrence.

Ces exigences ont été matérialisées en 2022 par l'élaboration, la validation et le partage d'une procédure commune à l'échelle de toutes les filiales pour effectuer les notifications et réaliser les rapports d'enquête et d'analyse, en ce qui concerne les dommages corporels, matériels et environnementaux. Ces aspects ont été étendus en 2024 par le renforcement des travaux d'enquête et d'analyse, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de recommandations de ces rapports afin de réduire les risques d'occurrence d'accidents similaires.





Décider avec des organes structurés

Vec le concours de son actionnaire majoritaire ECP Power and Water Holding SAS, **le groupe Eranove a mis en place un système de gouvernance** qui s'appuie sur neuf comités dont trois dépendent directement du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre.

Il délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières.

Composition au 31/12/2024

Le Conseil d'administration du groupe Eranove, présidé par M. Vincent Le Guennou, Président d'ECP Power and Water Holding SAS, compte huit administrateurs, en sus du Président.

ECP Power and Water Holding, représenté par M. Jean-Marc Simon ;

M. Brice Lodugnon (ECP Power and Water Holding SAS)

Eranove, représenté par M. Marc Alberola,

M. Momar Nguer (ECP Power and Water Holding SAS);

M. Jens Thomassen (ECP Power and Water Holding SAS)

Envol Energy, représenté par M. Moctar Thiam

Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), représentée par M. Ahmed Cissé

Représentant des salariés, Mme Maria Prados.





Les comités dépendants du Conseil d'administration

Comité d'audit

L'objectif du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne en la matière.

Composition 31/12/2024

Le Comité d'audit constitué lors du conseil d'administration du 27 juin 2010 est composé de trois à cinq membres. Son président est désigné par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est actuellement présidé par M. Brice Lodugnon. Il est composé des administrateurs suivants : M. Marc Albérola, M. Ahmed Cissé, et M. Jens Thomassen.

Comité stratégique

Le Comité stratégique créé lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2012 assiste et conseille le Conseil d'administration dans les principales orientations stratégiques et opérationnelles, et plus particulièrement sur la préparation de ses prises de décisions. Il se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire lorsque les projets dépassent les limites prédéfinies.

Composition 31/12/2024

Le Comité stratégique est composé de trois administrateurs de la société

Il est présidé par M. Marc Albérola. Il est composé des administrateurs suivants :

M. Brice Lodugnonet M. Jens Thomassen

Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires

Son rôle est également d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes du groupe

Ces comités se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration.

Composition 31/12/2024

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de deux administrateurs de la société.

Il est composé des administrateurs suivants

M. Jean-Marc Simon et M. Jens Thomassen.

Comité ESG

Le Comité ESG a été créé par décision du Conseil d'administration du 20 avril 2023.

Son rôle consiste à assister les membres du Conseil sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Il accompagne l'entreprise dans la définition de ses orientations stratégiques en termes de durabilité, aide à identifier les risques sur ces sujets et définir des actions d'amélioration.

Composition 31/12/2024

Le Comité ESG est composé de quatre administrateurs de la société. Il est présidé par M. Marc Albérola.

Il est composé des administrateurs suivants : M. Brice Lodugnon, M. Jens Thomassen et M. Moctar Thiam.

з. Les comités dépendants de la Direction générale

Comité de Direction générale

Rôle

Le Comité de Direction générale (CDG) est un lieu de décision et de partage d'information au niveau de la Direction générale du Groupe. Le CDG se réunit tous les lundis et aussi souvent que nécessaire.

Composition 31/12/2024

Le CDG est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola. Il est composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe, Mme Mylène Junius, Secrétaire Générale, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur des investissements.

Comité d'engagement

Le Comité d'engagement du groupe Eranove examine des projets spécifiques et se prononce sur l'opportunité de les soumettre au Comité stratégique du Conseil d'administration sur la base de données techniques, financières, légales, ESG, RH, communication, qui lui sont soumis. Il permet la supervision des activités de développement et la bonne prise en compte des décisions stratégiques. À cette fin, la Direction du Développement et du management des projets prépare toute la documentation nécessaire en coordination avec toutes les structures de Eranove concernées.

Le Comité d'engagement étudie l'opportunité d'instruire de nouveaux projets à travers des notes d'opportunité qui peuvent lui être soumises lors des revues trimestrielles ou, si l'urgence le requiert, de façon ad hoc. Il apprécie de facon collégiale les informations des dossiers et notes et s'assure notamment que la grille des risques est maîtrisée et que toute la documentation est prête pour présenter le dossier au Comité stratégique qui dépend du Conseil d'administration.

Composition 31/12/2024

Le Comité d'engagement est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola.

Il est composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, Mme Mylène Junius, Secrétaire Générale, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur des investissements, M. Cédric Lombardo, Directeur Développement Durable et M. Luc Delamaire, Directeur des Concessions et du financement.

COMOP

Le COMOP est un lieu de décision dans le cadre duquel les Directeurs généraux des sociétés du groupe exposent les plans d'action pour améliorer leurs performances opérationnelles, sociales, environnementales et contractuelles ainsi que l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de chaque filiale. Des benchmarks visant l'amélioration des performances y sont également partagés.

Composition 31/12/2024

Le COMOP est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, Mme Mylène Junius, Secrétaire Générale, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur des investissements, ainsi que des Directeurs généraux des filiales.

Comité de Gestion

Le Comité de gestion (COGES) est l'organe de pilotage des résultats économiques et financiers des entités du groupe Eranove. Chaque société du groupe a son propre COGES.

- préparer la planification financière des filiales (business plans, plans à cinq ans, budgets,
- → suivre et analyser le résultat et les principaux éléments du bilan de chaque filiale en norme
- → piloter les principales options lors des arrêtés des comptes des filiales (par trimestre et par
- → définir et suivre les actions correctrices en cas de dégradation par rapport aux prévisions ;
- → favoriser les retours d'expérience sur les bonnes pratiques économiques et financières entre les sociétés du groupe Eranove.

Composition 31/12/2024

Le COGES est composé pour le groupe Eranove du Directeur général, M. Marc Albérola et de la Directrice générale adjointe, Mme Pascale Albert-Lebrun, du Directeur général de chaque société et de ses collaborateurs en charge des aspects économiques et financiers (DGA, Secrétaire général, Directeur administratif et financier, etc.).

Comité de développement durable (CODD)

Le Comité de développement durable du groupe Eranove est un organe de consultation stratégique créé en 2024, réunissant les dirigeants du Groupe Eranove, Il vise à orienter, coordonner et harmoniser les actions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sein des sociétés du groupe (filiales).

Ses missions incluent:

- → L'information sur les orientations ESG et les évolutions réglementaires,
- → La mise en œuvre concertée des actions de développement durable,
- → La formulation de recommandations et le partage des bonnes pratiques,
- → La gestion proactive des risques ESG et la clarification des responsabilités

Le Comité se réunit au moins une fois par an

Composition 31/12/2024

Le Comité DD est présidé par le Directeur Général du Groupe. Il est animé par le Directeur Développement Durable du Groupe.

Le Comité DD est composé des Directeurs Généraux (DG) et des Secrétaires Généraux (SG) des Filiales.



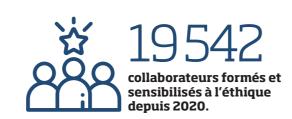


Placer l'éthique au centre

Sous l'impulsion du Directeur général,

l'éthique se trouve au cœur du dispositif de gouvernance d'Eranove.





lle représente le lien de confiance du groupe avec son environnement, condition centrale de la pérennité des affaires d'Eranove, groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique.

La politique éthique et anti-corruption groupe, en vigueur depuis le 7 juin 2023, formalise cet engagement à trois niveaux :

- Celui du groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que par l'animation des systèmes de gestion éthique et anti-corruption.
- → Dans chacune des filiales, à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique, de la lutte contre la corruption et de la responsabilité d'entreprise.
- → Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique et anticorruption spécifiques, lesquels évoluent dans une démarche d'amélioration continue.

En complément de la conformité réglementaire, notamment aux conventions et déclarations internationales et aux lois nationales, notamment à la Loi dite « Sapin II », l'objectif est de faire certifier ces systèmes selon la norme ISO 37001 relative aux systèmes de gestion anti-corruption. Première étape vers cet objectif, la CIE a confirmé son rôle de pionnière en Afrique en faisant évaluer en avril 2017 son système de gestion de la conformité selon le référentiel ISO 196003. Dans la continuité de son engagement, en 2019, la CIE a réalisé un audit à blanc selon la norme ISO 37001. En 2024, la CIE a continué à travailler à assoir les bases d'un système de management anti-corruption (SMAC) selon le référentiel ISO

37001. Les filiales KEKELI, OMILAYE et la SODECI ont quant à elle à l'instar du groupe, adopté leur politique éthique et anti-corruption en 2024.

L'engagement de GS2E dans cette démarche s'est matérialisé par l'obtention de la certification de son SMAC selon la norme ISO 37001 le 29 avril 2022. En 2023, un « audit de surveillance 1 » s'est déroulé du 28 au 31 mars et a vu la levée de l'ensemble des écarts (03 observations et 07 nonconformités mineures) notifiés en 2022. Cet audit a permis de démontrer la maturité du SMAC du

Au niveau du groupe, et suivant une démarche d'amélioration continue, une mission d'accompagnement au déploiement d'un SMAC a démarré en septembre 2022 avec l'accompagnement d'un cabinet international. Cette mission dans sa première phase a permis sur les années 2022 et 2023 de réviser la cartographie des fonctions exposées des directions de Eranove SA et Eranove CI, ainsi que des risques de corruption des principaux partenaires. La seconde phase de la mission qui s'est déroulée en 2023 a été marquée par :

- → La formation des correspondants éthiques de CIE, SODECI, SMART ENERGY, KÉKÉLI et AWALÉ aux exigences de la norme ISO 37001;
- → le démarrage de la rédaction des éléments socles du Système de management éthique et anticorruption groupe, avec à la clé la validation de la politique éthique et anticorruption groupe lors du conseil d'administration du 7 iuin 2023.

Afin de tenir un objectif de certification ISO 37001 de ses filiales d'ici le 31 décembre 2026 pour les premières et au 31 décembre 2028 pour les dernières, la rédaction de tous les éléments socles d'un SMAC Groupe tenant compte des exigences de la norme ISO 37001 s'est poursuivie en 2024 avec, notamment, une présentation à l'ensemble des correspondants éthiques des filiales (lors du cercle éthique de décembre). A cette occasion le projet de procédure groupe de reporting des évènements indésirables éthiques et anticorruption et du projet

de registre des évènements indésirables éthiques a été adopté, aux fins de mise en œuvre en 2025.

En 2022, Eranove a élaboré un manuel « Know Your Customer » (KYC), conformément aux exigences en vigueur au sein de l'UE, de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

Ce manuel instaure une procédure de surveillance pour mieux connaître nos partenaires d'affaires, nous assurer que la source des capitaux contribuant au développement de notre groupe ne soient pas issues de sources illicites telles que le blanchiment d'argent, la fraude, la corruption, et ne contribuent pas au financement du terrorisme. Cet outil de gestion permet de (i) s'assurer de l'identité et de la capacité à contracter de la personne avec laquelle une relation d'affaires est envisagée et/ou (ii) de mesurer le risque d'illégalité de l'origine des canitaux utilisés.





Politique éthique et anticorruption des filiales : premiers jalons de déploiement du Système de management éthique et anticorruption (SMAC) groupe

Dans le sillage du SMAC groupe dont l'un des éléments socle, la politique éthique et anti-corruption groupe, a été adopté en 2023, plusieurs sociétés du groupe Eranove ont entamé en 2024 le déploiement de leur SMAC.

Kékéli Efficient Power, Omilayé et la SODECI disposent désormais d'une politique éthique et anticorruption structurée en

- → 1 L'engagement du Directeur général de la filiale à l'égard d'un « objectif de tolérance zéro » contre toute forme d'atteinte à la probité.
- → 2 L'énoncé des valeurs de la filiale
- → 3 La déclaration de politique.
- → 4 Les engagements de la société et de ses collaborateurs en vue du respect de la légalité, de comportements responsables et de mise en place de structures de contrôle interne, entre autres.
- → 5 Les exemples de situations de vigilance.
- → 6 La déclinaison des rôles et responsabilités des collaborateurs dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions de la politique éthique et anti-corruption.
- → 7 La présentation des mécanismes et outils associés à la politique éthique et anticorruption (Dispositif d'alerte ; Gestion des cadeaux et avantages ; Gestion des conflits d'intérêts ; Régime disciplinaire)
- → 8 Les dispositions pratiques en termes de validation, diffusion et mise à jour.

Le SMAC groupe en cours de finalisation est composé d'une série d'éléments documentaires qui s'inspirent des exigences de la norme ISO 37001 et des exigences réglementaires applicables dans les espaces juridictionnels concernés. Le cadre général et les premiers jalons étant posés, l'objectif du groupe Eranove est de voir toutes ses filiales obtenir la certification ISO 37001 à l'horizon 2026 pour certaines sociétés, et 2028 pour d'autres. Chaque direction générale va fixer son cap en fonction de ce calendrier. La société GS2E est quant à elle déjà certifiée depuis 2022.



Les collaborateurs de la CIE sensibilisés à la lutte contre la corruption

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre, la CIE a organisé en 2024 des activités sous le thème « Promouvoir l'intégrité dans la gouvernance pour lutter contre la corruption ».

Le quart d'heure sécurité du siège de la CIE a été consacré le 10 décembre 2024 à la sensibilisation des collaborateurs sur la corruption et ses conséquences. Au cours de cet exercice, Djénéba Brissy Konaté, chef du service Système de management anticorruption à la Direction Documentation, SMAC et Relations communautaires (DDSRC), est revenue sur l'importance d'une culture éthique au sein de l'entreprise, à mettre en œuvre au quotidien.

Cette culture repose sur deux piliers : d'une part, une politique de « Tolérance zéro » face à la corruption, signée et transmise à l'ensemble des collaborateurs ; d'autre part, une Charte éthique comportant 12 principes et valeurs. Pas moins de 498 nouveaux collaborateurs ont été sensibilisés en 2024 sur la lutte contre la corruption et les valeurs de la Charte éthique de la CIE. Par ailleurs, 136 plaintes ont été reçues et traitées tout au long de l'année, via l'onglet « alerte éthique » du site internet de la CIE, et un numéro vert (le 1312) qui prend les appels directement.





Résultats en hausse pour le département Lutte contre la fraude du GS2E

La revue de processus du département Lutte contre la fraude du GS2E s'est tenue le 12 juillet 2024 au CME de Bingerville, afin d'évaluer les indicateurs de performance, d'identifier les réussites et les défis rencontrés. Les progrès ont été jugés satisfaisants. « Le nombre de fraudeurs interpellés a augmenté en 2024, témoignant d'une dynamique efficace en termes de détection de la fraude », indique Tannignigui Sekongo, chef du département de la Lutte contre la fraude du GS2E.

Pour la CIE, 11 616 fraudeurs ont été interpellés en 2024 contre 10 307 en 2003. Une part majoritaire de 92 % de ces fraudeurs sont des clients, les 8 % restants portant sur des raccordements de personnes qui ne sont pas clientes. Des paiements de 13,8 milliards de francs CFA ont été faits en 2024 correspondant à 135,9 GWh d'électricité (contre 120,6 GWh en 2023), pour un objectif de 125 GWh sur l'année 2024.

Du côté de la SODECI, 8476 fraudeurs ont été interpellés en 2024 (à 87% des clients), contre 6975 en 2023. Des paiements de 2.9 millions de francs CFA correspondant à 4.9 millions de m^3 d'eau ont été récupérés (contre 4.3 millions de m^3 en 2023), pour un objectif de 4 millions de m^3 en 2024.

Trois facteurs expliquent ces performances. La première porte sur la mutualisation de la lutte contre la fraude décidée en 2020 par le Directeur général de la CIE, Ahmadou Bakayoko, au niveau du GS2E. La centralisation des structures de lutte contre la fraude à la GS2E n'empêche pas des actions décentralisées sur tout le territoire national où des cellules dédiées sont installées dans chaque Directions régionales et fonctionnent par périmètres, toute l'année.

Second facteur: la digitalisation de la lutte contre la fraude, avec une application dénommée « Smart Control », qui permet de mieux détecter sur le réseau les potentiels fraudeurs. Enfin, l'appropriation du contrôle interne par les managers permet d'avoir des points de contrôle efficaces, qui font respecter tous les règlements en vigueur tout en impactant les performances opérationnelles.

Le Département Lutte contre la fraude GS2E prend soin de consulter les Parties intéressées pertinentes (PIP) en fin de chaque année pour élaborer son plan d'action pour l'année suivante. Des ateliers sont également organisés en interne pour faire par structure une analyse SWOT du déroulement de l'année. Figurent parmi les PIP les directions régionales, les directions d'exploitation Abidjan et Intérieur de SODECI, les directions commerciales et opérations Abidjan et Intérieur de la CIE. Les PIP comprennent aussi les départements juridiques de la CIE, de la SODECI et du GS2E, ainsi que deux procureurs représentant la justice et deux officiers de gendarmerie. L'objectif : une feuille de route acceptée par tous, ainsi que l'application de la politique de « Tolérance zéro » du groupe Eranove dans la mise en œuvre des activités. Trois licenciements de collaborateurs impliqués dans la fraude ont déjà eu lieu depuis 2020.

La revue s'est conclue en 2024 par neuf recommandations, dont la mise en œuvre vise à lutter encore plus efficacement contre la fraude. L'une de ces recommandations, formulée par les procureurs, porte sur l'accentuation des opérations de contrôle dans les quartiers structurés et les vendredi soir, pour cibler les bars et les sites où sont célébrées des funérailles, et où l'électricité pourrait être utilisée frauduleusement.





_**1** Certifier les démarches QSE

Le groupe Eranove a été l'un des premiers en Afrique à mettre en place une triple certification qualité, sécurité, environnement (QSE).

on objectif est de voir chaque société opérationnelle du groupe mettre en œuvre les normes qualité ISO 9001, santé et sécurité ISO 45001, et environnement ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des audits réguliers sont menés par l'Association française de normalisation (AFNOR), aboutissant à la reconduction des certifications.

Ces mécanismes de certification font partie intégrante du système de management et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux. Aussi le respect des plans d'actions QSE est-il intégré aux objectifs des dirigeants des sociétés opérationnelles.

Tous les ans, chaque entité s'engage dans un programme de renouvellement des certificats (avec migration selon les nouveaux référentiels) et d'élargissement des périmètres. Chaque entité suit le taux de couverture des certifications et évaluations, dont la conception a fait l'objet d'une large concertation au préalable, aussi bien sur les assiettes que les modes de calcul, en vue de l'ériger en véritable outil de management.

Le tableau suivant résume par « périmètre métiers » les taux de couvertures de certification et d'évaluation à fin 2024.

Tableau de bord des certifications / évaluations

| AXE POLITIQUE RSE | DOMAINE | NORME/ RÉFÉRENTIEL | PÉRIMÈTRE MÉTIER | ASSIETTE | TAUX DE COUVERTURE CERTIFICATION / ÉVALUATION 2024 |
|----------------------|------------------------------|-----------------------|--|------------------------------------|--|
| > 1 | Compliance | ISO 19600 | Tous métiers | Effectif | 57 % |
| , 1 | Compilance | ISO 37001 | Tous métiers | Effectif | 6 % |
| > 2 | Santé Sécurité au travail | ISO 45001 | Tous métiers | Effectif | 18% |
| | Environnement | | Production eau potable | Capacité de production eau | 52 % |
| | | ISO 14001 | Production d'électricité | Capacité de production électricité | 84 % |
| > 3 | | | Transport d'électricité | Km réseau électricité | 100 % |
| | | ISO 50001 | Gestion patrimoniale des bâtiments, des process de production d'électricité et de gestion des véhicules de CIE | | |
| | Qualité | ISO 9001 | Tous métiers | Effectif | 69 % |
| > 4 | Responsabilité sociétale | ISO 26000 | Production d'électricité | Capacité de production électricité | 80 % |

Le taux de couverture de la certification ISO 45001 se réfère à l'effectif total de l'entreprise, retenu comme assiette. Les





utre le maintien des acquis et l'extension des périmètres de certifications ISO 9001 (extension de l'ISO 9001 à certaines directions du pôle Distribution Commercialisation de la CIE), ISO 14001, ISO 45001, certaines sociétés du groupe confirment leurs positions de pionnières en s'engageant vers les certifications ISO 50001 (Management de l'énergie) et ISO 37001 (Système de management anticorruption). C'est le cas notamment de la CIE qui a obtenu en avril 2021 le certificat ISO 50001, dont le périmètre concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que des véhicules de la CIE. Ce certificat a été maintenu en 2024 à l'issu des travaux d'audit de surveillance 1. La SODECI a de son côté engagée une démarche ISO 50 001 sur le site pilote de la Riviera Palmeraie. L'audit diagnostic a été réalisé du 6 août au 21 octobre 2024. La mise en œuvre du plan d'actions se poursuit en vue d'une certification.





CIPREL renouvelle avec succès ses certificats QSE

CIPREL a réaffirmé son engagement en faveur de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (QSE) en menant avec succès du 3 au 7 juin 2024 l'audit de renouvellement de ses systèmes de management intégrés, couvrant les référentiels ISO 9001 (Qualité), ISO 45001 (Santé-Sécurité au Travail) et ISO 14001 (Environnement).

L'audit avait pour principaux objectifs de vérifier la conformité des documents, pratiques et installations vis-à-vis des exigences normatives; d'évaluer l'efficacité des dispositifs QSE-RSE en place pour répondre aux attentes du Client et des autres parties prenantes; d'identifier les axes d'amélioration pour renforcer les performances de chaque service; d'assurer la conformité réglementaire et légale des activités; d'améliorer l'environnement de travail et la communication interne; et de renouveler

 ${\it 'enregistrement officiel du syst\`eme QSE-RSE}.$

L'audit s'est soldé avec le renouvellement des certificats Qualité Sécurité et Environnement, selon les résultats suivants sur les 3 périmètres cités :

- → 20 points forts soulignant les bonnes pratiques et la maturité du système ;
- → 10 pistes de progrès identifiées pour renforcer la performance globale ;
- → 0 point sensible;
- → 0 non-conformité majeure ;
- → 0 non-conformité mineure.

Ce résultat illustre non seulement la rigueur et la mobilisation des équipes, mais aussi la capacité de CIPREL à inscrire son développement dans une démarche responsable et pérenne. Les mécanismes de certification QSE et d'évaluation de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) font partie intégrante du système de management de CIPREL, et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux.

Déployer un **Système de**Management Environnemental, Social et de Gouvernance (SM ESG)

Préoccupé par une gestion performante et durable favorisant la préservation de l'environnement, de la santé, de la sécurité de ses collaborateurs, des communautés et de la gouvernance dans lesquelles ses filiales sont implantées, Eranove SA s'est engagé à formaliser un Système de management environnemental, social et de gouvernance (SM-ESG) groupe.

Ce système permettra :

- → De spécifier à toutes les sociétés du groupe un cadre fonctionnel commun pour la gestion des enjeux de gouvernance, d'environnement, de ressources humaines et des relations communautaires;
- → D'harmoniser l'analyse des impacts et des risques en matière de développement durable pouvant affecter les opérations du groupe ou le cadre de vie de ses collaborateurs et de ses communautés:
- → De mettre en œuvre des plans de gestion pour répondre à l'ensemble des impacts et des risques identifiés, ceci de manière fonctionnelle afin que les sociétés du groupe puissent les adopter et organiser leur cadre opérationnel;
- De déployer des procédures centrales en lien avec les indicateurs de performance suivis par toutes les

sociétés du groupe en opération ou en développement, afin de disposer d'un tableau de bord commun pour la gestion des impacts, des risques et opportunités de durabilité;

→ De permettre à la gouvernance de Eranove SA et de chaque société de disposer d'une approche homogène pour gérer ses enjeux de durabilité tout en respectant la diversité de ses sociétés et de ses métiers, de disposer d'outils communs et de données harmonisées, pour une meilleure prise de décisions.

Le SM ESG Groupe a pour objectif d'intégrer en un seul référentiel groupe les exigences légales et réglementaires en matières ESG dans ses pays d'opération, les exigences des normes de performance de la Société financière internationale (SFI), ainsi que les exigences des normes opérationnelles ISO en matière de QSE, RSE, lutte contre la corruption et efficacité énergétique

L'année 2022 a été consacrée à un diagnostic approfondi des systèmes de management en place au sein des sociétés du Groupe. Ce travail a porté sur l'évaluation des dispositifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au-delà des périmètres déjà certifiés QSE ou évalués RSE, afin d'identifier les écarts entre les pratiques

existantes et le référentiel unique devant être élaboré par Eranove. L'objectif était de poser les bases d'un cadre d'amélioration structuré, conduisant à la conception puis au déploiement progressif de SM ESG adaptés à chaque société. Parallèlement, un Comité de pilotage SM ESG a été mis en place, réunissant les correspondants clés des différentes entités. Ce comité a permis de favoriser une compréhension partagée des enjeux, de mutualiser les retours d'expérience, et d'identifier les bonnes pratiques ESG à diffuser à l'échelle du Groupe.

En 2023, les travaux se sont concentrés sur la rédaction du Système de Management Environnemental, Social et de Gouvernance (SM ESG) Groupe, conformément à l'architecture attendues dans un système de management SFI. Cette démarche s'est déroulée dans un contexte d'évolution réglementaire significative, marqué notamment par l'entrée en vigueur du nouveau Code de l'environnement en Côte d'Ivoire et par la transposition, en décembre 2023, de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en droit français. Conscients de l'impact à venir de ces nouveaux cadres, une révision de ces éléments s'avérait impérative en 2024, afin d'assurer sa pleine conformité avec les nombreuses dispositions récemment adoptées dans plusieurs pays d'implantation du Groupe.

principales actions ont été réalisées.

En 2024, quatre principales actions ont été réalisées afin de répondre aux évolutions réglementaires tout en structurant les 9 piliers de mise en œuvre du SM-ESG:

- Une revue complète du SM-ESG a été menée afin d'identifier les écarts aux référentiels pour harmoniser les approches entre les normes ISO en vigueur au sein du Groupe et les standards de la SFI, et identifier les exigences issues des nouveaux cadres réglementaires observés.
- D2 Le cadre de gestion du SM-ESG a été mis à jour afin de disposer d'une version conceptuelle et stratégique afin d'offrir une vision claire aux parties prenantes chargées de la mise en œuvre du SM-ESG, de refléter la diversité des cadres normatifs et des niveaux de maturité des filiales, de proposer à la fois des axes d'amélioration pour les sociétés certifiées et des outils adaptés aux nouvelles entités du Groupe.
- Le pilier Gouvernance du système a été structuré à travers l'élaboration du SMAC, consolidant les exigences réglementaires et normatives dans un cadre cohérent des piliers SFI, confirmant ainsi les orientations méthodologiques choisies.
- En complément, le Plan d'Action ESG du Groupe a été révisé autour de douze thématiques prioritaires, définissant un minium d'exigences essentielles communes. Cette révision permet de guider les sociétés du Groupe, qu'elles soient déjà engagées dans des démarches certifiées ou en phase de structuration, vers une mise en œuvre cohérente des engagements ESG à l'échelle du Groupe.

Eranove RDD 2024

RANOVE 2024

S'engager dans une **démarche RSE**

L'intégration des enjeux environnementaux dans les principales filiales du groupe découle du management responsable et de la triple certification QSE instaurée voilà plus d'une décennie.

epuis 2015, toutes les sociétés du groupe suivent un ensemble de plus de 200 indicateurs RSE sur un périmètre représentatif de l'empreinte de leurs activités. Chaque année, ces données viennent alimenter un système coordonné au niveau du groupe, véritable outil de suivi et de management. Pour en garantir la transparence, l'exhaustivité et la sincérité, Eranove a dès le départ choisi volontairement de construire et de faire valider son reporting RSE par un Organisme tiers indépendant (OTI), suivant la Loi Grenelle II. Par la suite, la transposition de la directive sur la

Déclaration de performance extra-financière a rendu le reporting RSE et sa validation par un OTI obligatoires à partir de l'exercice 2018.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux reportés sont intégrés dans le cycle de management des sociétés. Ils sont présentés lors des Conseils d'administration d'arrêtés des comptes, en amont de la présentation et de la validation du périmètre extra-financier consolidé du groupe Eranove.

Depuis 2018, à travers sa **Déclaration de performance extra-financière**, le groupe

décrit son activité et prouve, au moyen d'une analyse de risques, que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents.

Cette démarche structurante, présentée en tête du présent rapport, s'est construite en impliquant un panel d'acteurs de haut niveau et représentatifs de l'ensemble des sociétés. Le résultat, matérialisé par des indicateurs et couvrant les risques les plus importants, passe par une politique RSE articulée autour de quatre engagements :







Développement du capital humain et employeur responsable



Environnement

Prévention, optimisation des ressources et solutions



1 Axe

Société

Accès aux services essentiels et développement des communautés

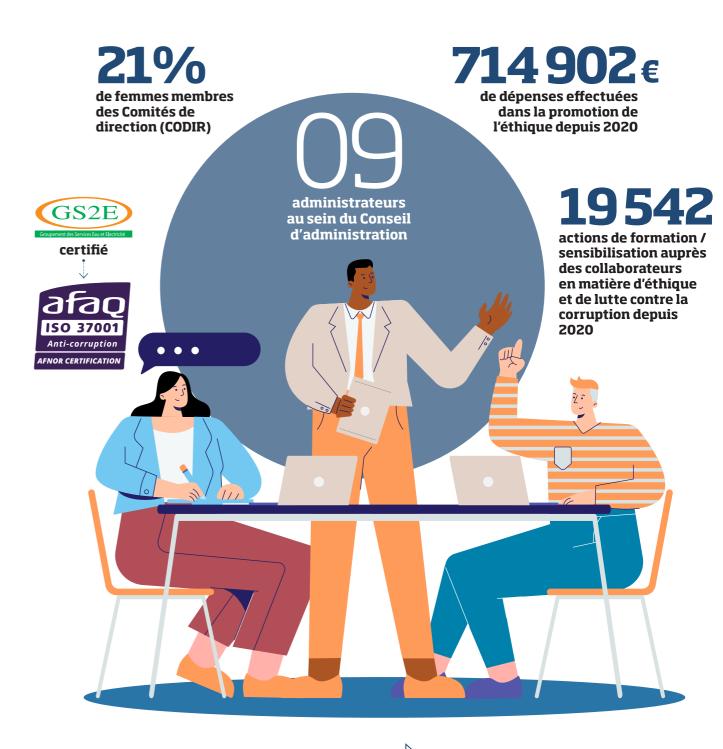
Filiales Eranove

En parallèle, le groupe encourage ses sociétés opérationnelles à développer leur responsabilité sociétale suivant la norme ISO 26000, qui fixe les lignes directrices et des objectifs en la matière.

Les deux sociétés CIPREL et CIE (périmètre de la production d'électricité) sont ainsi évaluées respectivement à un « niveau exemplaire et confirmé ». Toutes les jeunes sociétés qui portent le développement du groupe Eranove aspirent à en faire de même, autour de leurs futures unités de production.



Notre gouvernance en chiffres



politiques éthique et anticorruption
• filiale (KEKELI, OMILAYE, SODECI)
adoptées en 2024

1

Comité développement durable groupe (CODD) créé en 2024

Certifications QSE en œuvre dans les filiales

Francive RDD 2024

0L





Développer le capital humain

Politique RSE - Axe n°2 (Ressources humaines):
Développement du capital humain
et employeur responsable

89%

des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)

2,06%

de la masse salariale investie dans la formation

-30%

du taux de fréquence des accidents du travail⁴ par rapport à 2018 **CME** & CMEAU

deux pôles de formation d'excellence au service du développement des compétences



filiale en Côte d'Ivoire du Groupe Eranove et nouveau pôle de formation avec une offre e-learning

Francisco PDD 2024

⁴ Taux de fréquence de 8,02 en 2018 et de 5,60 en 2024 en nombre d'accidents avec arrêts, hors trajets entre le lieu de travail et le domicile ou lieu de restauration, pour 1 million d'heures théoriques travaillées.



37

ans un contexte où le capital humain devient la pierre angulaire du succès organisationnel, le groupe Eranove s'engage fermement à cultiver un environnement professionnel qui valorise, développe et soutient ses collaborateurs. À travers une approche holistique, le groupe s'efforce de faire du bien-être de ses équipes un catalyseur de performances exceptionnelles dans le respect des normes légales et internationales applicables.

Favoriser l'emploi durable

e groupe Eranove considère que sa première ressource est avant tout humaine, avec des ■ collaborateurs unis dans la perspective de rendre accessibles aux populations africaines les services essentiels à la vie. Pour atteindre cette performance, Eranove entend fédérer ses équipes et les pousser vers l'excellence, car un investissement ne saurait être rentable sans être soutenu par le capital humain de l'entreprise. Sans lui, un réseau ne peut maintenir un rendement élevé, une usine d'eau potable ou d'électricité ne peuvent garantir le niveau de disponibilité et d'excellence requis. Fort de ces convictions, le groupe industriel panafricain Eranove se préoccupe du bien-être, de l'épanouissement, de l'engagement et des compétences des 9 600 personnes qui composent ses effectifs.

Eranove a toujours misé sur ses équipes, et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation. D'où le nombre élevé de contrats à durée déterminée (CDI), qui représentent 89 % des contrats de travails en 2024.

La performance sociale du groupe est suivie par différents indicateurs, parmi lesquels le taux d'absentéisme non prévu, lié aux arrêts maladie, aux absences non autorisées, aux accidents du travail et aux mises à pied. Ce taux s'est établi à 1,09% en 2024, contre 1,16 % en 2018. En outre, le taux de turnover, qui indique le renouvellement du personnel rapportant le nombre de départs à celui des recrutements, reste inférieur à 10 % pour l'exercice 2024.

Favoriser des emplois durables, former la jeunesse, encourager le dialogue social, assurer une protection sociale et garantir la santé, lutter contre toutes les formes de discrimination... Voici autant de priorités sociales déclinées au quotidien par Eranove, en conformité avec la stratégie historique de groupe, amplifiée par notre actionnaire de référence, ECP Power & Water Holding SAS, afin de solidifier et de pérenniser notre ancrage africain.

Respecter le cadre légal national et international

ans le respect des dispositions légales applicables dans ses pays d'intervention et des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs au travail des enfants, le recrutement des sociétés du groupe Eranove intègre un critère d'âge minimum fixé à 18 ans. Le recours au travail forcé est naturellement proscrit.

Le suivi des heures supplémentaires, des congés et de l'absentéisme, ainsi que le respect des temps de travail, sont conformes aux règlementations nationales de chaque pays où le groupe Eranove est implanté.

L'organisation du travail varie en fonction de la nature des activités - opérations techniques, gestion de la clientèle, administration - et dans le respect du droit des pays d'implantation. En Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Bénin, au Gabon et au Sénégal, la durée du temps de travail est de huit heures par jour, soit 40 heures par semaine, contre 35 en France. Au-delà, toutes les heures des agents de maîtrise, des employés et des ouvriers sont considérées comme supplémentaires, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie.

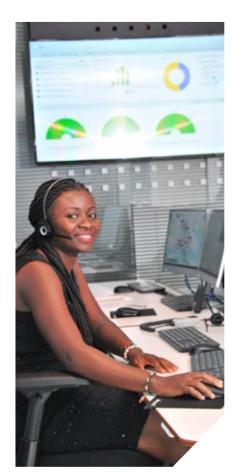


Recruter localement

et **fidéliser les**collaborateurs

Le groupe Eranove encourage le recrutement de compétences sur ses marchés, dans une logique d'ancrage africain qui favorise les performances locales.

e groupe Eranove est fier de ne compter qu'une part minimale (0,1%) de ses effectifs en dehors du continent africain, tandis que plus de 99,9 % de ses collaborateurs sont des ressortissants africains. Preuve que l'expertise requise pour exercer les métiers à haute technicité constituant le socle professionnel des sociétés du groupe existe sur le marché du travail local. Cet ancrage humain panafricain représente une valeur centrale du groupe Eranove, qui y voit la condition de sa richesse première : proposer des solutions africaines pour le continent africain.





Ressources humaines : création d'une CVthèque groupe

Le groupe Eranove a lancé en février 2024 une « CVthèque », sur la plateforme Socium, afin de décloisonner les ouvertures de postes et les candidatures spontanées entre ses filiales.

La phase test a concerné les entités CIE, SODECI et Eranove.

La plateforme est paramétrée pour que tous les directeurs des Ressources humaines du groupe aient accès aux CV, quelle que soit la filiale auprès de laquelle les demandeurs d'emploi ont postulé. Si un talent n'intéresse pas la CIE, il peut ainsi être repéré par la SODECI, ou par LA CIPREL. La CVthèque indique par ailleurs si le talent a été recruté ou s'il est engagé dans un processus de recrutement en cours.

Ce nouvel outil de gestion des ressources humaines, qui compte à date plus de 3600 profils, a connu un essor en juin 2024, en raison de la participation du groupe Eranove au Forum « Afrique Talents », avec toutes ses filiales. Un lien est actif sur le site internet d'Eranove, afin de pouvoir postuler directement.



Franove RDD 2024



Lutter contre les discriminations

La non-discrimination constitue l'un des principes fondamentaux édicté dans les valeurs, la politique éthique et anticorruption des sociétés du groupe et décliné dans les politiques de recrutement.





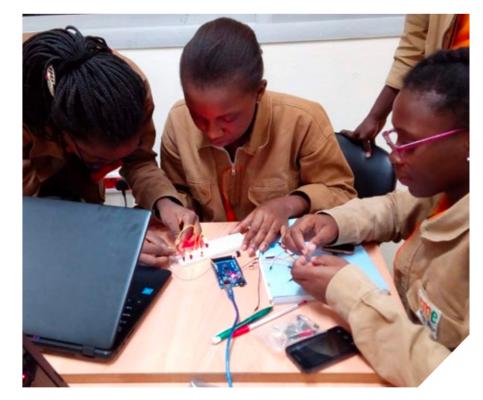
ur la question du genre, la part des femmes dans l'effectif (23 %) reflète le caractère traditionnellement masculin des métiers exercés dans les secteurs d'activité du groupe Franque.

Souhaitant encourager la féminisation de tous les postes, la part des femmes dans les métiers techniques ainsi que dans les comités de direction fait l'objet d'un suivi spécifique par les directions des Ressources humaines des entreprises du groupe. Différentes actions spécifiques pouvant favoriser l'emploi des femmes sont menées. CIPREL a notamment inauguré une crèche d'entreprise le 22 décembre 2018. Pour contribuer à la réduction de la disparité de genre dans les filières techniques et scientifiques, le Centre des métiers de l'électricité (CME) a ouvert ses portes au programme « Girls in STEM » porté par General Electric et Iunior Achievement Côte d'Ivoire, Ce programme Sciences, Technology, Engineering and Mathematics (STEM) a pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes filles pour ces matières, en les encourageant à poursuivre une carrière liée à ces domaines. Différentes sessions d'information, de mentorat et d'échanges sur les carrières scientifiques ont ainsi été animées, depuis l'ouverture du programme en décembre

Le groupe Eranove a mis en place un suivi de l'embauche et de l'intégration de personnes en situation de handicap. Des indicateurs ont été définis avec les médecins et assistantes sociales d'entreprise pour assurer une bonne compréhension et une classification adaptée aux pratiques, au sein des sociétés du groupe. Les collaborateurs en situation de handicap se voient proposer des adaptations de leurs postes de travail et fonctions, afin de les maintenir dans l'effectif dans les meilleures conditions. Depuis 2016, le groupe suit également le nombre de salariés en situation de handicap dans son effectif (celui-ci a ainsi augmenté de 59 % par rapport à 2019). Le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans l'année est également suivi depuis 2017.

La CIE et la SODECI ont signé en avril 2017 la « Charte de la diversité en entreprise », un engagement en faveur de l'égalité des chances face à l'emploi. Le respect de la diversité, la prévention de toute forme de discrimination et de harcèlement sont devenus des questions importantes de management. La SODECI a ainsi instauré des mesures visant à éviter la discrimination dans le recrutement, à toutes les étapes du processus, de la diffusion de l'offre d'emploi à partir de canaux accessibles à tous, jusqu'à la délibération collégiale en vue d'opérer le choix définitif entre les candidats. La mobilité du personnel (mutations et promotions) se fait également en toute transparence, dans le respect de la validation des différents responsables de structures et de la Direction générale.

collaborateurs en situation de handicap en 2024, soit 2 % de l'effectif total



Favoriser l'emploi des jeunes

a population du continent africain, avec un âge médian de moins de 25 ans, est appelée à rester la plus jeune du monde au cours des prochaines décennies. Cet atout, s'il est convenablement exploité, peut se traduire par la capture du « dividende démographique » et fournir une impulsion sans précédent à l'essor économique de l'Afrique.

Conscient de son rôle pour relever ce défi, le groupe Eranove construit des passerelles entre la formation et l'emploi et agit sur quatre niveaux :

- le développement de formations diplômantes et certifiantes en adéquation avec les besoins des employeurs (cf. chapitre 2.D - Investir dans la formation);
- l'intégration de stagiaires pour leur permettre de valider leurs diplômes, faire valoir une première expérience professionnelle, et pour certains être recrutés;
- la participation à des évènements de promotion de l'innovation ou de l'entrepreneuriat des jeunes;
- → la promotion de l'embauche des jeunes.



1456 stagiaires⁵ en 2024 (contre 497 en 2021)





200 jeunes plombiers sanitaires reçoivent leurs certificats de fin de formation

La SODECI, en collaboration avec l'Agence Emploi Jeunes, a clôturé en 2024 son projet de formation de 200 jeunes Ivoiriens aux métiers de la plomberie sanitaire. Cette initiative a pour objectif d'aider à l'employabilité des jeunes, tout en répondant au manque de professionnels qualifiés dans cette spécialité.

La cérémonie de remise de certificats s'est déroulée dans l'enceinte de l'antenne Emploi Jeunes de Treichville, le 31 juillet 2024, en présence de Mamadou Touré, ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique.

Pour réaliser ce projet, un plateau technique moderne construit par la SODECI sur une superficie de plus de 200 m², équipé de matériels sanitaires de dernière génération a vu le jour au sein du Centre des métiers de l'eau (CMEAU), centre de formation de la SODECI. Les moyens mobilisés pour le déploiement de ce programme de formation ont nécessité le soutien de partenaires, dont l'Agence Emploi Jeunes et le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP).

Les bénéficiaires, issus de l'enseignement général ou professionnel, ont suivi quatre mois de formation et deux mois de stage pratique au sein de différentes entreprises. Les cours ont visé la maîtrise d'outils modernes et de techniques avancées en plomberie sanitaire, les méthodes d'adduction d'eau potable, ainsi que les procédés d'évacuation et de drainage des eaux usées. Si la maîtrise des risques professionnels a constitué un sujet clé du parcours de formation, un point d'honneur a été accordé à l'initiation à l'entrepreneuriat, afin de situer l'auto-emploi au cœur de la stratégie d'insertion professionnelle

Nombre d'entreprises ont accepté de recevoir ces jeunes pour leur stage pratique. Parmi elles, des Centres hospitaliers universitaires (CHU) d'Abidjan, des polycliniques, des campus, des entreprises exerçant dans le BTP, des groupes hôteliers et des PME intervenant dans l'adduction en eau ou la plomberie sanitaire.

Lors de la cérémonie de remise des certificats, les nouveaux plombiers ont reçu des caisses à outils qui les rendent désormais opérationnels. Le ministre Mamadou Touré a félicité les jeunes formés et dit sa reconnaissance à la Direction générale de la SODECI pour la qualité de la formation.

Le taux d'insertion professionnelle s'élève déjà à 75 % des jeunes bénéficiaires de ce programme. Si l'auto-emploi reste la principale issue avec environ 50 % des bénéficiaires, on note également des emplois salariés au sein d'organisations telles que SODECI (5 jeunes plombiers), Novotel (1), l'Université Félix Houphouët Boigny (2), l'Université Nangui Abrogoua (1 jeune) et la Polyclinique Indenié (1 jeune).





Encourager le **dialogue social**

Le groupe Eranove est soucieux des réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient, ainsi que du respect des principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT).



Au sein de la CIE et de la SODECI, un « Cadre de dialogue permanent » (CDP) permet des échanges réguliers avec les représentants du personnel. Ces deux sociétés disposent également d'une Instance de recours social (IRS). Cet organe de conciliation intervient lorsqu'un collaborateur licencié souhaite, en s'appuyant sur des arguments nouveaux ou supplémentaires, plaider pour la révision des conditions et des motifs de son licenciement en vue de sa réintégration.

mission de service public.

Chez CIPREL, un collège de délégués représente le personnel, conformément aux réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire. Ce dialogue social se concrétise notamment par des accords collectifs conclus dans un double souci de performance économique et d'amélioration des conditions de travail

Résultats définitifs des élections des délégués du personnel à la CIE

Les deux tours des élections des délégués du personnel à la CIE se sont déroulés comme prévu les 5 et 23 septembre 2024, avec un taux de participation de 76,04 %, pour un taux de syndicalisation de 80 % des effectifs.

Ces élections se tiennent régulièrement, tous les deux ans, conformément au cadre légal en vigueur. Tous les syndicats, six au total, ont participé au processus, dans une pluralité importante pour les collaborateurs, afin de tenir compte de leurs demandes.

Un dialogue social permanent se tient à la CIE, dont la Direction générale tient à traiter des problèmes soulevés en amont. Chaque trimestre, une rencontre est organisée, sur des sujets communiqués à l'avance par les syndicats. Ces rencontres, ainsi que les réunions extraordinaires motivées par des urgences, sont pilotées par le Secrétaire général de la CIE. Cinq syndicats ont créé une union dans la foulée des élections de 2024, facilitant ainsi par leurs positions communes ce dialogue social permanent.



Protéger nos collaborateurs

Les entreprises du groupe Eranove aux côtés de leurs collaborateurs à toutes les étapes de la vie.

inspirant des valeurs africaines, le groupe Eranove a très tôt mis en œuvre une politique sociale garantissant un environnement serein et tissant un lien de solidarité entre les collaborateurs. Cette politique s'articule autour de plusieurs mécanismes ou instruments de solidarité, de santé, de retraite et de financements sociaux.

Prévention santé

À la CIE, la Direction de la médecine du travail (DMT) dispose de sept centres médicaux et 18 infirmeries, 10 ambulances médicalisées (stationnées à Marcory, Yopougon, Abobo, Bingerville, Taabo, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo, Yamoussoukro) et un personnel de santé fort de 07 médecins statutaires, 28 médecins vacataires, parmi lesquels 17 spécialistes dans les domaines de la cardiologie, pédiatrie, gynécologie, rhumatologie, diabétologie, dermatologie, psychiatrie, gastro-entérologie et diététique, 28 infirmiers, une sage-femme et 13 ambulanciers et 18 agents administratifs. La médecine du travail propose systématiquement lors de la visite médicale annuelle le dépistage du VIH/Sida, du diabète, de l'hépatite B et C, des cancers du sein et de l'utérus pour les femmes à partir de 35 ans, ainsi que du cancer de la prostate pour les hommes à partir de 45 ans, avec des taux de participation variant de 84 % à 100 % selon les pathologies dépistées. La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des travailleurs et leurs avants droit de la CIE, comme des autres sociétés du groupe Eranove en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2024, pas moins de 98 065 patients ont été reçus par les infirmeries de la CIE.

Cette même démarche de suivi médical préventif est mise en œuvre à la SODECI. À fin décembre 2024, 2 981 collaborateurs sur un effectif planifié de 3 043 collaborateurs ont bénéficié de la visite médicale systématique, soit 98 % de taux de participation, taux similaire à fin décembre 2023. Les structures médicales de la SODECI ont enregistré plus de 27 132 consultations à fin décembre 2024. Le paludisme constitue le principal motif de consultation (24 %).

La prévention des accidents du travail représente un volet important des actions de prévention santé du groupe Eranove. La CIE vise notamment à éradiquer les accidents de travail d'origine électrique, par le biais de formations périodiques et « quarts d'heure sécurité », la fourniture d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés, ainsi que l'analyse systématique de tous les accidents d'origine électrique, avec un retour d'expérience communiqué à l'ensemble des acteurs du métier.



Les collaborateurs de Kékéli sensibilisés à la lutte contre le cancer de la prostate

Chaque année, Kékéli Efficient Power sensibilise ses collaborateurs au cancer de la prostate. A l'occasion de la campagne internationale « Novembre Bleu », la centrale a organisé en 2024 des échanges sur cette maladie. L'accent a été mis sur la détection précoce et l'importance du bien-être psychologique des hommes. L'opération de sensibilisation a touché 30 collaborateurs.

ranove RDD 20**24**

Assurance santé

ous les collaborateurs du groupe Eranove bénéficient dès l'embauche d'un dispositif d'assurance santé complétant le dispositif médical interne de ses sociétés. Les assurances santé du groupe couvrent les dépenses de soins en cas de maladie des collaborateurs, ainsi que de leur conjoint et enfants. Pour la CIE et la SODECI, ce dispositif est complété depuis 2009 par une assurance maladie des retraités (ASMAR), financée par les actifs comme les retraités, et dont le caractère pionnier a été reconnu à l'international avec le trophée Compensation & Benefits reçu en

La CIE et la SODECI ont également mis en œuvre un fonds de solidarité santé destiné à faire face à des pathologies au long cours comme le VIH/Sida, l'hépatite ou l'insuffisance rénale. Quatre groupes électrogènes financés par la CIE et la SODECI ont été installés dans une polyclinique pour faciliter l'accès aux séances de dialyse et en réduire le coût.

Retraite complémentaire

En plus du régime d'assurance retraite légal, les collaborateurs de ERANOVE CI, CIPREL, CIE et SODECI bénéficient d'une retraite complémentaire. Sur les dernières années à la SODECI, la cotisation retraite complémentaire affiche une nette progression, à cause de l'évolution de la population, mais encore plus de la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future

Fonds commun de placement

Au titre des financements sociaux, la CIE et la SODECI ont mis en œuvre un Fonds commun de placement (FCP) dédié à la participation des collaborateurs au capital de leurs entreprises, en vue d'épargner pour leur retraite. Le FCP bénéficie ainsi à l'ensemble des collaborateurs de la CIE, assurant leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,27%. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur

Entraide et solidarité

Les principales sociétés du groupe se sont dotées d'un fonds de solidarité qui offre une aide financière non remboursable à leurs collaborateurs lors des évènements heureux ou malheureux de la vie. Ce mécanisme se fonde sur la culture d'entraide et de solidarité africaine.

En outre, la Mutuelle des agents de l'eau et de l'électricité (MA2E), créée en 2006, regroupe les collaborateurs de la CIE, la SODECI et du Groupement des services eau et électricité (GS2E), pour épargner et obtenir des prêts à des taux intéressants. Cette épargne augmentée du prêt permet de s'engager dans des projets générateurs de ressources complémentaires.

Entrepreneuriat des retraités

Spécifiquement destinée aux collaborateurs seniors, afin d'éviter la dégradation de leur niveau de vie lors du passage à la retraite, la SODECI a initié depuis 2017 un programme de formation à l'entrepreneuriat. Cette formation ouverte aux volontaires s'avère d'autant plus importante que les futurs retraités disposeront d'un capital financier issu de leur épargne actionnariale, grâce au FCP. En 2024, un total de 39 collaborateurs sur 49 attendus, a participé à la formation en entrepreneuriat, soit un taux de participation de

> Dépenses volontaires en avantages sociaux:



Fonds alloués aux prêts internes:







Renforcer la santé et la sécurité au travail

L'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail représente un axe majeur de la politique sociale du groupe.



accidents du travail avec arrêt hors trajets (contre 151 en 2018)

jour d'arrêt pour 1 000 heures travaillées, taux de gravité en baisse de 15,87 % par rapport à 2021

accidents hors trajet par million d'heures travaillées, taux de fréquence en baisse de 30% par rapport à 2018

es démarches de santé/sécurité déployées suivent les normes ISO 45001, ainsi que les actions de prévention des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les Visites hiérarchiques sécurité, environnement (VHSE) et les « quarts d'heure sécurité ». Le coordonnateur des activités QSE et les membres des CHSCT s'assurent que les conditions de travail et l'application des mesures de sécurité sont conformes aux réglementations applicables et aux ambitions sociales du groupe. Leurs recommandations font progressivement l'objet de déclinaisons au sein des différentes directions.

L'engagement pour la santé et la sécurité au travail des entreprises du groupe s'étend à leurs sous-traitants. Lors du reporting RSE 2020, un indicateur portant sur le suivi des « accidents sur les sous-traitants liés à l'exploitation » a été mis en place. Il renforce et élargit la série des indicateurs

Les principaux risques impactant la sécurité des tiers sont électriques et routiers. À cet effet, certaines actions immédiates ont été mises en œuvre à la CIE, notamment le renforcement des procédures de gestion des accidents et de la prise en charge physique et financière des victimes, également suivies par les assistantes sociales de la CIE jusqu'à leur guérison.

Par ailleurs, des actions visent à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives. CIPREL dispose ainsi d'une salle de sport mise à disposition des collaborateurs.



et évaluation des risques santé et





Actions préventives







réglementaires Inspections médecine du travail **Audits internes**



classés

- 6 Contribution financière de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et à la retraite des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé, Assurance maladie pour retraité, etc.).
- 7 Fonds mis à la disposition des collaborateurs pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements afin d'améliorer leurs revenus







La SST au cœur des actions quotidiennes de la centrale thermique Kékéli

La Sécurité et la santé au travail (SST) sont au cœur des activités de la centrale thermique de Kékéli Efficient Power (« KEKELI »), située dans la zone portuaire de Lomé au Togo. En décembre 2023, KEKELI a obtenu avec succès la certification à trois normes ISO parmi lesquelles la norme ISO 45001 : 2018. Cette réussite confirme la détermination de l'entreprise à maintenir des standards élevés tout en continuant à innover et à améliorer ses performances dans le domaine de la SST.

Analyse des risques SST au poste de travail

Pour chacun des postes occupés par les collaborateurs de la centrale, KEKELI réalise une analyse des risques auxquels ils sont exposés, et propose des mesures de prévention adaptées, basées sur la hiérarchie de contrôle des risques. Les résultats de cette analyse sont consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Suivi de la santé des collaborateurs

Tout futur collaborateur de KEKELI fait l'objet d'une visite médicale d'embauche avant son entrée afin d'évaluer son état de santé initial et son aptitude au poste. Selon les spécificités de chaque poste, plusieurs examens basés sur les risques au poste de travail sont effectués : radiographie du thorax, radiographie lombaire, électrocardiogramme, tests de vision, contrôle ORL, entre autres. La visite médicale est renouvelée chaque année.

Célébration de la semaine SST

Célébrée le 28 avril de chaque année, la Journée mondiale de la SST prend une allure différente à KEKELI où elle est célébrée chaque année sur toute une semaine, au cours de laquelle différentes activités sont organisées. Cette semaine SST est l'une des activités du Comité de sécurité et de santé au travail (CSST) de KEKELI, mis en place depuis

Formation et sensibilisations des collaborateurs

KEKELI accorde une grande importance à la formation et à la sensibilisation de son personnel. Des sessions régulières sont organisées pour s'assurer que chaque membre de l'équipe est bien informé des procédures de sécurité et sait comment utiliser correctement les équipements de sécurité.

Des simulations de situation d'urgence sont également faites régulièrement, permettant au personnel de s'entraîner à réagir efficacement.

Ainsi

- → Tous les lundi matin, un quart d'heure sécurité se tient lors de la réunion de la Direction technique (DT);
- → Sous la conduite de l'équipe QSE, une sensibilisation se tient tous les le jeudi après-midi, de 15h à 16h, en présence d'un public plus large (collaborateurs KEKELI, sous-traitants présents sur place);
- → Dans le cadre de ses activités, le CSST organise chaque trimestre une sensibilisation animée par le médecin du travail ou un spécialiste professionnel de santé.

Différents sujets sont abordés au cours des sensibilisations, tels que le bruit en milieu professionnel, le stress, l'hygiène sur les lieux de travail, les troubles musculo-squelettiques, le cancer du sein, le cancer de la prostate ou encore le paludisme et la dengue. Le point SST peut aussi évoquer des questions liées à la protection de l'environnement (le tri sélectif des déchets, les écogestes etc). Les sujets SST sont également abordés en début des réunions planifiées de suivi d'activités (CODIR, Cocor, Réunion de département).



Safety Day 2024, la Journée sécurité de CIPREL

CIPREL a organisé le 13 décembre 2024 la 3 édition de sa Journée sécurité, un événement devenu incontournable dans la vie de l'entreprise. À travers des activités ludiques et participatives, les collaborateurs ont eu l'occasion de revisiter les fondamentaux de prévention et de protection contre les risques majeurs sur le site, tout en renforçant leur esprit d'équipe.

Bien plus qu'un simple exercice de rappel des règles, cette journée s'est voulue un moment de partage, d'engagement et de convivialité, autour des valeurs fortes portées par CIPREL dans son approche de la sécurité au travail.

Parmi les temps forts de cette édition : la fresque santé-sécurité, un atelier collaboratif qui a permis aux participants de s'impliquer activement autour de plusieurs enjeux clés :

- → Identifier et analyser collectivement les risques professionnels liés aux activités de l'entreprise;
- Explorer les mesures de prévention adaptées et renforcer la compréhension des bonnes pratiques;
- → Renforcer la conscience individuelle et collective sur le rôle de chacun dans la prévention des accidents et le respect des consignes de sécurité.

À travers cette initiative, CIPREL poursuit son ambition de développer une culture sécurité forte, partagée par tous, où chaque collaborateur est acteur de la prévention et de la protection de ses collègues. Le succès de cette troisième édition confirme l'importance de ces rendez-vous annuels pour entretenir les bons réflexes, fédérer les équipes autour d'objectifs communs, et inscrire durablement la sécurité au cœur des pratiques de l'entreprise.



Simulation d'incendie et évacuation : SODECI et CIE testent les dispositifs sécuritaires du siège

Un exercice de simulation d'incendie et d'évacuation du personnel des tours SODECI et CIE à Abidjan, ainsi que du rez-de-chaussée occupé par le Pôle SI, s'est déroulé le 28 août 2024, en présence de plusieurs membres des comités des directions générales et des comités de direction.

Ce test organisé de manière conjointe par la SODECI, la CIE et le Pôle SI a permis d'éprouver et d'évaluer le niveau de fonctionnement du système d'alerte et du dispositif d'évacuation en cas d'incendie. La CIE compte 295 collaborateurs au siège, et la SODECI 239.

La simulation a été l'occasion pour les acteurs de la sécurité-incendie d'apprécier le niveau d'exécution des différentes manœuvres nécessaires à l'évacuation du personnel. Parmi les recommandations faites, le SG et DGO ont demandé que cet exercice rentre dans le cycle de management SST avec un exercice effectué par les sociétés CIE et SODECI de façon distincte et un autre exercice de façon conjointe par les deux entreprises.





47





2450

formations internes (continue, e-learning et qualifiante) suivies par les collaborateurs de la CIE

étudiants externes en formation professionnelle (BTS/DUT, licence professionnelle)



dépensés pour la formation. soit 1,99 % de la masse salariale (à comparer au minimum légal en France de 1 %)

formés⁸

collaborateurs de formation en moyenne pour chaque

collaborateur

e groupe Eranove a poursuivi en 2024 son rôle assembleur de toute une mosaïque d'expertises africaines, persuadé que les compétences humaines représentent la clé de la réussite. Le groupe investit depuis longtemps dans la formation, à travers les structures dédiées de ses filiales. Créé en 1970, le Centre des métiers de l'électricité (CME) de la CIE (filiale du groupe Eranove) est ainsi devenu un établissement de référence à l'échelle de la sous-région. En 2024, au titre du développement des compétences des collaborateurs, la SODECI a enregistré 94 418 heures de formation (internes et externes), contre 58 096 l'année précédente. Un total de 5 306 collaborateurs a été ainsi formés en 2024, contre 3 243 en 2023. La SODECI via le CMEAU a également

procédé à la clôture du projet de formation de 200 jeunes aux métiers de la plomberie sanitaire. La cérémonie de remise de certificat s'est déroulée le mercredi 31 juillet 2024 dans l'enceinte de l'antenne de l'Agence Emploi Jeunes de Treichville.

En complément du CME et du CMEAU, respectivement dédié à la CIE et à la SODECI, le groupe a mis en place en 2023 un autre pôle de formation : Eranove Academy. Située en Côte d'Ivoire, cette filiale du Groupe offre une gamme complète de formations tout au long de la vie, incluant des programmes en e-learning. Eranove Academy vise à assurer une parfaite adéquation formation-emploi pour étudiants, professionnels et entreprises dans nos secteurs d'activité.

Eranove Academy fonctionne au sein d'un écosystème apprenant intégré, proposant des formations professionnelles, de l'enseignement supérieur scientifique et technologique, ainsi que de l'enseignement technique. Elle est accessible à toutes les sociétés du groupe et collabore étroitement avec le CME et le CMEAU pour garantir une couverture exhaustive des besoins en formation au sein du Groupe. En outre, elle explore également des possibilités de de formation à l'extérieur du Groupe.

Les actions du groupe Eranove sont centrées sur les compétences métiers, dans un objectif d'adéquation entre les ressources humaines et les





Eranove Academy lance ses activités

Lancée par le groupe Eranove, en partenariat avec ses filiales CIE et SODECI, l'entité de formation Digitale, Management et Industrie « Eranove Academy » s'ajoute aux Centres des métiers de l'eau (CMEAU) et de l'électricité (CME). Cette nouvelle filiale du groupe Eranove, qui déploie ses activités sur 1000 m2 de locaux répartis sur trois sites très proches les uns des autres à Abidjan-Plateau, a démarré ses activités en 2024. Celles-ci sont structurées en cinq pôles principaux.

Le premier, dénommé « Assessment Center », permet de faire des évaluations de compétences des collaborateurs. Une première opération a concerné les 380 managers techniques du groupe qui ont été évalués sur sept domaines de compétences et trois niveaux. Ce pôle s'inscrit dans l'ambition du groupe Eranove d'en faire des « Top Managers ». Dans la foulée des évaluations, des dispositifs de formation ont été déployés fin 2024, sur la sécurité notamment.

Deuxième pôle : une grande école de formation professionnelle de l'énergie, de l'eau et de l'environnement. Une première rentrée « pilote » a été menée en mars 2024, avec des formations Web, Mobile Bi pour répondre aux besoins du groupe sur des compétences en tension. La grande école compte 86 étudiants, dont un tiers environ de professionnels de la CIE et GS2E. Dans une logique de « formation tout au long de la vie », Eranove accompagne ainsi la montée en compétence de ses collaborateurs, tout en répondant aux besoins du marché du travail, en constante évolution.

Eranove Academy a aussi co-construit avec la filiale Smart Energy des modules de formation pour anticiper sur les besoins de compétences, en raison des obligations nouvelles en Côte d'Ivoire en matière d'efficacité énergétique, réalisation d'audits, management de l'énergie, IOT, etc. Certaines des formations suivies sont diplômantes. Un partenariat avec le Centre national des arts et métiers (CNAM) à Paris et l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INPHB) à Yamoussoukro permet d'obtenir des diplômes français.

La pédagogie de la grande école est fondée sur le principe du « learning by doing » (apprendre en pratiquant). Les modalités de l'apprentissage sont conçues pour être flexibles, afin de répondre aux contraintes des apprenants - des professionnels en activité et des étudiants en formation initiale.

Troisième pôle : une Digital Factory, qui produit du contenu pédagogique sous forme digitale, et accompagne le groupe sur ses besoins de compétences et de formation. Ainsi, chaque collaborateur peut avoir accès, depuis son poste de travail ou sur son smartphone, à des sessions de formation en e-learning. Des éléments sont construits en 3D et avec de l'intelligence artificielle, afin de créer de la valeur et développer en Côte d'Ivoire des compétences et des produits de niveau international.

Quatrième pôle : un TechLab à Abidjan, pour mettre à disposition des équipements et des espaces de travail. Le TechLab propose des ateliers d'autoformation, de formation et de renforcement de compétences (par exemple dans l'automatisme, l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression en 3D, etc). Il a aussi vocation à servir d'incubateur.

Cinquième pôle: « Assistance technique – projets », qui fait de la gestion de projets, mobilise des ressources, communique et réalise de l'ingénierie pédagogique. Ce volet a notamment permis d'apporter du savoir-faire pour préparer l'implantation d'un nouveau TechLab à Jacqueville en partenariat avec la filiale Atinkou et le ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Sa première pierre sera posée en 2025.







Le groupe Eranove ambitionne de faire passer ses managers au rang de Top managers d'ici 2030

Dans un monde en constante évolution, et en raison des exigences plus élevées des parties prenantes, le groupe Eranove ambitionne de doter ses managers des compétences clés nécessaires. Passer du Manager au Top Manager, tel est le leitmotiv de ce projet.

Selon un « leadership model » élaboré en interne, sur la base d'entretiens avec les directeurs généraux et des rapports d'audits indépendants des filiales, il s'est avéré que sept compétences clé structurantes devaient être acquises.

Dans le cadre de ce processus, la direction générale du groupe Eranove a organisé le 28 juin 2024 la première Convention des managers techniques de ses filiales, sous le thème « Osons faire bouger les lignes, libérons notre génie créateur ». La stratégie de montée en compétences a fait l'objet d'une présentation officielle avec tous les managers techniques et les comités de direction des filiales, réunis pour la première fois réunis.

Dans une approche pragmatique, il a été exposé comment les innovations seront exigées à l'avenir dans les métiers de la CIE, la SODECI, CIPREL et Eranove Academy. Les directeurs généraux du groupe Eranove et de ses filiales ont détaillé ce qu'ils entendent par « leadership model », avec des exemples concrets. Des ateliers d'échanges de bonnes pratiques ont été organisés. Une sélection a été faite sur la base des évaluations des compétences pour identifier les des collaborateurs clés, afin qu'ils échangent avec leurs pairs sur les thématiques du « leadership model ».

Tous les managers ont été évalués sur les sept dimensions du « leadership model », pour élaborer un plan de montée de compétences à la carte. Par exemple, dans la gestion de projets, un manager doit être un bon gestionnaire, savoir-faire un cadrage, pouvoir mettre en place outils de suivi, pouvoir gérer toutes les parties prenantes, même externes, et doit savoir identifier les risques du projet. En fonction de chaque collaborateur, en fonction de ses compétences, des formations à la carte sont ensuite organisées.

Ce dispositif de montée en compétence à la carte a pour sa première phase de déploiement concerné environ 400 managers techniques.

C'est ainsi que 140 modules de formation ont été conçus par la direction des Ressources humaines, avec trois niveaux d'évaluation post-formation. Au total, 360 personnes sont entrées dans le projet, soit environ 90 % des effectifs.

Nos performances sociales en chiffres

collaborateurs en 2024 dont 89 % en CDI

de personne en situation de handicap dans l'effectif à fin 2024

stagiaires recrutés en 2024, en hausse de 193% par rapport à 2021

nouvelles recrues en 2024 dont 23 % de femmes et 24% de jeunes entre 18 et 25 ans



BAISSES ENREGISTRÉES

29%

des Accidents du travail avec arrêt hors trajets par rapport à 2018

30%

du taux de fréquence des accidents du travail par rapport à 2018

16%

du taux de gravité des accidents avec arrêt hors trajets par rapport à 2021

AVANTAGES SOCIAUX

de dépenses volontaires en avantages sociaux en 2024, soit 5,39 % de la masse salariale

5,3M€

de fonds alloués aux prêts internes en 2024, soit 3,38 % de la masse salariale

FORMATIONS

formations suivies en 2024 avec une moyenne de 27 heures par collaborateur





Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique

Politique RSE - Axe n°3 (Environnement):
Prévention, optimisation
des ressources et solutions











at Qualité de l'air

Déchets et éconnomie circulaire

Eau

Biodiversité

-23%

des émissions relatives scope 1 des centrales thermiques (gCO₂e/ kWh produit) sur la période 2015-2024

Prise en compte de la biodiversité à tous les stades de développement des projets Système de management environnemental et certification ISO 14001 et ISO 50001





51

Smart Energy

Garantir votre performance énergétique

Une filiale dédiée à l'efficacité énergétique

Francove PDD 2024

'avenir écologique et social de notre continent représente un sujet d'envergure planétaire. Pourtant, face aux promesses anciennement formulées, nos ressources restent en danger et les solutions difficilement accessibles. Ces enjeux sont pour nous l'opportunité de ne pas répéter les mêmes erreurs de développement, pour mieux ■ s'emparer des solutions disponibles, adaptées aux multiples réalités africaines.

Dans ce contexte, notre modèle environnemental entend mobiliser des systèmes de management certifiés et convoquer l'excellence opérationnelle pour développer durablement nos activités, tout en contribuant à la préservation du climat et de la biodiversité.



Intégrer l'environnement au cœur de notre activité

Piloter nos impacts avec un système de management environnemental



Taux de couverture certification ISO 14001

de la production d'eau potable

de la production d'électricité

84% 100%

du transport d'électricité

Des enjeux environnementaux spécifiques

Les enjeux environnementaux planétaires imposent aux pays industrialisés de modifier leurs modèles économiques pour envisager une transition vers une consommation plus raisonnable. De son côté, l'Afrique s'efforce chaque jour d'améliorer l'accès aux services essentiels à la vie, tout en préparant les besoins de ses générations futures. Le défi de sa croissance démographique l'oblige à mobiliser à une croissance verte, qui réponde aux besoins de la population en recourant à des technologies efficientes et respectueuses des ressources environnementales.

Le contexte environnemental s'avère riche d'une exceptionnelle biodiversité. L'Afrique, continent vert, compte 16 % des forêts de la planète et 25 % des forêts tropicales9. Celles-ci contribuent à purifier l'air des émissions polluantes produites à des milliers de kilomètres. Leurs canopées abritent une extraordinaire variété de flore et de faune, 1,5 million d'espèces différentes selon les estimations, qui assurent la subsistance de millions de

Le développement du continent africain ne peut être contraint par des règles et des normes que proposent certains acteurs internationaux pour compenser le surdéveloppement du reste de la planète. Tout comme son industrialisation ne peut se faire au détriment de son environnement. Cette industrialisation verte nécessite des moyens techniques, financiers et politiques importants pour aboutir. L'Afrique est ainsi le continent où les enjeux économiques et environnementaux du XXIe siècle sont poussés à leur paroxysme, et un territoire dont l'avenir écologique et social représente un défi global.

Un management environnemental certifié

Dans ce contexte et à son échelle, le groupe Eranove pilote ses impacts environnementaux grâce à un système de management environnemental : identification de ses impacts sur l'environnement, mise en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition.

Ces impacts regroupent les émissions atmosphériques, les déchets, les nuisances sonores et vibrations, les rejets d'effluents et la préservation de la biodiversité

En phase de développement de nouveaux ouvrages, les Études d'impact environnemental et social (EIES) dressent un état initial du milieu naturel, identifient et évaluent les impacts environnementaux, puis définissent les mesures à prendre. En découlent des plans d'actions assortis des moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre, réunis dans un Plan de gestion environnemental et social (PGES).

En phase d'exploitation, les sociétés du groupe déploient des systèmes de management environnemental ISO 14001 qui s'avèrent d'autant plus précieux que certains ouvrages sont soumis à la règlementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des audits sont régulièrement menés par l'organisme de certification français AFNOR, aboutissant à la reconduite des certifications.

Chaque entité certifiée ISO 14001 tient à jour son plan de gestion environnementale, afin de garantir la maîtrise de ses risques et impacts et de suivre un processus d'amélioration continu.

En complément, la CIE, avec l'appui technique de sa filiale Smart Energy, s'est engagée vers une démarche de certification ISO 50001 (management

Smart Energy a réalisé entre 2020 et 2021 les audits énergétiques initiaux de 11 sites du périmètre 1 et 2 du Système de management de l'énergie. Un audit d'étape 1 concluant a été réalisé par AFNOR en novembre 2020, à l'issue duquel l'audit de certification selon le référentiel ISO 50001 version 2018 s'est déroulé du 18 au 30

Le périmètre couvert par le certificat concerne la gestion patrimoniale des bâtiments sur les périmètres 1 et 2 (Siège, CME, site du port, les barrages, DPE Vridi, DME et Base de Niangon), la gestion patrimoniale des process de production d'électricité, ainsi que la gestion des véhicules de

À l'issue de cet audit, la CIE a obtenu le certificat ISO. 50001 avec les résultats suivants : 20 points forts (PF), 20 pistes de progrès (PP), 20 points sensibles (PS) et 1 point de non-conformité mineure (NC min). Suite à l'audit de surveillance n°1 en 2024, le maintien du certificat a été prononcé.

La SODECI a entrepris une action visant à apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'un reboisement sur champs captant et dans les écoles primaires publiques (EPP) de Bonoua (Côte d'Ivoire) démarré en 2022 qui poursuivi en 2023 et 2024. Ce sont donc 20 hectares de l'espèce « Sao » qui ont été plantés sur les champs captant et 7 hectares de « Teck » dans les EPP de Bonoua. Ce qui constitue au total une réalisation de 27 hectares sur la période 2022-

Renforcer les performances des installations

endre accessibles l'électricité et l'eau au plus grand nombre nécessite une exploitation et une maintenance optimisées des de distribution, ainsi que le développement de la relation clientèle.

Au cours des cinq dernières années, le groupe a démontré sa performance dans les opérations et la maintenance des ouvrages de production d'électricité, comme en témoignent leurs taux de disponibilité: 97,6 % pour CIPREL, 97,5% pour KEKELI EFFICIENT POWER, 96,8% pour ATINKOU et 87,2 % pour la CIE.10

En 2024, les actions d'amélioration du rendement réseau (actions pour réduire les pertes réseau) se sont poursuivies à la CIE comme à la SODECI. Les efforts déployés ont contribué à limiter la déperdition des ressources en eau et en énergie.

Le rendement global du réseau national de distribution d'électricité de Côte d'Ivoire est amélioré de 2 points de 2020 à 2024 (passant de 82,54 % à 84,63%), avec notamment des actions de maintenance renforcée et de lutte contre la fraude réalisée par la CIE.

Le rendement interne des usines de production d'eau potable (eau traitée / eau brute) s'élève pour la SODECI à 98,55%.

Le rendement de réseau de distribution d'eau potable (eau facturée/eau potable produite) s'élève à 89 % à la SODECI, en amélioration de 17 points par rapport à 2019 (72%).

Les actions menées sur les volets prévention et répression, en partenariat avec les autorités concédantes, ont permis d'améliorer le ratio de facturation, passé de 89 % en 2021 à 90 % en 2024 à la CIE et de 79 % à 87 % à la SODECI.



Première évaluation environnementale du plan d'opération interne de Kékéli

Le Plan d'opération interne (POI) de Kékéli Efficient Power, a fait l'objet d'une première évaluation environnementale 19 avril 2024 par un comité ad hoc mis en place par le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières du

Le POI vise à préparer à une situation d'urgence ou de crise, afin d'éviter toute improvisation et d'adopter la meilleure réponse du point de vue de la protection du personnel, des populations, de l'environnement et des installations. L'évaluation a débuté par la visite guidée de la centrale, suivie de l'examen synoptique du rapport du POI.

Après cet examen, un avis favorable a été donné par le comité. En dehors de ce processus d'examen, la centrale a procédé en août 2024 à un exercice de simulation pour tester la réponse des équipes face à des situations de crise.



Développer notre activité de façon durable

■n 2024, le groupe Eranove a poursuivi sa stratégie continentale de développement responsable en intégrant les parties prenantes et en respectant les règlementations locales, les conventions régionales ainsi que les normes internationales les plus exigeantes. En outre, le groupe Eranove recherche en permanence un équilibre optimal, entre d'un côté les impacts et les risques de ses projets sur les populations riveraines, la faune et la flore, et de l'autre l'efficience des ouvrages.

Des experts, ingénieurs, techniciens, financiers, sociologues et environnementalistes, spécialistes de diverses thématiques travaillent de concert durant la phase de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) pour maximiser les impacts positifs des projets sur les populations riveraines. Il peut s'agir aussi bien d'opportunités d'emploi (accès prioritaires aux emplois directs, renforcement de l'offre locale de sous-traitance, promotion et valorisation d'emplois indirects/ induits) que de l'amélioration ou du renforcement des infrastructures sociales de base (éducation,

Grâce aux collaborations mises en œuvre, ces études peuvent aller jusqu'à s'inscrire dans des programmes scientifiques de renforcement des connaissances sur la biodiversité, la préservation et la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel, l'évitement des émissions de GES, etc.

Au terme de plusieurs mois, voire des années d'études, les EIES et plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) sont soumis pour validation aux autorités nationales compétentes, ainsi qu'aux bailleurs de fonds internationaux, selon un processus participatif intégrant l'ensemble des parties prenantes par la

Une fois validés, ces plans de gestion sont autant de feuilles de route qu'Eranove s'engage à suivre tout au long des phases de préparation des chantiers, puis de construction, d'exploitation et de maintenance de ses ouvrages.

Durant la phase de construction, l'accent est mis sur le suivi des aspects qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE), tout en accordant une attention particulière au suivi des travaux exécutés par les concepteurs-constructeurs selon les normes en vigueur. En phase d'exploitation, la prise en compte environnementale et sociale s'inscrit dans la vie de l'entreprise avec la mise en place de la politique RSE et de la certification et évaluation des systèmes de management selon les référentiels ISO OSE et RSE. Durant ces deux phases, les PGES sont tous régulièrement suivis, vérifiés et évalués par les autorités locales et nos partenaires financiers



Gérer nos ressources et nos rejets

Chaque année, les ressources planétaires sont consommées bien au-delà des limites qui permettraient soit leur renouvellement, soit leur gestion à très long terme. Une utilisation optimisée et raisonnée des matières premières, la limitation des rejets et plus généralement une vision circulaire de l'économie constituent autant de réponses à cet enjeu.



Gérer les ressources en eau

Suivi des nappes

Le bassin sédimentaire du Grand Abidian est composé de trois grandes nappes d'eau situées dans le continental terminal (Abidjan, Sud Comoé

Les seuils de prélèvement ont été définis à la suite des études de modélisations hydrogéologiques. En 2024, l'exploitation des différentes nappes se situe à 5,90 m³/s (contre 6,02 m³/s en 2023) contre un seuil moyen de 6,5 m³/s en conformité avec les prescriptions. Un suivi strict de l'exploitation de la nappe d'Abidjan est fait pour éviter que le seuil de prélèvement ne soit atteint. Cependant, Il faut noter l'émergence d'acteurs privés dont la production est certes minime actuellement, mais tend à croître et pourrait à terme impacter le seuil de prélèvement autorisé. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre de collaboration entre le secteur public et privé pour assurer la durabilité et la disponibilité de la ressource.

Production d'eau potable

L'activité de production d'eau potable représente l'un des métiers centraux du groupe Eranove. En 2024, la SODECI a produit 360 millions de m³ d'eau potable, contre 336 millions en 2023. La production de la SDE a connu une baisse exceptionnelle depuis 2020 du fait de la perte du contrat de gestion d'eau urbaine. Omilayé et SDE-R, entrées en opération en 2023 ont produit respectivement en 2024 1.7 et 7,6 millions de m3 d'eau potable.

Les usines de traitement d'eau rejettent au quotidien des effluents liquides et des boues avec des caractéristiques physico-chimiques variables.

Ces rejets proviennent principalement de la purge des décanteurs, du lavage des bassins de contact, de la coagulation, de la floculation, de la décantation, du lavage des filtres, de la purge des saturateurs de chaux et de la vidange des bacs de réactifs.

Les paramètres de pollution de ces effluents de reiet sont principalement : le potentiel hydrogène (pH), les matières en suspension (MES), l'aluminium, la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biologique en oxygène (DBO5) et dans une moindre mesure le fluor. La gestion de ces effluents est réalisée dans le respect des lois nationales et dans le cadre des plans environnementaux ISO 14001. Les sociétés du groupe Eranove analysent les enjeux avec leurs tutelles et proposent les solutions les plus adaptées au contexte, y compris des programmes d'investissement de mise en conformité.

Distribution d'eau potable

Le réseau de distribution de la ville d'Abidjan s'étend sur une longueur d'environ 6 239 km avec un renforcement du réseau secondaire et tertiaire de 293 km. Il est soumis à un régime de pressions élevées, consécutif à la mise en service de nouvelles usines de production d'eau potables, requises pour faire face à la demande croissante. Trois actions phares sont mises en œuvre pour réduire les pertes physiques et améliorer les performances du réseau d'Abidjan : instrumentation, gestion des pressions, sectorisation,

Rejet d'eaux usées

Pour la SODECI, maîtriser l'impact des reiets directs sur l'environnement représente un enjeu majeur de développement durable. En effet, avec l'accroissement de l'industrialisation et l'urbanisation rapide, la SODECI a renforcé la direction assainissement avec une extension aux activités industrielles. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les reiets d'eaux usées en milieu naturel, un rapport sur quatre iours d'analyses réalisées au poste de dépotage de Biafra a été produit. Le nombre de point de prélèvement en 2024 est identique à celui de 2023, soit 21 points.

En perspective, la SODECI entend exécuter un plan d'action sur les rejets des industriels dans son réseau d'assainissement, en vue de la signature de conventions de déversement spécial.



Finance durable: Eranove contracte un emprunt lié à la durabilité

Pour la première fois, le groupe Eranove a contracté un emprunt lié à la plus des sources d'énergies directement disponibles, tandis que le durabilité (Sustainable Linked Loan - SLL en anglais), après un an de négociations. Il y avait à cela trois objectifs : comprendre et articuler et d'investissement pour maîtriser les impacts sur la biodiversité les mécanismes fondamentaux de ces outils financiers, démontrer la ou les cours d'eau aval. Dans ce contexte, les Etats poursuivent le valorisation financière des engagements ESG pris par les plus hauts développement de centrales électriques à cycle combiné gaz-vapeur, décideurs des sociétés du Groupe, « pitcher » auprès des partenaires qui sont plus rapides à construire, nécessitent moins d'espace et financiers internationaux la responsabilité différenciée de l'Afrique, face aux enieux climatiques.

La responsabilité différenciée du continent africain face aux changement climatique repose sur 3 principaux constats: le continent africain ne représente toujours que 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre ; il connait toujours une croissance démographique et économique importantes ; plusieurs pays ne disposent pas des infrastructures de base pour assurer la sécurité énergétique de leurs populations. Le gaz naturel apparait encore comme une énergie de transition pour rendre accessible les services essentiels à la vie. transition face à la somme totale de ces contraintes?

Les prêts liés à la durabilité représentent l'un des outils de la finance verte, des mécanismes financiers qui démontrent que les fonds contribuent à des enjeux de durabilité mesurés selon des indicateurs définis entre les prêteurs et l'emprunteurs. Eranove a choisi de significative, en prenant en compte ces émissions par habitant confronter des indicateurs reflétant son impact socio-économique ayant accès à un service essentiel à la vie, la tendance devenait auprès des populations et sa gestion responsable des émissions de baissière. Cet emprunt porte sur la période 2024-28, et va nécessite

L'empreinte carbone du groupe Eranove s'élève à plus de 4.5 millions de tonnes de CO₂ en 2024, contre 3,5 millions de tonnes en 2023. Cette hausse reflète une situation spécifique à l'Afrique, où le pic de consommation survient la nuit lorsque le soleil et le vent ne sont

développement des ouvrages hydroélectriques requiert plus de temps peuvent être situées à proximité des zones urbaines et portuaires. Toutefois, Eranove s'efforce de répondre à cette demande avec des centrales à faible émission et à haute efficacité, tout en préparant activement la transition vers l'hydrogène pour assurer un avenir énergétique durable.

Quelle que soit la faible participation des États africains aux émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le passé, il est crucial que les émissions futures témoignent d'un engagement clair dans la lutte contre le changement climatique, afin de réduire la contribution de ce continent aux émissions mondiales. L'argumentation d'Eranove pour Des impacts semblent inéluctables ; comment assurer la plus juste obtenir ce SLL a donc mis l'accent sur l'utilisation d'indicateurs relatifs aux émissions de CO2 par kWh ou par mètre cube d'eau produits, ajustés en fonction du nombre d'habitants bénéficiaires.

> Cette approche a permis de démontrer que, si mesurées en valeur absolue, les émissions d'Eranove augmentaient de manière de présenter les indicateurs chaque année, pour que des audits indépendants évaluent la conformité de la trajectoire annoncée en termes d'émissions. Un bonus sera accordé si c'est le cas, et un malus imposé sinon. Les directeurs généraux de chaque société ont participé à cette stratégie, confirmant leur engagement dans une quête de durabilité alignée sur la politique climat du groupe Eranove.

RANOVE 2024

Gestion de l'eau dans les centrales hydro-électriques

Apports hydrauliques

Le suivi du stock hydraulique des barrages permet d'optimiser l'usage de l'énergie hydro-électrique (peu carbonée) par la Direction des mouvements d'énergie (DME) de la CIE pour le compte du secteur électrique ivoirien. Ce suivi se fait quotidiennement à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RIE) transmis par les usines à la DME, chargée de transmettre ces informations à l'autorité concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs. les apports journaliers ainsi que la production quotidienne de chaque groupe. La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaire des aléas de l'hydraulicité dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années.

Le volume des apports hydrauliques en Côte d'Ivoire enregistré en 2024 est de 23 125 millions de m³, avec un indice global d'hydraulicité de 1,19 m³/kWh, ce qui correspond à un apport énergétique net de 2 634 GWh en 2024 au niveau du pays (incluant le barrage de Soubré, non exploité par la CIE).

Rejets dans l'eau

Dans les centrales hydroélectriques, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, de l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement. Les actions mises en œuvre sont l'installation de déshuileur dans les puits exhaures, l'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaures, la mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet, ainsi que la collecte des boues de décantation en tant que déchets.

Limiter notre consommation de matières première

La sauvegarde des ressources en quantité et en qualité s'avère centrale, dans les activités de production comme de distribution.

n complément des ressources en eau brute et en combustibles, principales ressources utilisées dans les processus de production, le groupe suit sa consommation de ressources secondaires, afin de la rationaliser. Ce suivi fait l'objet d'indicateurs annuels (voir annexe).

Il s'agit de matières premières entrant dans la production d'eau potable et d'eau déminéralisée de processus (chlore gazeux, chaux, hypochlorite de calcium, sulfate d'alumine) ainsi que dans la production d'électricité (huiles et gaz SF6, indicateurs en annexe).

Cette politique de rationalisation s'étend jusqu'aux restaurants d'entreprise dans les centres de production et centres de formations. Que la restauration soit sous-traitée ou non, le gaspillage est évité en adaptant les achats aux commandes et prévisions, en préparant en flux tendu et en conservant sous vide et en chambre froide. Quand tous les repas n'ont pas été consommés, ils sont distribués aux collaborateurs ou aux populations riveraires



Consommation de SF6

226 kg en 2024, en baisse de 78 % par rapport à 2018 (1 022 kg)

Optimiser nos rejets (déchets, effluents, polluants atmosphériques, autres émissions)

Optimiser la gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets représente l'un des volets de la prise en compte par le groupe Eranove de l'économie circulaire. Il s'agit de promouvoir les écogestes, d'améliorer les rendements internes des ressources consommées, de s'engager dans une démarche d'achat responsable, d'encourager et de promouvoir des filières locales de traitement, réemploi et recyclage des déchets produits et de sécuriser le stockage de déchets industriels dans les pays où il n'existe pas de solution de traitement adéquate.

En effet, dans les pays d'implantation du groupe, la volonté des exploitants de donner une seconde vie aux déchets non dangereux se heurte souvent à la rareté d'acteurs fiables et à des fournisseurs non organisés pour le recyclage. Lorsqu'une nouvelle filière traçable et conforme de valorisation ou de reprise par les fournisseurs est identifiée, elle est référencée dans des « fiches filières déchets » et partagée avec l'ensemble des filiales. Tel a été le cas par exemple en 2019 en Côte d'Ivoire pour les Déchets d'équipements électriques

et électroniques (DEEE) et les piles usagées. Ces initiatives participent à la valorisation et l'émergence de filières innovantes.

Quant aux déchets dangereux, la réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'État. Le respect de la réglementation se traduit dans chaque unité productrice par un registre de suivi des déchets. En Côte d'Ivoire, ce processus est supervisé par le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL), qui délivre une attestation garantissant l'élimination du produit. Au Sénégal, certains déchets dangereux sont contrôlés par la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC).

Afin d'encourager une prise de conscience collective, les déchets produits par des activités tertiaires (papier, cartouches d'imprimantes, etc.) sont suivis par toutes les sociétés du groupe.

Depuis 2017, ce suivi intègre le papier servant à l'édition des factures.

Depuis 2019, les quantités de déchets non dangereux et dangereux produits par les sites opérationnels ivoiriens sont intégrés dans le reporting RSE.



Déchets produits dans les sites industriels ivoiriens en 2024

Déchets banals :



Déchets spéciaux solides :



Déchets spéciaux liquides



Réduire les nuisances sonores et les vibrations

Situées dans la zone industrielle de Vridi, les centrales thermiques de CIE et CIPREL se trouvent à l'écart des zones d'habitation. Néanmoins, l'exploitation des turbines à combustion par CIE et CIPREL peut occasionner des nuisances sonores et des vibrations, sources de stress et de fatigue pour les collaborateurs. Au quotidien, le port obligatoire des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles ergonomiques) fait partie des instructions de travail intégrées dans la démarche OSE. Au moins une fois par an, un organisme extérieur agréé contrôle le niveau de bruit sur le site de production et aux limites de propriété selon la cartographie établie. Dans les zones où les niveaux généraux de bruit sont identifiés comme supérieurs aux limites réglementaires nationales, le port des bouchons d'oreilles est systématiquement exigé et respecté.

La centrale de Kékéli, située en zone urbaine sur le port de Lomé, au Togo, a bénéficié dès sa conception de plans spécifiques de gestion du bruit : aménagements anti-bruit, modélisations du bruit généré pour vérifier le respect des normes en la matière et sensibilisation des populations dans une logique de précaution et de prévention.

Prévenir l'impact sur la qualité des sols

L'évaluation de la situation environnementale de chaque site prend en compte la sensibilité des sols, régulièrement réévaluée. Une analyse faite par la CIE a par exemple permis de noter un changement dans la sensibilité liée aux eaux superficielles à Kossou et Taabo, en tenant compte de la proximité des lieux d'habitation, en expansion. De même, la sensibilité des sols, sous-sols et eaux souterraines a été revue à Vridi en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique¹¹. Quant aux impacts sur la qualité des sols des ouvrages construits par le groupe Eranove, ils font l'objet d'une étude d'impact et d'un plan de gestion environnementale, conformes aux normes en la matière et aux attentes des institutions financières internationales.

Prévenir la pollution de l'air

Les polluants atmosphériques, oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre (SOx), sont suivis dans le cadre de l'activité de production thermique d'électricité. La CIE et CIPREL

réalisent respectivement de manière annuelle et trimestrielle des études des émissions de GES et des polluants atmosphériques avec le bureau Veritas (suivi des NOx, SOx et CO₂). Ce suivi permet de vérifier la conformité des émissions par rapport aux limites fixées par les arrêtés nationaux, mais aussi, comme dans le cas de CIPREL, aux normes internationales des bailleurs.

- → En 2017, les turbines à gaz de CIPREL ont été équipées de dispositifs Dry Low NOx (DLN) dont l'objectif est de faire baisser les températures maximales au cœur de la flamme lors de la combustion, et donc de réduire les émissions de NOx. Ces dispositifs, dont l'installation a nécessité deux mois d'arrêt pour chacune des turbines, permettent aujourd'hui d'assurer le respect des normes internationales dans toutes les configurations d'exploitation au gaz.
- La nouvelle centrale d'Atinkou, en construction, sera équipée dès sa mise en service de technologies « basses » émettrices et de dispositifs de mesures des émissions dans l'air en continu.

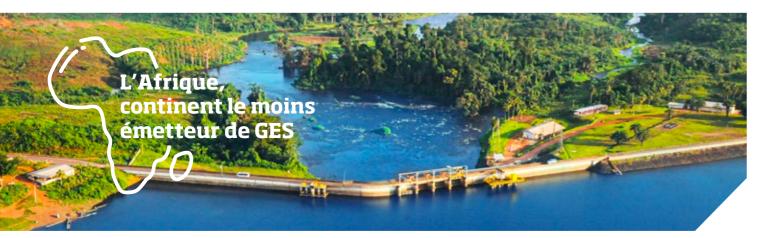
11 1604 - Evaluation Afnor RSE DPE - Synthèse situation environnementale.

Eranove RDD 20**24**



Maîtriser notre impact climatique

Comprendre l'enjeu climatique en Afrique



'Afrique subsaharienne reste la zone la moins émettrice de GES (4 % des émissions de CO₂ mondiales). Aujourd'hui, une personne au Sud du Sahara émet en moyenne 0,8 tonne de CO par an, contre 6,4 tonnes par habitant dans l'UE et 15,5 en Amérique du Nord12.

Ce niveau réduit d'émissions reflète surtout la faiblesse du développement économique et industriel d'un continent où tout reste possible. L'Afrique peut suivre une trajectoire différente, vertueuse à la fois en termes d'émissions de carbone et de développement humain. Cette opportunité pourrait même la rendre exemplaire dans le cadre de l'objectif de limitation du réchauffement à +1,5° Celsius, par rapport à l'ère pré-industrielle, fixé en 2015 par l'Accord de Paris.

A contrario, si le continent vise et atteint des modes de production et de consommation comparables à ceux des pays les plus pollueurs, toute possibilité de contenir le réchauffement climatique sera compromise. Autrement dit, la somme des choix de développement de chaque pays du continent impactera de manière significative le niveau global des émissions de GES.

Cette réalité illustre le défi énergétique d'un continent qui doit répondre aux attentes de la plus importante croissance démographique au monde. La population africaine a ainsi augmenté de près de 800 millions d'habitants sur la période 2000-2020, passant à 1,15 milliard de personnes (+43 %). Elle comptera 2.09 milliards de personnes à l'horizon 2050, soit une hausse de 82 %13. Entre 2017 et 2025, les villes africaines abriteront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent la population du Nigeria, selon la Banque mondiale.

L'Afrique, continent particulièrement vulnérable au changement climatique

L'Afrique subsaharienne est aussi l'une des régions les plus vulnérables à un changement climatique qui se fait déjà ressentir, sous forme d'orages, de sécheresses et d'inondations.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)14, l'Afrique est exposée pour de multiples raisons, parmi lesquelles la prépondérance des activités agricoles dans l'économie, la complexité de son système climatique, la baisse importante des précipitations prévue en Afrique du Nord et en Afrique australe, ainsi que la moindre capacité d'adaptation due à la pauvreté et la faiblesse de la gouvernance.

> Acteur panafricain responsable, le groupe Eranove est engagé pour lutter contre le changement climatique dans le respect de

La mission du groupe Eranove est de rendre accessibles au plus grand nombre les services essentiels de la vie en Afrique. En particulier, le groupe Eranove vise à accroître les capacités de production et l'accès des clients à l'eau, l'électricité, la formation et Internet.

Le groupe Eranove ne transigera ni sur ces objectifs de développement essentiels à l'amélioration des conditions de vie en Afrique de façon durable et soutenable, ni sur son engagement dans la transition vers un monde « bas carbone » et sa préparation au changement climatique.

Ainsi, il s'agit pour le groupe d'optimiser l'usage des ressources limitées tout en maximisant leur impact positif sur le développement humain. Ce qui implique d'augmenter la disponibilité des services publics à un prix compatible avec les ressources financières des ménages, tout en adaptant ces infrastructures au changement climatique.

Réduire les émissions de GES nécessite de faire appel à un large éventail de leviers, car aucune action ne permet à elle seule d'atteindre les objectifs recherchés.

Cette quête d'efficience a permis au groupe Eranove de réduire de 23 % les émissions relatives des centrales thermiques (gCO,éq/kWh produit) sur la période 2015-2024, confirmant le respect de sa trajectoire de réduction de l'intensité de ses émissions (gCO₂/ kWh produit) de 25 % d'ici 2025.

Élaborer notre **politique** et stratégie climatiques

■ranove a formulé les éléments de sa politique climat en 2019, identifiant ses principales orientations accompagnées d'un principe de révision ses principales une la de l'évolution des réalités opérationnelles du triennale, qui tient compte de l'évolution des réalités opérationnelles du groupe et des spécificités des États africains partenaires du groupe.

L'année 2022 fut mise à profit pour conduire une démarche collaborative et participative associant chacune des filiales et le Conseil d'administration, qui s'est achevée par la tenue d'un séminaire climat en décembre 2022.

Ce séminaire a permis d'identifier le cadre climatique prévalant aux opérations et développement du groupe, articulés en six nécessités :

- → Atteindre le seuil de sécurité d'approvisionnement des États partenaires dans les secteurs eau et électricité, caractérisés par une offre toujours inférieure à la demande
- → Identifier la temporalité des exigences d'atténuation face aux exigences de sécurité d'approvisionnement, sur un continent africain représentant moins de 4 % des émissions mondiales.
- → Renforcer les exigences d'adaptation sur un continent affecté depuis plusieurs décennies par les impacts du changement climatique, tandis que les phénomènes météo extrêmes se
- → Qualifier les leviers d'action réels d'Eranove, opérant des ouvrages concédés où toute évolution dépend à la fois de l'accord des États partenaires et du pouvoir d'achat des consommateurs.
- → Respecter la trajectoire carbone des États partenaires exprimées à Paris en 2015, puis à Glasgow en 2021, qui intègrent les opérations et développement Eranove
- → Atteindre une neutralité climatique cohérente des exigences de sécurité climatique internationale et exprimée d'ici 2050.

Dans ce contexte, chaque filiale s'est engagée dans des démarches et un calendrier visant à :

- → Disposer d'une politique climat ;
- → Disposer d'une stratégie climat chiffrée;
- → Engager une démarche ISO 50001 efficacité énergétique et proposer un périmètre qui soit certifié au plus tard le 31 décembre
- → Engager une démarche ISO 14090 adaptation climatique et proposer un calendrier de mise en œuvre;
- → Sensibiliser et former leurs collaborateurs pour atteindre ces
- → Réviser tous les trois ans leurs politiques et stratégies climat.

En 2023, les premiers résultats découlant de la tenue du séminaire climat concernent l'adoption en conseil d'administration de la politique climat groupe en avril. Cette politique présente les engagements de ERANOVE à :

- agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, dans ses politiques de développement et d'opération;
- développer ses activités dans le cadre des contributions nationales déterminées des États africains publiées à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique;
- → mobiliser pour ce faire l'ensemble de ses parties prenantes afin de mieux activer les leviers d'action disponibles, tant endogènes

À la suite du groupe, GS2E, KEKELI et CIPREL ont adopté au second semestre 2023 leur politique climat respective. En 2024, seul la SODECI a adopté une politique climat. Les projets de politique climat des autres filiales en opération sont en cours d'élaboration avant leur validation par le top management.



¹² Données de la Banque mondiale, https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC?locations=ZG, consulté le 1er avril 2021.

¹³ UNDSA, 2023.

¹⁴ GIEC (2023), « Climate Change 2022 : Impacts. Adaptation and Vulnerability », chapitre 9 : Afrique, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2





Déploiement de la politique climat du groupe Eranove par ses filiales

La politique climat du groupe Eranove a été déployée en octobre 2024 par la SODECI, à la suite de Kékéli Efficient Power, CIPREL et GS2E en 2023. Face au changement climatique, ces filiales à travers leur politique climat respective, prennent en compte au quotidien, dans leurs activités, les enjeux d'adaptation et d'atténuation.

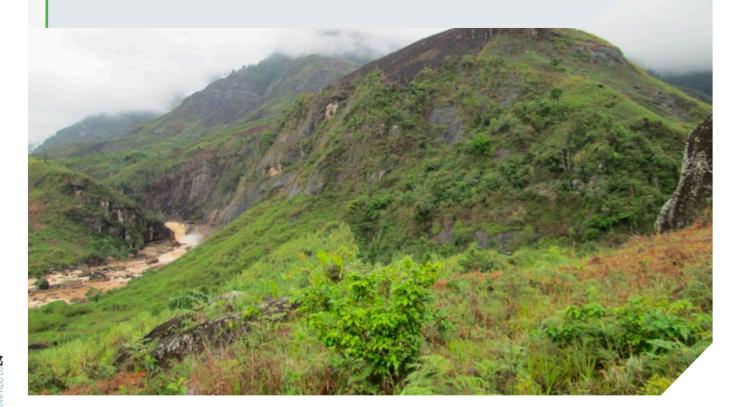
La politique climat du groupe Eranove, mise en place en 2023, définit des engagements en termes de résultats, mais aussi de movens.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- → 1- Réduire les émissions de GES générées par la production d'électricité (gCO₂e/kWh produit) d'au moins 25 % par kWh sur la période 2015-2025, en poursuivant les travaux d'efficience des centrales thermiques.
- → 2- Réduire jusqu'à 25 % sur la période 2019-30 par des actions agréées avec les autorités de tutelle les émissions des infrastructures d'eau potable en agissant sur les rendements des réseaux et sur l'efficacité énergétique du système ; la consommation électrique des sites tertiaires et les émissions du parc de véhicules.
- → 3- Poursuivre le développement des projets ENR (hydroélectrique, solaire et autres) du pipeline.

En termes de moyens, le groupe Eranove s'engage à mesurer et à réduire ses consommations et ses émissions, à développer de nouveaux modèles assurant des réductions ou des compensations aux émissions, à aller vers l'adaptation, à financer les actions climatiques et à mobiliser ses parties prenantes. Ne pas développer de projet de production électrique avec comme principal combustible le charbon, le fuel/HVO/DDO, figure parmi les engagements du groupe Eranove.

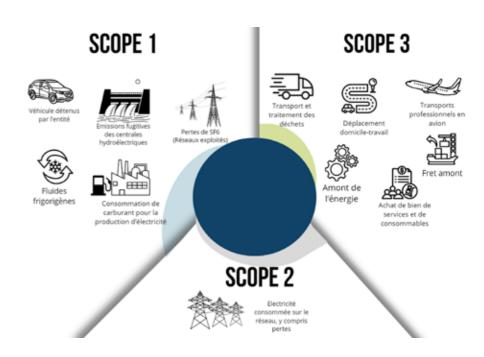
Cette politique fait l'objet d'une revue tous les trois ans, afin de préparer le recours aux énergies renouvelables et de réduire les émissions de carbone. Toutes les filiales du groupe Eranove qui ne disposent pas encore de leur politique climat travaille à l'adopter à l'horizon en 2026, en tenant compte de leurs spécificités.



Calculer notre **empreinte carbone**

e groupe Eranove suit depuis 2012 ses postes significatifs d'émissions de GES en s'appuyant sur les méthodologies internationalement reconnues (Association bilan carbone et Bilan GES de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME). Le groupe a établi avec ses filiales une grille de leviers d'actions par périmètre, incluant l'identification des actions menées et prévues et la fixation des objectifs de réduction. Chaque année, le périmètre de suivi est étendu pour mieux refléter les émissions du groupe.

En 2024, le groupe Eranove a capitalisé les outils mis à disposition en 2021 avec l'assistance technique de Carbone 4 pour dresser à nouveau son bilan de GES, sur les trois « scopes » pour une mesure et une compréhension complète de ses émissions.



Émissions de GES par scope en 2024 (tCO2e)

Scope 1 (émissions directes de GES) :

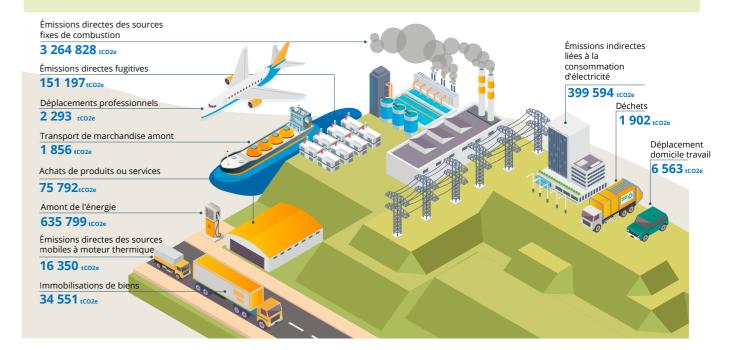
3 432 375 tCO₂e, , dont 86 % liés à la consommation de gaz naturel. Cette catégorie inclut les fluides frigorigènes, la consommation de carburant pour la production d'électricité, les émissions estimées des centrales hydroélectriques, des véhicules détenus par l'entité et les pertes de SF6 (réseau exploité).

Scope 2 (émissions à énergie indirectes):

399 594 tCO₂e,, comprenant les émissions liées à l'électricité consommée sur le réseau par les sociétés du groupe (hors celles établies en Côte d'Ivoire¹⁵), ainsi que celles de l'ensemble des pertes du réseau électrique ivoirien au titre de l'activité de gestion de services publics de la CIE.

Scope 3 (autres émissions indirectes)

 $758~756~tCO_{\rm z}$ e. Comme en 2024, en plus des émissions des véhicules de fonction non détenus par l'entité et les transports professionnels, les émissions liées aux achats de produits et de services, aux immobilisations, à l'amont de l'énergie, au fret amont, aux déchets et aux déplacements domicile-travail ont été intégrées.



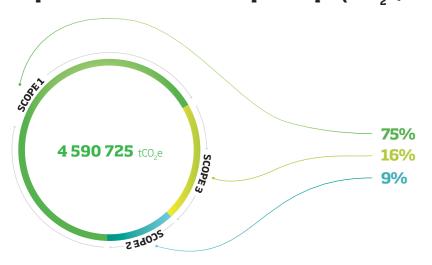
¹⁵ Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutifie au réseau et pas directement autoconsommée. Les consommations d'électricité des entités du groupe en Côte d'Ivoire n'ont donc pas été prises en compte pour éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'electricité d'une part et les émissions de consommation

LC OC OOD or sound



63

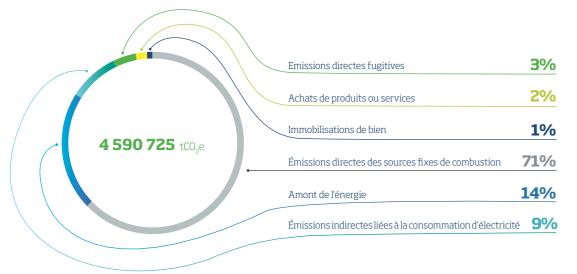
Répartition des émissions par scope (tCO₂e, % des émissions totales)



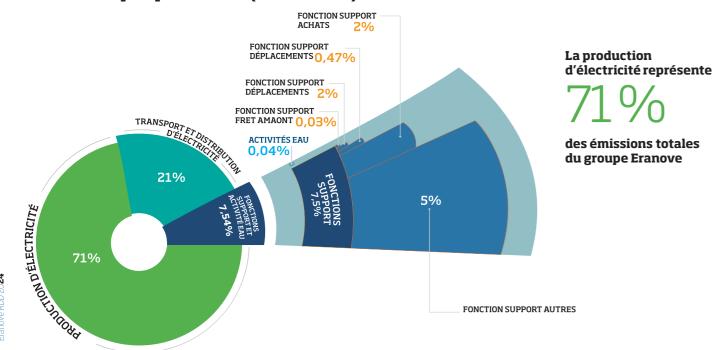
71%

des émissions du groupe sont issues de la combustion directe dans les actifs opérés

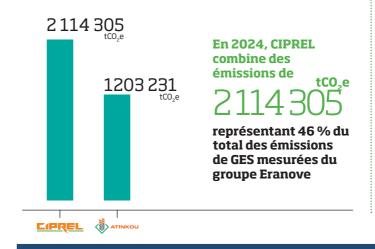
Répartition des émissions par (%) des émissions totales



Émissions par périmètre (% du total)

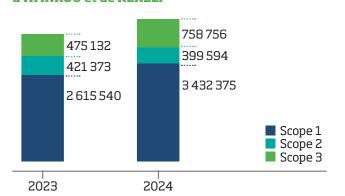


Émissions de CO₂e par filiale (tCO₂e) top 1

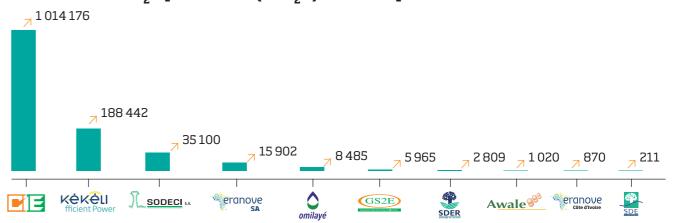


Evolution des émissions par scope entre 2023 et 2024(tCO₂e)

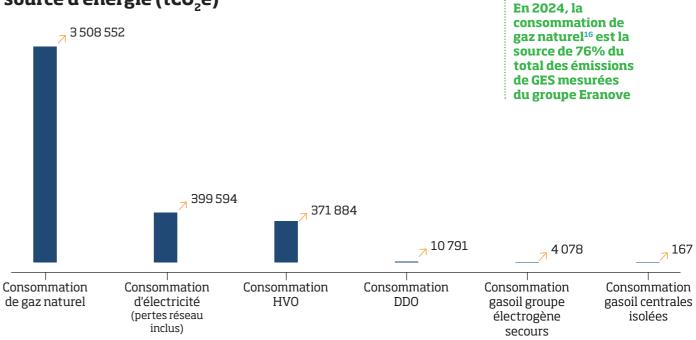
Evolution à la hausse des scopes 1 et 3 avec notamment pour le scope 1 le fonctionnement sur une année entière des centrales thermiques d'ATINKOU et de KEKELI



Emissions de CO,e par filiale (tCO,e) - hors top 2

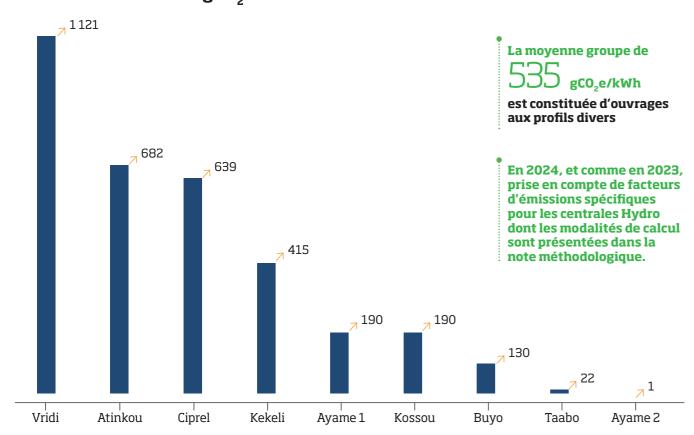






¹⁶ Consommation de gaz naturel : combustion et amont.

Emissions relatives en gCO2e/kWh

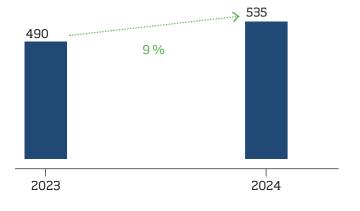


S'engager à réduire l'intensité de nos émissions de gaz à effet de **serre** à court, moyen et long terme

Emissions GES liées à la production de l'électricité

es émissions de GES liées à la production électrique du groupe Eranove ont connu une hausse de 40 % par rapport à 2023, en lien avec la hausse de 26 % de l'électricité produite toujours sur la même période. La hausse de l'électricité produite est notamment liée au fonctionnement sur une année entière des centrales thermiques d'ATINKOU et de KEKELI en plus de celle de CIPREL et de VRIDI. L'intensité carbone de l'électricité produite a augmenté de 9 %, en raison de ce fonctionnement prolongé et de la forte hausse de consommation de HVO (Heavy Fuel Oil) à CIPREL (+245 % par rapport à 2023) et à CIE (+598 % par rapport à 2023), en attendant l'entrée en opération de la turbine vapeur d'Atinkou qui devrait améliorer cette performance.

Intensité carbone de l'éléctricité produite¹⁷ (gCO₂e/kWh)



La production d'électricité par le groupe Eranove repose sur la maîtrise technologique, la recherche de l'efficience et la priorité accordée à l'énergie durable.

Émissions de GES liées à la production et distribution d'eau potable

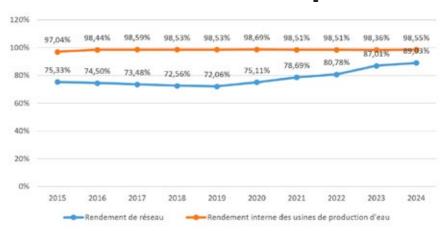
Même si le secteur de l'eau émet moins de GES que celui de l'électricité, il n'en demeure pas moins un poste important d'émissions. En 2024, la SODECI figure parmi les premiers consommateurs d'électricité en Côte d'Ivoire.

Une grande partie des groupes électropompes qui assurent le captage d'eau brute et la distribution d'eau traitée à Abidjan et à l'intérieur s'avère obsolète, et contribue à dégrader la performance énergétique de SODECI. L'accord trouvé avec la tutelle a permis d'engager le renouvellement de 84 de ces groupes obsolètes par de nouveaux appareils équipés de moteurs efficients de type IE4. En 2024, 14 pompes d'exhaures et 18 pompes de reprise ont été installées et sont fonctionnelles.

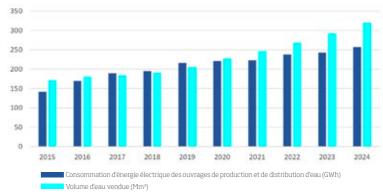
Dans le but de régler les difficultés de desserte de la ville de Yamoussoukro à l'approche de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), les premières installations des nouveaux groupes y ont été faites à l'usine VGE2. Ces nouveaux groupes ont permis d'accroître la production en moyenne de 14% tout en réduisant le Wh/m³ de 26%.

Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative.

Évolution des rendements techniques SODECI



Évolution de la consommation électrique pour l'activité eau potable SODECI



Autres contributions à la réduction des émissions

e groupe Eranove s'engage, à travers la CIE et Smart Energy, au-delà de son périmètre avec ■ des actions vis-à-vis des consommateurs finaux d'électricité domestiques et les entreprises :

Actions menées par la CIE:

- → En agence, la CIE propose des produits (SmartClim, ampoules et néons LED, stabilisateurs-économiseurs) maîtriser la consommation.
- → En fournissant des lampes de basse consommation dans l'offre du Plan électricité pour tous (PEPT).
- → Dans les médias et sur les réseaux sociaux, la CIE poursuit depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur les écogestes, via des vidéos et des prospectus.
- → Grâce à la e-agence et au m-paiement qui réduisent les déplacements des clients et ainsi contribuent à améliorer leur empreinte carbone.

Smart Energy:

filiale de la CIE et du groupe Eranove créée début 2017, a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client. Son expertise s'articule autour de trois champs d'action: performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ; énergie de sources renouvelables en proposant des solutions techniques adaptées ; vente d'équipements économiseurs d'énergie. La démarche de Smart Energy respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16247 (audits énergétiques).



17 Intensité carbone sans les émissions non affectées

RANOVE 2024

S'adapter au **changement climatique**

e réchauffement climatique augmente l'occurrence d'aléas climatiques intenses autour du monde : vagues de chaleur, incendies, ouragans, glissements de terrain, sécheresses spatio-temporelles, inondations, tempêtes, etc.

Il représente un défi majeur pour les infrastructures hydrauliques actuelles et futures. L'augmentation mondiale des températures risque fort d'augmenter l'évaporation, d'intensifier les averses extrêmes et de modifier la répartition temporelle et spatiale des précipitations à l'avenir. Il existe également une incertitude sur l'intensité et la vitesse de transformation du système climatique, ainsi que sur les politiques d'atténuation qui seront menées à l'échelle mondiale.

L'enjeu, dès lors, consiste à développer des infrastructures résilientes aux changements susceptibles de se produire, afin qu'elles ne perdent pas de leur utilité ni ne mettent en danger les communautés locales et l'environnement.

Le groupe Eranove intègre la résilience au changement climatique dès les premières étapes de développement de ses projets hydroélectriques et s'appuie pour cette démarche sur le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA).

En avril 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim au Gabon a reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique, contractée auprès d'Electricité de France (EDF). Cette étude a permis:

- → D'identifier l'impact du changement climatique sur l'hydrologie du projet.
- → De réaliser une analyse de sensibilité de l'impact de la cote et du débit réservé sur la production annuelle.
- → De réaliser un registre des risques et des opportunités liés au changement climatique selon les axes de performances économique, environnementale et de sûreté.

En juillet 2021, le projet de centrale hydroélectrique de Dibwangui a également reçu les résultats d'une étude de résilience au changement climatique contractée auprès de Tractebel. Elle a permis:

- → De mettre à jour l'hydro-climatologie de la zone d'étude sur la période 1960-2019
- → De réaliser les simulations d'énergie dans ces conditions historiques et d'étudier la sensibilité des résultats aux différents paramètres de conception.
- D'analyser l'impact du changement climatique sur le projet d'ouvrage en appliquant la procédure recommandée par le Guide de résilience climatique de l'International Hydropower Association (IHA, 2019).
- → De réaliser un registre des risques et des opportunités lié au changement climatique selon les axes des performances économique, environnementale et de sûreté.



Comprendre l'enjeu de la biodiversité en Afrique

es activités humaines entraînent une érosion sans précédent de la biodiversité¹⁸. L'Afrique n'est pas épargnée, et connaît une importante perte de biodiversité, alors qu'elle abrite une faune et une flore abondantes. Selon les experts, le dérèglement du climat pourrait à lui seul provoquer d'ici 2100 la disparition de plus de 50 % de certaines espèces d'oiseaux et de mammifères et entraîner une baisse de 20 % à 30 % de la vie végétale et animale qui se développe dans les lacs, sans oublier une perte importante d'espèces végétales¹⁹. À plus brève échéance, la biodiversité africaine est menacée par l'érosion et la dégradation des habitats naturels, la surexploitation directe de la faune et la propagation d'espèces envahissantes

non indigènes. Outre les conséquences sur le développement global et sur les moyens de subsistance en particulier, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire, ce dépérissement de la diversité biologique réduit l'adaptation et la résilience des communautés locales aux événements extrêmes. Et ce, surtout chez les populations rurales démunies, premières victimes de la réduction de l'offre de services écosystémiques qui en résulte.

18 La biodiversité est définie comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » (Convention sur la diversité biologique).

Piloter, éviter, réduire, compenser nos impacts

potentiels négatifs sur la biodiversité

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, le groupe Eranove applique (développement, opération/maintenance) intégralement la hiérarchie de mitigation et s'attache à éviter, réduire et/ou compenser les risques et ses impacts directs, indirects et/ou cumulatifs sur la hiodiversité.

La biodiversité est en particulier prise en compte à tous les stades du développement des projets :

- → Des études d'état initial, réalisées sur les périodes scientifiquement requises, permettent d'identifier les espèces de faune et de flore présentes et susceptibles d'abriter un habitat critique selon la norme de performance n°6 de la Société financière internationale (SFI, Banque mondiale), ou la sauvegarde opérationnelle 3 de la Banque africaine de développement (BAD), des référentiels internationaux en termes de biodiversité.
- Des études d'impact environnemental et social de chaque projet présentent l'ensemble des impacts de biodiversité.
- → Des Plans d'action biodiversité (PAB) présentent les mesures concrètes d'évitement, de réduction et/ou de compensation couvrant la durée de vie du projet pour minimiser les pertes et optimiser les gains nets. Ils intègrent

plusieurs approches scientifiques inclusives et participatives pour la conservation des habitats et des espèces, quel que soit leur statut auprès de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN).

→ En phase d'opération/maintenance, une approche de compensation des risques et des impacts négatifs sur le long terme, et/ou de bonification des impacts potentiels positifs sur les services écosystémiques et les connaissances, est généralement appliquée avec l'ensemble des parties prenantes (communautés riveraines, institutions académiques de recherche, secteur privé, administrations centrale et locale).

Outre l'objectif de base de conservation, de protection et de valorisation qui est recherché, la contribution à l'amélioration des connaissances représente une contribution majeure du groupe Eranove, qui invite le monde universitaire et les organisations de protection de l'environnement à participer à ses actions.

La démarche biodiversité du groupe se conclue par une revue des instruments préparés par des équipes de spécialistes issus de consultants individuels et de cabinets d'études reconnus, une validation par auditeurs environnementaux indépendants des banques et institutions de financement ou de garantie des investissements. La dernière étape consiste en l'approbation par les autorités environnementales des pays et la délivrance de permis ou de certificat de conformité environnementale d'une validité sur une période donnée (trois à cinq ans).

En 2021, afin de mieux mesurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets en développement plusieurs indicateurs ont été intégrés dans la matrice des indicateurs du reporting RSE (Cf. Annexes):

Les deux indicateurs de résultats en découlant sont:

- → Le taux de projets en développement et en construction conduits conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité : 100 %.
- → Le taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée « En danger critique » ou « En danger » sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre : 100 %.

67

'Biodiversité: une approche innovante avec et pour la recherche scientifique africaine

Lors des évaluations environnementales sur le site de la centrale d'Atinkou, à 30 km d'Abidjan, une découverte inattendue a orienté le projet vers une démarche scientifique inédite. Une espèce de batracien inconnue, du genre Phrynobatrachus, a été identifiée. Non décrite dans la littérature scientifique, cette grenouille pose un défi immédiat : comment gérer cet impact selon les standards internationaux, notamment la Norme de Performance 6 (NP6) de la SFI, qui reconnaît ici un habitat critique ?

La mise en œuvre des mesures d'atténuation a nécessité des outils spécifiques, souvent pilotés par des experts internationaux pour répondre aux attentes des prêteurs. Si des chercheurs nationaux sont mobilisés, les données qu'ils collectent restent souvent confinées aux rapports techniques, sans valorisation scientifique. C'est ainsi qu'une espèce endémique inconnue peut encore être découverte à quelques kilomètres d'une capitale africaine...

Ce constat interroge : comment faire en sorte que ces connaissances contribuent aussi à la recherche africaine et à la valorisation des compétences locales ? Eranove et Atinkou ont choisi de transformer cette contrainte en opportunité, en associant chercheurs locaux et institutions de référence pour inscrire durablement les données produites dans la recherche africaine.

Un nom s'est imposé : le Pr Germain Kouamé, herpétologue ivoirien de renom, affilié à l'Université Jean Lorougnon Guédé, et point focal pour l'Afrique de l'Ouest de l'UICN. Il garantit le respect des exigences scientifiques de cette institution. Pour ancrer la démarche dans un centre de recherche et cadre académique reconnus, un partenariat a été établi avec le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) en Côte d'Ivoire, auquel le Pr Kouamé est également affilié.

Un partenariat s'est également noué avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Berlin, dont le directeur du département d'herpétologie, Professeur Mark-Oliver Rödel partage déjà plusieurs collaborations avec le Professeur Kouamé. Ensemble, ils travaillent à la description formelle de l'espèce, avec un double objectif : produire un rapport technique et publier un article dans une revue scientifique à comité de lecture. Les données seront aussi mises à disposition sur une plateforme dédiée, favorisant transparence, réutilisation scientifique et sensibilisation.

Fort de cet ancrage, le projet ouvre de nouvelles perspectives : explorer d'autres zones de conservation pour accueillir les mesures de compensation écologique. Et prolonger l'élan en accompagnant des étudiants dans leurs mémoires de recherche sur les enjeux de biodiversité, grâce à des financements dédiés

Formalisé en 2024, ce choix stratégique a été salué par la direction générale de Atinkou et validé par ses partenaires financiers. Il témoigne d'une volonté claire : faire de la biodiversité un levier de recherche et de développement local..

¹⁹ Banque mondiale, https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/02/14/biodiversity.



Nos performances environnementales en chiffres

PRODUCTION

372 M m³

d'eau potable produite en 2024

7553 GWh

d'électricité produite en 2024 dont 22% d'électricité renouvelable (hydroélectrique) CONSOMMATION DES RESSOURCES

-78%

de consommation de SF6 par rapport à 2018 DÉCHETS

81,1 tonne

de déchets spéciaux solides en 2024, en baisse de 80% par rapport à2020

70812_m

de déchets spéciaux liquides en 2024, en baisse de 56% par rapport à 2020 **ÉMISSIONS DE GES**

-23%

des émissions relatives de GES des centrales thermiques (gCO₂e/kWh produit) sur la période 2015-2024

535 gCO₂e/kWh

d'intensité carbone de l'électricité produite en 2024

3160 tco₂e

POLLUTION DE L'AIR

68%

des mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales

BIODIVERSITÉ

100%

des projets développement et en construction sont conduits conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité **MANAGEMENT**

Politique climat SODECI, CIE approuvée

Certifications









Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local

Politique RSE - Axe n°4 (Société) : Accès aux services essentiels et développement des communautés

de clients bénéficiant services d'assainissement



de clients bénéficiant de l'eau potable



de clients bénéficiant de l'électricité



Nouveaux branchements électriques pour les ménages à faibles revenus



Nouveaux branchements eau pour les ménages à faibles revenus

Taux de conformité physico-chimique 92,55 %

Taux de conformité microbiologique

98%





Développer des partenariats public-privés

Partenariats public-privés équilibrés

🕇 ne personne sur deux n'a toujours pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne²⁰, avec des situations très variables en fonction des pays, mais aussi entre les zones urbaines et rurales. Outre ces 600 millions d'Africains sans électricité²¹,418 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable²²,779 millions manquent de services d'assainissement de base (dont 208 millions qui pratiquent encore la défécation à l'air libre) et 839 millions manquent de services d'hygiène de base. Aussi le secteur privé est-il appelé à jouer un rôle clé, aux côtés des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds internationaux, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le groupe Eranove opère via ses filiales à travers des contrats de concession ou des contrats de service, en partenariat avec l'Etat. Qu'il s'agisse de production indépendante d'eau et d'électricité, d'une part, ou de contrats de gestion de services publics, d'autre part, le groupe Eranove travaille dans le cadre de partenariats

| PAYS | NOM DU PROJET | TYPES DE PROJET | CAPACITES | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|
| CÔTE D'IVOIRE | ATINKOU | Centrale thermique gaz-vapeur à cycle combiné de Jacqueville | 390 MW | | | | |
| MALI | KÉNIÉ ÉNERGIE RENOUVELABLE | Aménagement hydroélectrique de Kenié | 56 MW | | | | |
| MADAGASCAR | NEHO | Aménagement hydroélectrique de Sahofika | 192 MW | | | | |
| | ASOKH ENERGY | Aménagement hydroélectrique de N'Goulmendjim | 73 MW | | | | |
| GABON | LOUETSI HYDRO | Aménagement hydroélectrique de Dibwangui | 15 MW | | | | |
| | ORELO | Usine de production d'eau potable | 140 000 m³/j | | | | |
| RD CONGO | MOYI POWER | Macro-réseaux solaires (metrogrids) Gemena, Bumba et Isiro | 40 MW solaires ²³ 600 000 habitants ²⁴ | | | | |
| TOTAL CAPACITÉ DE PRO | DUCTION ÉLECTRIQUE EN DEVELO | PPEMENT | 726 MW | | | | |
| | dont centrale thermique à cycle comb | iné (54 %) | 390 MW | | | | |
| | dont hydroélectricité et solaire (46 %) | | | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAL CAPACITÉ PRODU | TOTAL CAPACITÉ PRODUCTION EAU POTABLE | | | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAL HABITANTS IMPACTÉS DIRECTEMENT METROGRIDS 600 000 habita | | | | | | | |

L'instruction des projets en développement du groupe Eranove se poursuit avec des avancées importantes en 2023 :



après le raccordement au réseau de la turbine à gaz (255 MW) du projet de centrale à cycle combiné gaz-vapeur d'Atinkou en Côte d'Ivoire en 2023, cette société, dont l'appellation signifie « la maison de la lumière » en langue ébrié, a vu les travaux de construction se poursuivre en 2024. Située à Jacqueville, à proximité d'Abidian, cette centrale d'une capacité de 390 MW utilisera la technologie de cycle combiné la plus récente et efficiente à être mise en œuvre en Afrique subsaharienne, à travers une turbine dite de « classe F ». Avec les centrales

CIPREL et Atinkou, le groupe Eranove confirme sa place de leader énergétique en Côte d'Ivoire, le plus grand marché de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec près de 1 GW de capacité de production en IPP, c'est-à-dire financée et détenue indépendamment. Le total de la capacité opérée par le groupe Eranove en Côte d'Ivoire s'élèvera ainsi à 1 640 MW en incluant les six centrales hydroélectriques et la centrale thermique du patrimoine de l'État opérées par la CIE. Les travaux de la TAV sont toujours en cours.



au Mali, le groupe Eranove développe depuis 2015 le projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Kénié (56 MW), située sur les chutes du même nom, à 35 km en aval de Bamako sur le fleuve Niger. Les travaux d'études techniques, environnementaux et sociaux se sont poursuivis en 2023. Depuis le dernier coup d'état du pays, le projet est à l'arrêt. Les négociations avec l'état Malien étant au point mort, Eranove a opté pour une résiliation du projet. Une cession est en cours de négociation avec les établissements.

20 Nations unies, https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/1%E2%80%99acc%C3%A8s-universel-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A9nergie-durable-restera-hors-de-port%C3%A9e-tantque-les-in%C3%A9galit%C3%A9s.

- 21 Africa Energy Outlook 2022, International Energy Agency, https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.
- 22 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau Nations Unies-Unesco. http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr.
- 23 La capacité totale de MOYI Power a pour vocation d'être évolutive pouvant atteindre jusqu'à 80 MW solaires environ à terme
- 24 MOVI Power estime qu'environ 1/10 de ces habitants cumulés seront clients



Au Gabon, deux projets de centrales hydroélectriques situés à Ngoulmendjim (73 MW) et Dibwangui (15 MW), dont les contrats de concession ont été signés en 2016, poursuivent en 2023 leur développement technique, environnemental et social, ainsi que la mobilisation des financements en partenariat étroit avec les prêteurs. Les centrales, qui seront portées par deux sociétés lancées en 2018, Asokh Energy et Louetsi Hydro, visent à alimenter en électricité la capitale, Libreville, ainsi que le sudouest du pays. Les études environnementales et sociales du projet de N'Goulmendjim ont été publiées sur le site de l'arrangeur mandaté, marquant ainsi un jalon important de l'instruction. Depuis le récent coup d'état survenu en août 2024, les projets sont à l'arrêt. De récentes négociations avec les autorités ont permis une reprise progressive du projet Ngoulmendjim, Dibwangui restant touiours en attente





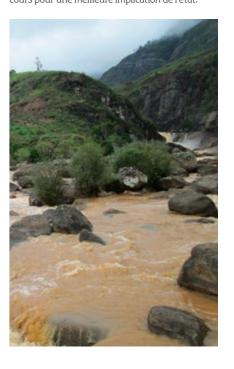
Société de projet créée à l'effet de développer le projet d'usine de traitement et d'adduction d'eau potable de Ntoum 7 desservant le Grand Libreville au Gabon, d'une capacité de $140~000~\text{m}^3$ par jour, ainsi que les infrastructures de captage et d'acheminement associées. En 2023, les travaux d'études préparatoires se sont poursuivis avec notamment le lancement des études environnementales et sociales. Depuis le récent coup d'état survenu en août 2024, le projet est à l'arrêt. De récentes négociations avec les autorités ont été entreprises pour permettre une reprise du



En République démocratique du Congo (RDC), aux côtés des sociétés Gridworks et AEE Power Ventures, le groupe Eranove a obtenu l'adjudication provisoire pour la conception, le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de trois mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro, dans le nord du pays, pour une durée de 25 ans. En 2023, les études de faisabilité techniques, environnementales et sociales se sont poursuivies. Le dernier coup d'état survenu en mai 2024 a ralenti considérablement le prochain. Les autorités sont maintenant de retour sur le projet et les ateliers techniques et commerciaux sont en cours de finalisation.



Le projet NEHO mettra en valeur le site exceptionnel de Sahofika sur l'Onive, à Madagascar. Ce projet structurant de 192 MW (extensible à 300 MW) a pour objectif d'offrir une énergie abondante, économique et propre au réseau interconnecté de la capitale, apportant ainsi sa contribution à l'équilibre économique du secteur électrique. Un changement dans l'actionnariat du projet est en cours pour une meilleure implication de l'état.



L'État de Côte d'Ivoire et la SODECI ouvrent les négociations pour le renouvellement du contrat d'affermage eau potable

Les négociations exclusives entre l'État de Côte d'Ivoire et la SODECI pour le renouvellement sur 10 ans du contrat d'affermage eau potable ont été lancées le 1er octobre 2024 à Abidjan. L'expertise de la SODECI, forte de 3 200 employés, avec qui l'État ivoirien a expérimenté dès 1959 son premier Partenariat Public-Privé (PPP), a été saluée à cette occasion.

La négociation prévoit le maintien du périmètre actuel de l'affermage, dans les zones urbaines, sur toute l'étendue du territoire national. Ce périmètre représente un marché en augmentation, en raison de l'urbanisation croissante à travers le pays.

La SODECI aura en principe l'exclusivité en termes de distribution, et travaillera en collaboration avec des producteurs tiers sur le volet de la

Le nombre de clients de la SODECI a dépassé les 2 millions, avec plus de 300 millions de m³ d'eau potable produits sur l'année. Les flux financiers annuels globaux du secteur de l'eau en Côte d'Ivoire, qui compte d'autres acteurs que la SODECI, s'élèvent à environ 200 milliards de francs CFA.

Le renouvellement du contrat d'affermage de la SODECI intervient dans un contexte de fort engagement de l'État, qui réalise des investissements pour améliorer l'offre en eau potable pour la population.

Répondre aux **enjeux de santé publique**

répondent aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exploitation des infrastructures ou les prestations de service. Une grande vigilance est attendue de chaque société dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, afin de prévenir tout incident susceptible d'entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs, mais aussi de ses sous-traitants, consommateurs et riverains.

Les risques inhérents aux installations dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, sont encadrés par les contrats avec les États ainsi que par les réglementations nationales et internationales en vigueur. Leur application fait l'objet de contrôles réguliers, réalisés aussi bien en interne que par les pouvoirs publics.

La SODECI, qui suit les directives de l'OMS sur l'eau potable - des références internationales sur les normes et la sécurité - a réalisé 138 573 analyses microbiologiques et physico-chimiques en 2024 sur l'eau potable distribuée, pour un taux de conformité physico-chimique de 92% et microbiologique de 98 %. La vétusté de certaines installations affermées ainsi que les extensions constantes requises pour répondre à la demande amènent la SODECI à mettre en œuvre des plans d'action chaque fois qu'un écart de conformité est constaté

En matière de risques électriques, la CIE dans un souci de réduire considérablement les accidents de tiers, met en œuvre des actions majeures en vue d'alerter les populations sur le risque encouru par leur présence sous les emprises des ouvrages électriques. Ces actions ont porté sur :

- → La réalisation de 160 campagnes de proximité en 2024;
- → La sensibilisation des populations sous l'emprise des transformateurs H61 par la pose de 666 plaques de signalisation sur 666 postes identifiés;
- → Le remplacement des transformateurs H61 dédoublés par des postes cabines simplifiés, 68 postes installés à Abidjan
- → La mise en œuvre des branchements avec tubes non conducteurs, soient 501 tubes en fibre de verre posés et 442 tubes GALVA isolés par enveloppe thermoplastique:
- Le contrôle de conformité des branchements et installations intérieures PEPT dont 71 044 branchements contrôlés et 12 562 installations intérieures PEPT contrôlés :
- → La correction de 14 592 branchements à risque.



La CIE sensibilise sur les risques électriques

Chaque année, conformément à son ambition d'éradiquer les accidents d'origine électrique des tiers, la CIE organise des rencontres d'échanges et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire ivoirien autour de la thématique des risques électriques. Cette action vise toutes les couches sociales : les autorités, leaders d'opinions, étudiants, élèves, forces de défense, population, etc.

La Direction de la sécurité au travail (DST) a ainsi sensibilisé 4 000 élèves du primaire et du secondaire, le 17 avril au Palais de la culture de Treichville, lors du Marché des arts du spectacle d'Abidjan (MASA). Les consignes de sécurité ont été rappelées afin d'éviter les accidents d'origine électrique.

Une rencontre a également eu lieu le 8 août 2024 à Akouédo Attié, à l'invitation de la chefferie de cette localité. Amara Soumahoro, directeur de la Sécurité au travail, est revenu sur les risques électriques, liés notamment aux occupations des emprises des ouvrages électriques et aux travaux de construction de lignes HTB ainsi que du nouveau poste 225 KV d'Abatta.

Cette séance a permis de partager la vision « Zéro accident d'origine électrique » de la CIE, en communiquant sur les précautions à prendre pour éviter les situations dangereuses. Ces messages ont ensuite été relayés par la chefferie traditionnelle auprès des communautés.

La SODECI aux côtés des collectivités pour échanger sur les risques liés aux constructions anarchiques et à l'occupation des ouvrages d'assainissement

La SODECI, en tant qu'entreprise de référence, partenaire de l'État et engagée dans le développement national et de proximité, a tenu à participer du 5 au 7 septembre à la troisième édition du Salon des collectivités locales, à Abidjan. Son Directeur général, Ahmadou Bakayoko, a co-animé un panel intitulé « Services publics dans les collectivités territoriales, quelles réalités ? ».

Au cours de son intervention, il est revenu sur le cadre institutionnel et les responsabilités de la SODECI, avant de faire un point sur la contribution de son entreprise en faveur de la sécurité des populations et la qualité des services aménagés dans le domaine public, dans un contexte de développement rapide de l'accès à tous.

Un problème récurrent de sécurité et de contraintes d'exploitation a été abordé, portant sur les constructions anarchiques et l'occupation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Ahmadou Bakayoko a souligné les défis rencontrés et a présenté, exemples à l'appui, les enjeux de son plaidoyer auprès des maires et élus des collectivités.

Il a également saisi cette occasion pour solliciter le soutien des municipalités, afin de les impliquer dans les opérations de sensibilisation et de libération des ouvrages d'assainissement dans les zones à risques. L'objectif final, pour la SODECI, porte sur la recherche de conformité et la sécurité des populations riveraines.



Servir les consommateurs

Placer le client au centre

e renforcement de la relation avec le client, élément clé de la stratégie du groupe Eranove, s'est poursuivi en 2024 autour de solides systèmes de management de la qualité, régulièrement audités selon la norme ISO 9001 (version 2015).



69%

des effectifs travaillent avec des systèmes certifiés ISO 9001

La CIE et la SODECI multiplient les initiatives pour moderniser la relation client. La CIE compte ainsi 74 % d'abonnés aux services prépayés, tandis que la SODECI œuvre à l'introduction des services prépayés. Ouverts et à l'écoute, les centres de relation client de la CIE et de la SODECI ont enregistré respectivement 2 265 890 et 167 849 sollicitations en 2024.

La CIE a poursuivi ses initiatives autour du « Nouveau contrat de confiance », basé sur trois engagements dans la prise en charge des clients au téléphone, en agence et à domicile.

- → 1. Simplification et harmonisation du parcours client en agence. . La proximité passe par l'ouverture de points services (4 points d'Accueil Clients inaugurés et mis en service en 2024), notamment dans les centres commerciaux, et l'amélioration du délai moyen de dépannage, qui s'élève à 2 heures et 44 mn à fin décembre 2024 (3 heures 15 minutes en 2022).
- → 2. Une meilleure expérience client avec le lancement de la plateforme et de l'application mobile « Ma CIE en ligne », téléchargée plus de 700 000 fois à fin décembre 2024. La digitalisation de la relation client se traduit aussi par l'ouverture des canaux du centre de relations clients sur WhatsApp, Facebook, par courrier électronique et « chat », outre la dématérialisation de la facture, le déploiement des compteurs électroniques et la digitalisation du service de dépannage.
- → 3. L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa facture (voir 4.B.3)

Plusieurs solutions sont déployées ou améliorées pour faciliter le parcours client chez SODECI :

→ L'agence virtuelle « Ma SODECI en ligne » (version web et mobile)

Cette agence permet aux utilisateurs d'accéder aux services de l'entreprise 24 h sur 24 et 7

jours sur 7 sans avoir à se déplacer; un dispositif de téléchargement en temps réel par QR Code a été mis en place et déployé à tous les points de contact avec la clientèle. L'application a généré au 31 décembre 2024: 278 120 téléchargements (+139% par rapport à 2023),137 400 comptes crées (+ 117% par rapport à 2023), 76 041 rattachements de référence contrats (+ 116% par rapport à 2023)

- → Immatérialité de la facture de consommation d'eau, projet structurant d'envoi de factures de consommation d'eau par courriel développé par la SODECI.
- La solution WhatsApp Pro, une solution innovante qui totalise 28 250 abonnés à fin décembre 2024 permet aux utilisateurs de bénéficier d'informations sur les offres de produit et services.
- → La section digitale du centre de relation clients au niveau de la plateforme SMS envoie des messages aux clients en guise d'alertes et relances pour des sujets variés: promotion des offres et services, travaux programmés, incidents inopinés, dates limites, impayés, devis travaux en attente, évènements commerciaux, etc. Concernant les Nouveaux modes de paiement de factures (NMFP), plusieurs utilisateurs ont été directement touchées sur les réseaux sociaux par les publications liées à cette solution.

Pénétration du prépaiement :



74%

des clients CIE en 2024 (68 % en 2023)



+61%

des demandes de branchement / abonnement sur Abidjan transitent par « MA CIE en ligne »

Pour mieux servir ses clients, le groupe Eranove œuvre par ailleurs à la qualité du produit et en particulier à la réduction du temps moyen de coupure.

Temps moyen de coupure :



en 2024 contre 29 heures 22min en 2023

L'accès à l'information et à Internet représente dorénavant un service essentiel de la vie dans un contexte global de digitalisation. Awalé, filiale du groupe Eranove et seul opérateur télécom en Côte d'Ivoire autorisé à poser la fibre optique sur les supports électriques aériens (poteaux, pylônes), a déployé 2 458 km de fibre optique à fin 2024. Son offre s'avère particulièrement compétitive, aussi bien en termes de coûts que de délais de réalisation, de flux et de taux de disponibilité.



La CIE ouvre quatre nouveaux points d'accueil clients

Dans le cadre de sa politique de proximité au profit des populations ivoiriennes, la direction générale de la CIE a installé en 2024 quatre nouveaux points d'accueil clients (PAC) à travers la Côte d'Ivoire.

En août, le PAC de Kani, dans la région du Worodougou, a été inauguré par le directeur général, Ahmadou Bakayoko, suivi en septembre par le PAC de Minignan, dans la région du Folon, au nord de la Côte d'Ivoire. En décembre, le PAC de Béttié a été ouvert, dans la région de l'Indénié Duablin, permettant de réduire les trajets des clients pour régler leurs factures d'électricité.

Fin décembre, le PAC de Kong a lui aussi été inauguré, dans la région du Tchologo, second PAC du nord du pays. Les autorités politiques et administratives de ces régions ont remercié la CIE pour cette initiative qui rapproche l'entreprise de ses clients, notamment pour leur prise en charge et le traitement de leurs sollicitations commerciales et techniques.

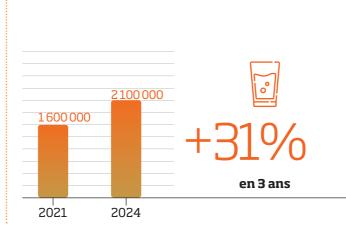
Francisco PDD 2024

Étendre l'accès aux services essentiels

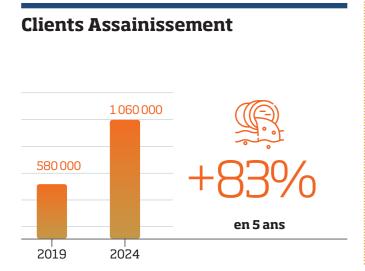
'accès à l'eau et l'électricité représente un impératif économique et social de première importance. En effet, 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité et 413 millions ne disposent pas d'une eau gérée en toute sécurité. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 42 % en 2015 à 54 % en 2019²⁵. Cet enjeu est d'autant plus crucial que les potentiels africains existent bel et bien : les nappes phréatiques du continent contiennent en effet plus de 5 000 milliards de m³ d'eau²⁶, tandis que le potentiel hydroélectrique est estimé à 474 GWhs. En outre, le continent possède les premières ressources solaires au monde, mais n'a installé que 5 GW, soit moins de 1 % de la capacité mondiale27.

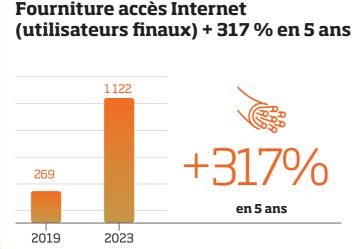
| ACTIVITÉS (CÔTE D'IVOIRE) | NOMBRE DE CLIENTS | NOMBRE DE CONSOMMATEURS (ESTIMATIONS)28 |
|---------------------------|-------------------|---|
| Électricité | 4 587 952 | 22 939 260 |
| Eau potable | 2 190 526 | 10 952 630 |
| Assainissement | 1 064 724 | 5 323 620 |
| Internet | 1115 | 5 610 |

Clients électricité 4600000 2200000 en 6 ans 2018 2024



Clients eau potable





25 UNECA, https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/eventdocumets/BACKGROUND%20PAPER%200N%20SDG7%20%28AFFORDABLE%20 AND%20CLEAN%20ENERGY%29%2C%20AND%20THE%20CORRESPONDING%20G0ALS%200F%20AGENDA%202063%20E2300033%20FR.pdf.

epuis 60 ans, pour relever le défi de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information) et améliorer aussi bien le cadre de vie des populations que l'expérience client, le groupe Eranove s'investit dans une dynamique africaine. Les conclusions de sa longue expérience sont sans équivoque : c'est en Afrique que les solutions doivent être élaborées et développées, sans modèle préétabli, chaque pays ayant ses spécificités, défis et enjeux propres.

Le contexte dans lequel opère le groupe Eranove est marqué par l'essor démographique, l'exode rural, des infrastructures caduques ou insuffisantes, ainsi que le poids de l'économie informelle. Les revenus d'une vaste majorité des populations, en zone rurale comme en milieu urbain, demeurent modestes, précaires et saisonniers.

Face à ces enjeux, le groupe Eranove s'engage, aux côtés des États et des collectivités, pour trouver des solutions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques afin d'améliorer l'accès aux services essentiels de la vie :





Les tarifs modérés ou « tarif social »

Ces tranches tarifaires subventionnées par les États favorisent l'accès des plus démunis aux services de base et sont appliquées par les sociétés de service public du groupe Eranove.



Les branchements sociaux

Décidés par les États et financés par les bailleurs de fonds, ces branchements subventionnés sont destinés aux familles à faibles revenus. Ils représentent un moyen de réduire les coûts d'accès à l'eau potable et à l'électricité, dans un souci d'équité. Ils sont mis en œuvre par les sociétés de service public du groupe Eranove dans le cadre d'appels d'offres ou de partenariats RSE.



Les mini-grids

Ces mini-réseaux autonomes permettent un accès à l'eau et à l'électricité dans des zones éloignées des infrastructures existantes. Complémentaires du réseau interconnecté, ils ont fait leurs preuves en tant que solution idoine en Afrique. Leur taille plus restreinte facilite l'usage d'énergies renouvelables comme le solaire et participe au développement faiblement carboné du continent.



Les programmes « Électricité pour tous » et « Eau pour tous »

En Côte d'Ivoire, de larges pans de la population disposent de faibles revenus, saisonniers ou irréguliers, dépendant le plus souvent du secteur agricole ou informel. La capacité d'épargne des ménages ne permet pas de financer le branchement électrique classique, puis d'anticiper sur le règlement de factures bimestrielles ou trimestrielles.

Lancé en 2014 par le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, le Programme électricité pour tous (PEPT) mis en œuvre par la CIE a permis de raccorder 2 161 615 foyers (soit 11 millions de personnes environ), dont 418 590 en 2024.

Dans le cadre de ce programme, les agents de la CIE vont de village en village et de quartier en quartier, à travers la Côte d'Ivoire, pour fournir les kits d'installation intérieure et réaliser les branchements et abonnements qui permettent aux populations de bénéficier des services modernes d'électricité

Afin d'apporter la lumière dans chaque foyer de Côte d'Ivoire d'ici 2030, le PEPT allie efficacité énergétique (installation d'ampoules à basse consommation d'énergie) et innovation technologique, avec des compteurs à prépaiement télécommuniquant, rechargeables à partir de 0,76 € (500 francs CFA). Le PEPT propose le raccordement et l'installation intérieure en levant les principales contraintes d'accès pour les populations les plus démunies.

En termes d'accès à l'eau, l'Amélioration des performances techniques et financières (APTF) du secteur de l'hydraulique urbaine a démarré en 2020. Les travaux ont été lancés en mai dans la commune de Yopougon en présence du ministre de l'Hydraulique, du maire et du directeur général de l'Office national de l'eau potable (ONEP). L'APTF dans sa première phase vise à réaliser 165 000 branchements sociaux facturés 15,24 € (10 000 F CFA) au lieu de 251,54 € (165 000 F CFA) pour les branchements ordinaires, en faveur des populations les plus défavorisées du périmètre du grand Abidjan.



branchements électricité dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2024



branchements eau dédiés aux populations à faibles revenus réalisés en 2024 par la SODECI

²⁶ UNESCO, http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr

²⁷ IEA, opp. cité, https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access

²⁸ Hypothèse de calcul : 5 personnes par ménages en Côte d'Ivoire (données RGPH 2021 de la Côte d'ivoire)







Bilan du projet APTF: très concluant pour l'État ivoirien comme pour la SODECI

Lancé le 1er juin 2020, le projet « Amélioration des Performances Techniques et Financières » (APTF), financé à hauteur de 47 milliards de FCFA par l'État de Côte d'Ivoire et mis en œuvre par la SODECI, s'inscrit dans une démarche stratégique visant à optimiser l'accès à l'eau potable et à renforcer la gestion du service public de l'eau.

Cette initiative d'envergure a eu pour principaux objectifs le renforcement des infrastructures de production d'eau à Abidjan, l'extension du réseau de distribution à 1,6 million de personnes réparties dans 155 quartiers du Grand Abidjan, ainsi que la réduction significative des pertes d'eau et de la fraude, afin d'atteindre un ratio de facturation de 80 %.

Pour répondre à ces enjeux, 883 kilomètres de nouveaux réseaux ainsi que 165 000 branchements sociaux ont été prévus par le projet, permettant ainsi à des populations jusque-là vulnérables d'accéder à l'eau potable dans des conditions optimales.

Parallèlement, l'État et la SODECI ont mis en place des dispositifs renforcés de contrôle et de sécurisation du réseau, qui ont permis de démanteler et de mettre fin à des pratiques frauduleuses qui pénalisaient tant les usagers que l'entreprise.

Les résultats enregistrés entre 2020 et 2024 s'avèrent particulièrement significatifs. Le nombre de clients de la SODECI à Abidjan est passé de 698 000 à 1 064 000, soit une progression de plus de 50 %. Le réseau de distribution s'est étendu, pour atteindre près de 6 000 kilomètres au total, et 176 500 nouveaux branchements sociaux ont été réalisés. De plus, la capacité de production a été renforcée par à la réalisation de quatre nouveaux forages.

Sur le plan technique et financier, le projet a permis une amélioration substantielle des performances de la SODECI. Le ratio de facturation a atteint l'objectif fixé de 80 %, tandis que les pertes d'eau ont été réduites de manière notable, passant de 33,9 % à 19 % des volumes produits, un niveau conforme aux standards internationaux.

Au-delà de ces avancées opérationnelles, le projet ATPF a contribué de manière significative à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) n°6, relatif à l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Il a également renforcé la confiance entre l'État, la SODECI et les usagers. Après ce succès, une seconde phase du projet ATPF est en cours de préparation, avec pour ambition d'accélérer davantage l'accès à l'eau potable.

Inciter les clients à une consommation durable

mart Energy, une filiale de la CIE et du groupe Eranove créée en 2016, accompagne ses clients pour améliorer leur efficacité énergétique, aussi bien du point de vue de l'efficience de leur consommation que du recours à des sources d'énergies renouvelables. Elle élabore notamment des plans de « mesurage », qui permettent de mieux comprendre quels postes consomment le plus, afin d'en contrôler l'activité. Smart Energy encourage également le client industriel à recourir à l'autoproduction d'énergies renouvelables, par le biais d'équipements solaires ou la biomasse.

La CIE et la SODECI, les sociétés du groupe Eranove en relation directe avec les consommateurs, font la promotion d'usages efficients de l'eau et de l'électricité, par le biais de messages diffusés sur différents canaux et supports (Internet, réseaux sociaux, affiches, presse écrite, audiovisuelle, etc.). La campagne d'information et de publicité « Économie d'énergie » lancée en 2017 par la CIE incite le consommateur à multiplier les « écogestes » afin de mieux maîtriser ses dépenses et réduire son empreinte carbone. Cette campagne est relayée en permanence sur le site Internet www.cie.ci de la CIE en Côte d'Ivoire.

Afin de permettre aux consommateurs ivoiriens d'agir concrètement pour réduire leur consommation, la CIE commercialise dans ses agences des produits d'efficacité énergétique identifiés et testés par Smart Energy. Elle assiste également les clients dont la consommation est en bausse





Smart Energy obtient l'agrément national pour les audits énergétiques

Smart Energy a reçu le 10 octobre 2024 l'agrément officiel du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie pour réaliser des audits énergétiques en Côte d'Ivoire, obligatoires depuis janvier 2023.

Cette politique publique ambitieuse vise à faire de la maîtrise de l'énergie un levier de compétitivité pour les entreprises, de réduction des émissions pour le pays, et un socle de transition énergétique nationale. En rendant l'audit énergétique obligatoire pour certains sites tertiaires, industriels et résidentiels, l'État ivoirien encourage une transformation structurelle vers une économie plus sobre et plus performante.

L'audit énergétique consiste à analyser la performance des installations et à proposer des solutions techniques et technologiques pour améliorer leur efficacité. Les établissements industriels et tertiaires dont la consommation totale annuelle est supérieure respectivement à 2 GWh et 1 GWh sont soumis à des audits obligatoires et périodiques en Côte d'Ivoire. Il en va de même pour les bâtiments résidentiels dont la consommation annuelle est supérieure à 250 MWh.

L'obtention de cet agrément représente un gage de reconnaissance de l'expertise de Smart Energy et renforce sa mission : faire économiser de l'énergie à ses clients tout en réduisant leur empreinte carbone. La croissance est au rendez-vous : le nombre d'audits réalisés par Smart Energy a doublé entre 2023 et 2024, pour des effectifs d'une cinquantaine de personnes.



Intégrer l'innovation

e groupe Eranove est engagé dans une démarche volontaire d'innovation et de digitalisation des processus industriels clés, avec une montée en puissance depuis 2018 qui s'articule autour de cinq axes: le réseau, l'efficacité énergétique, l'usine digitale, la digitalisation du service aux clients et la formation. La mise en œuvre implique notamment le déploiement de smart grids avec compteurs intelligents sur les réseaux eau et électricité ainsi que du déploiement des innovations et de la transformation digitale dans les sociétés.

Télégestion des compteurs

Auparavant, pour facturer un client BT, il fallait se rendre à son domicile pour faire le relevé de son compteur. Les risques associés à une telle pratique sont des erreurs survenant lors des relevés et de la saisie des index. Grâce au système de télégestion, les index sont télérelevés et arrivent directement dans le système de facturation, éliminant ainsi deux sources potentielles d'erreurs. Les factures sont rendues plus fiables avec moins de contestations. Le système a été adopté par les agences de Djibi, Marcory, Deux Plateaux, Cocody, Adjamé Sud (incluant le Plateau) et Bingerville.

Géo-référencement des branchements des clients Basse tension (BT)

Les activités de facturation, de recouvrement, de dépannage BT ainsi que d'autres services nécessitent la connaissance de l'adresse géographique du client. Le géo-référencement est utilisé principalement pour faciliter la localisation d'un client BT en vue d'améliorer les délais de dépannage. Lancé en 2020, le géo-référencement est maintenant déployé sur l'ensemble des directions régionales d'Abidjan. Le délai moyen de dépannage (DMD) est de 2h44 minutes à fin décembre 2024 à Abidjan.

Introduction des bornes à chèque

Ce moyen de paiement des factures par chèque a connu des difficultés dans sa mise en œuvre avec un temps relativement long, allant parfois à un mois pour la prise en compte du paiement. Avec les bornes à chèque, après formalité d'usage la facture est prise en compte dans un délai de 48 h permettant ainsi au client un meilleur suivi de son compte bancaire.



Recherche acoustique des fuites d'eau

Au lancement de cette activité en 2017, visant à identifier des fuites invisibles qui étaient nombreuses, l'option de recherche systématique diurne avec des équipements acoustiques a été adoptée. Ce choix a permis la détection de 325 fuites et une baisse de l'indice linéaire de fuite, passé de 0,16 en 2023 à 0,15 en 2024.





Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil

epuis 2014, les actions sociétales du groupe Eranove se structurent autour des lignes directrices de la norme ISO 26000, qui définit l'approche du développement durable par les organisations dans leur milieu d'accueil. Les parties prenantes disposent ainsi d'un cadre pour s'exprimer et orienter les actions sociétales, dont elles peuvent bénéficier directement ou indirectement.

Impliquer les **parties** prenantes

L'ancrage du groupe Eranove sur ses territoires est nourri par des échanges réguliers avec les parties prenantes. Conscient de son rôle prescripteur envers ses filiales, sous-traitants, fournisseurs et partenaires, le groupe Eranove les incite à respecter les principes fondamentaux en termes

Dans le développement des nouveaux ouvrages du groupe Eranove, l'implication des parties prenantes est intégrée à la conception des projets via trois axes : la consultation du public. l'élaboration participative de plans d'engagements des parties prenantes et la mise en place de comités relais dans les communautés impactées. Autour du projet de barrage hydroélectrique de Kénié, sur le fleuve Niger au Mali, l'association française HUDDA organise ainsi pour le compte du groupe Eranove des séances de communication et d'information avec les parties prenantes

Le groupe Eranove a complété en 2020 son approche avec ses fournisseurs, afin de vérifier l'incorporation de clauses éthiques, sociales et environnementales dans tous les contrats. Les principaux fournisseurs sont par ailleurs intégrés dans le déploiement des Chartes éthiques et des passages en revue dénommés « due diligence », dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Les filiales du groupe Eranove sont encouragées à développer une approche complète pour engager leurs parties prenantes - en suivant en particulier le cadre proposé par la norme ISO 26000 avec une cartographie des parties prenantes et un processus de communication et de consultation inclusif et régulier.

CIPREL s'érige en exemple en la matière, avec ses bonnes pratiques. Une formation sur le Processus d'évaluation participative (PEP) a bénéficié en 2019 au département RSE de CIPREL et des communautés avoisinantes. Son objectif consistait à aider CIPREL à évaluer et améliorer son rendement en matière de RSE et mieux comprendre les préoccupations des communautés avoisinantes, afin de renforcer sa communication.

À la suite de cette formation, CIPREL a constitué un comité de suivi mixte (CIPREL/Communautés), et organisé tous les deux mois une rencontre autour d'actions prioritaires, en vue d'améliorer en continu la cohésion et la communication entre les parties prenantes. La présentation des activités de CIPREL a permis de mieux faire comprendre aux communautés les initiatives prises en matière de RSE et de protection de l'environnement.

De son côté, la Direction de la production d'électricité (DPE) de la CIE a recensé et hiérarchisé 408 groupes de parties prenantes, en fonction de leur influence et des impacts potentiels entre ces groupes et les activités de la société. Ces interlocuteurs sont par la suite invités à formuler leurs attentes, suggestions et recommandations, recensées lors d'échanges ouverts et participatifs. Ces dialogues se tiennent de manière régulière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon la spécificité des parties prenantes. Les attentes exprimées sont traduites en enjeux et déclinées en plan d'actions.

Participer au **développement** des communautés d'accueil



engagés dans les actions sociétales²⁹

De façon historique, grâce à son ancrage africain et sa considération pour les parties prenantes, le groupe Eranove intègre les communautés d'accueil dans une vision commune du développement économique et social.

Des actions sont menées tout au long de l'année et dans chaque société en faveur des populations riveraines des sites d'activités, dans des secteurs qui vont de la santé au sport en passant par la culture, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau et à l'électricité. Autant d'actions qui contribuent à un développement partagé.

De plus, la démarche de développement local cherche à promouvoir le modèle managérial du groupe auprès des communautés locales : formation à une gestion participative du village et accompagnement dans l'organisation sociale, mise à disposition d'outils pour identifier les sources de richesses, promotion d'une culture d'épargne familiale et gestion durable des ressources.

La prise en compte des communautés est intégrée dès la phase de développement des ouvrages avec le cas échéant un plan d'action de réinstallation (PAR) élaboré et mis en œuvre pour dédommager les personnes affectées par le projet, y compris des

plans de restauration des moyens de subsistance pour les responsables d'activités identifiés, selon les règles de l'art et dans le respect des législations locales et des normes internationales.

Ce rôle sociétal du groupe a été renforcé par la Fondation Eranove, lancée en 2019. Portée par des valeurs de respect de la personne humaine, de bonne gouvernance, de solidarité et d'engagement dans la préservation de l'environnement, la Fondation a pour vocation de mener des actions d'intérêt général au profit des communautés dans le développement de proximité, la santé et l'éducation.



La SODECI offre des équipements médicaux au Centre de santé urbain du quartier Air France 3 à Bouaké

Un don de matériel médical d'une valeur totale de 4 millions de francs CFA a été fait le 20 décembre 2023 par la SODECI, engagée avec la Fondation Eranove, au Centre de santé urbain (CSU) du quartier dénommé « Air France 3 », à Bouaké. La SODECI contribue ainsi à l'amélioration des prestations du CSU, en particulier dans la santé maternelle et infantile.

Ces équipements offerts lors d'une cérémonie, en présence des autorités locales, couvrent une vaste gamme de besoins. Ils comprennent en effet des tables d'accouchement et de consultation gynécologique, des lits d'hospitalisation avec matelas, ainsi que des berceaux, des équipements pour les nourrissons, des boîtes complètes de chirurgie, des lampes d'échographie, des tensiomètres, des thermomètres infrarouges, des chariots et des dopplers

Outre ces appareils, des travaux de rénovation portant sur l'éclairage, la plomberie et la peinture du CSU d'Air France 3 ont été réalisés, pour 3 millions de francs CFA supplémentaires.



La CIE, engagée avec la Fondation Eranove, fait un don d'une valeur de 20 millions de francs **CFA** au Centre des grands brûlés du **CHU de Cocody**

Un don d'équipements et de médicaments d'une valeur de 20 millions de francs CFA a été remis le 11 juillet 2024 par la CIE, en collaboration avec la Fondation Eranove, au Centre des grands brûlés du Centre hospitalier universitaire (CHU)

Face aux risques inhérents à ses activités, la CIE est en effet confrontée à une incidence significative d'accidents d'électrisation et d'électrocution, affectant tant ses collaborateurs que des tiers. La prise en charge des victimes souffrant de brûlures sévères est centralisée au sein de la seule structure nationale de référence que représente le Centre des grands brûlés.

Ce centre hospitalier public joue un rôle vital dans l'offre de soins médicaux et d'un accompagnement psychologique indispensable aux patients. Consciente de cette réalité et ancrée dans sa démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la CIE a stratégiquement choisi d'appuyer le Centre des

Cette décision témoigne de l'engagement profond de la CIE envers la communauté et de sa détermination à optimiser la prise en charge des victimes d'accidents d'origine électrique, qu'il s'agisse de ses employés ou de

Son soutien se traduit concrètement par la fourniture d'équipements médicaux et de médicaments essentiels, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des soins et à l'instauration d'un environnement thérapeutique favorable au rétablissement des victimes d'accidents d'origine électrique.



Kékéli offre des kits scolaires

Comme chaque année, Kékéli Efficient Power a distribué en 2024 des kits scolaires complets à tous les élèves inscrits à l'école primaire publique de Gbétsogbé, village riverain de la centrale.

Au total, 581 kits ont été distribués et comprenaient chacun un sac d'écolier et toutes les fournitures nécessaires pour l'année scolaire. Grâce à cette initiative, Kékéli a contribué à réduire les dépenses des parents d'élèves, des foyers souvent modestes. Kékéli affirme ainsi son engagement social et solidaire, en soutenant l'accès à l'éducation pour tous.

Nos performances sociétales en chiffres



Millions
de clients
électricité en 2024,
en hausse de 57%
par rapport à 2020

Millions
de clients eau
potable en 2024,
en hausse de 51%
par rapport à 2020

Million
de clients
assainissement en
2024, en hausse
de 52% par
rapport à 2020



418590

de personnes touchées par le

programme électricité pour

tous (PEPT) depuis 2014

nouveaux branchements électriques en 2024 F

115356

1 F DEG

de taux de disponibilité des groupes de production

électrique hors arrêt programmé en 2024

nouveaux branchements sociaux eau en 2024



taux de conformité physico-chimique 92,55 %

taux de conformité microbiologique

98%

RÉSEAUX EXPLOITÉS

75 000
de réseaux électriques exploités en 2024

+26000 km

de réseaux d'eau potable exploités en 2024

DÉPENSES E&S PROJET ET DÉPENSES ACTIONS SOCIÉTALES

3501183

de dépenses E&S au niveau des projets depuis 2021

989767

dépensés dans les actions sociétales en 2024 et 7,7 M€ depuis 2017

MANAGEMENT

Politiques Santé, sécurité, sûreté des travailleurs, des communautés et des consommateurs de CIE et SODECI approuvées

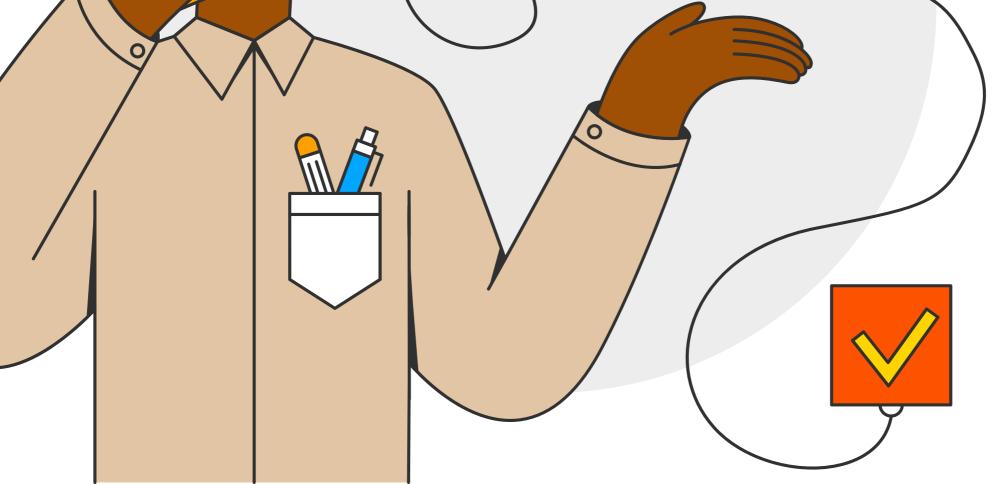
















ANNEXES

ANNEXE I

Tableau de concordance DPEF

85

ANNEXE II

Tableau de concordance GRI

86

ANNEXE III

Note méthodologique

88

ANNEXE IV

Indicateurs de performances 2022 à 2024

93

ANNEXE V

Rapport de l'organisme tiers indépendant

102

ANNEXE I Tableau de concordance DPEF

| INFORMATIONS DPEF ³⁰ | LOCALISATION DANS LE RAPPORT 2024 | | |
|---|---|--|--|
| Modèle d'affaires | Déclaration de performance extra-financière | | |
| Présentation des principaux risques | Déclaration de performance extra-financière | | |
| Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clé de performance | Annexes | | |
| Conséquences sociales de l'activité | Chapitre 2: Développer le capital humain Chapitre 4: Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local | | |
| Conséquences environnementales de l'activité | Chapitre 3: Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique | | |
| Le changement climatique | Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique | | |
| Économie circulaire | Chapitre 3: Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique | | |
| Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités | Chapitre 2 : Développer le capital humain | | |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire | Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique | | |
| Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité | Chapitre 2: Développer le capital humain | | |
| Handicap | Chapitre 2 : Développer le capital humain | | |
| Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives | Chapitre 2 : Développer le capital humain | | |

Francis Phh 2024

³⁰ Concernant les thématiques demandées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugées comme non pertinentes pour le groupe Eranove. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires. La thématique « les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engament dans les réserves », rajoutée en 2023 pour publication dans la DPEF d'après l'article L.225-102-1 du code de commerce, est jugée également non pertinente pour le groupe Eranove.





ANNEXE II Tableau de concordance GRI

| ELEMENTS GE | NERAUX D'INFORMATION | LOCALISATION DANS LE |
|----------------|--|---|
| STRATÉGIES E | T ANALYSE | |
| G4-1 | Déclaration du décideur le plus haut de l'organisation | Éditorial |
| G4-2 | Description des principaux impacts, risques et opportunités | Déclaration de performance extra- financière |
| PROFIL DE L'OI | RGANISATION | |
| G4-3 | Nom de l'organisation | Éditorial |
| G4-4 | Principales marques, produits et services | Éditorial |
| G4-5 | Siège de l'organisation | Éditorial |
| G4-6 | Implantation de l'organisation | Éditorial |
| G4-7 | Propriété et forme juridique de l'organisation | Annexe V |
| G4-8 | Répartition géographique du marché de l'organisation | Éditorial |
| G4-9 | Taille de l'organisation | Éditorial / 2.A |
| G4-10 | Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe | 2.A |
| G4-11 | Pourcentage de salariés couverts par une convention collective | 2.A |
| G4-13 | Changements dans l'organisation au cours de la période du reporting | 1.A |
| G4-14 | Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation | Annexe III / 2.C / 4.A.2 |
| G4-15 | Chartes, principes et autres initiatives auxquels l'organisation a souscrit | 1.C/1.D/3.B |
| ASPECTS ET P | ÉRIMÈTRE PERTINENTS IDENTIFIÉS | |
| G4-18 | Principe et mécanisme de reporting, processus de contenu et Périmètre des aspects | Annexe III |
| G4-19 | Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu | DPEF / 1/ 2/ 3/ 4 / Annexe 3 |
| G4-20 | Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation | DPEF / 1/ 2/ 3/ 4 / Annexe 3 |
| G4-21 | Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation | 4 |
| IMPLICATION I | DES PARTIES PRENANTES | |
| G4-24 | Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation | Éditorial / DPEF/ 4.D /4.D |
| G4-25 | Critères d'identification et de sélection des parties prenantes | Éditorial / 5.C |
| G4-26 | Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue | 4.A / 4.D |
| G4-27 | Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue | Éditorial / 4.A / 4.D.1 |
| PROFIL DU RA | PPORT | |
| G4-28 | Période de reporting | Éditorial / Annexe III |
| G4-29 | Date de publication du dernier rapport | Annexe III |
| G4-30 | Cycle de reporting | Éditorial / 1.D |
| G4-31 | Point focal du reporting | Ours de publication |
| G4-33 | | Annexe V |
| GOUVERNANC | E | |
| STRUCTURE E | T COMPOSITION | |
| G4-34 | Structure de gouvernance de l'organisation | 1.A |
| G4-35 | Processus de délégation des pouvoirs | 1.A |
| G4-36 | Nomination des responsables, économiques, environnementaux, sociaux et leur hiérarchie directe | 1.C/1.D |
| G4-38 | Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités | 1.A / 1.C |
| G4-42 | Indiquer les rôles de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants dans le développement, l'approbation et l'actualisation de la mission, des valeurs ou énoncés de mission, stratégies, politiques et objectifs de l'organisation concernant les impacts économiques, environnementaux et sociaux. | 1.A |
| ROLE DE L'INS | TANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES | |
| G4-45 | Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités, économiques, environnementaux et sociaux. | 1.A / Annexe III |
| | | |

| G4-46 | Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux | 1.A |
|------------------------|--|--|
| G4-47 | Indiquer la fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance. | 1.A / Annexe III |
| ROLE DE L'INSTANCE | SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LE REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE | |
| G4-48 | Plus haut responsable qui examine et approuve officiellement le rapport de développement durable | 1.A |
| REMUNÉRATION ET II | NCITATIONS | |
| G4-52 | Processus de détermination de la rémunération | 1.A / 2.A |
| ETHIQUE ET INTÉGRI | TÉ | |
| G4-56 | Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement | 1.C |
| G4-57 | Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi | 1.C |
| ÉLÉMENTS SPÉCIFIQU | JES D'INFORMATION | |
| Conseil sur la descrip | tion de l'approche managériale | |
| G4DMA | Pertinence de l'aspect et les impacts qui la justifient | Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe III |
| G4DMA | Méthodologie de gestion de l'aspect et ses impacts | Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe III |
| CATÉGORIE : ÉCONOM | | |
| ASPECT : PERFORMA | | |
| G4-EC1 | Valeur économique directe créée et distribuée | 3 B / A R 2 / A C / 2 B / 2 B / 4 B |
| G4-EC1 G4-EC2 | Risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications | 3.A / 4.B.2/ 4.C / 2.A / 2.B / 4.D DPEF / 3.B |
| | dans les activités, recettes ou dépenses | |
| G4-EC3 | Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies | 2.B |
| ASPECT : PRÉSENCE S | SUR LE MARCHÉ | - |
| G4-EC5 | Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local | 2.A |
| ASPECT : IMPACTS ÉC | ONOMIQUES INDIRECTS | |
| G4-EC7 | Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services | 3.A / 4.B.2 / 4.C |
| G4-EC8 | Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts | 3.A / 3.B / 4.B.2/ 4.C |
| CATÉGORIE : ENVIROI | NNEMENT | |
| ASPECT : MATIÈRES | | |
| G4-EN1 | Consommation de matières en poids ou volume | 3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C |
| ASPECT : ÉNERGIE | | |
| G4-EN6 | Réduction de la consommation énergétique | 3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C |
| G4-EN7 | Réduction des besoins énergétiques des produits et services | 3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C |
| ASPECT : EAU | | |
| G4-EN8 | Volume total d'eau prélevé par source | 3.A / 3.B / 3.C |
| ASPECT : ÉMISSIONS | | |
| G4-EN19 | Réduction des émissions de GES | 3.B |
| ASPECT : EFFLUENTS | ET DÉCHETS | - |
| G4-EN22 | Total des rejets d'eau, par type et par destination | 3.B / 3.C |
| G4-EN23 | Poids total de déchets par type et par mode de traitement | 3.B/3.C |
| CATÉGORIE : SOCIAL | | |
| SOUS-CATÉGORIE : PI | RATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT | |
| ASPECT : EMPLOI | | |
| G4-LA1 | Nombre total de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique | 2.A |
| G4-LA2 | Avantages sociaux offerts aux salariés par principaux sites opérationnels | 2.B |
| | EMPLOYEUR/EMPLOYÉS | |
| G4-LA4 | Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel contenu dans une convention | 2.A |
| | ÉCURITÉ AU TRAVAIL | b.23 |
| | | 26 |
| G4-LA5 | Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail | 2.C |
| C4 1 BC | Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe | 2.C |
| G4-LA6 | | - |
| G4-LA6 G4-LA7 | Présence dans l'organisation des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leur activités | 2.C |

Francovo PDD 2024





| G4-LA9 | Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés au cours de la période de reporting | 2.D |
|----------------|---|-------|
| G4-LA10 | Programmes de développement des compétences et formation des employés | 2.D |
| ASPECT : DIVER | RSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES | |
| G4-LA12 | Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe | 2.A |
| ASPECT : ÉGALI | ITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES | |
| G4-LA13 | Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie | 2.A |
| SOUS-CATEGOR | RIE : DROIT DE L'HOMME | |
| ASPECT : NON-I | DISCRIMINATION | |
| G4-HR3 | Nombre total d'incidents de discrimination et action correctives mises en place | 2.A |
| ASPECT : ÉVALU | UATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS | |
| G4-R10 | Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme | 4.D.1 |
| G4-R11 | Impacts négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises | 4.D.1 |
| SOUS-CATÉGOR | RIE : SOCIÉTÉ | |
| ASPECT : COMM | IUNAUTÉS LOCALES | |
| G4-S01 | Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations d'impacts et des programmes de développement | 4.D |
| ASPECT : LUTTI | E CONTRE LA CORRUPTION | |
| G4-S03 | Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption | 1.C |
| SOUS-CATÉGOR | RIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS | |
| ASPECT : SANT | É ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS | |
| G4-PR1 | Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration | 4.A.2 |
| ASPECT : ÉTIQU | JETAGE DES PRODUITS ET SERVICES | |
| G4-PR3 | Informations sur les produits et services requis par les procédures de l'organisation | 4.A.2 |
| | | |

ANNEXE III NOTE MÉTHODOLOGIQUE

CONTEXTE GENERAL

Depuis l'exercice 2015, le groupe Eranove a mis en place un reporting RSE en se conformant de façon volontaire à la Loi n°2010 788 promulguée le 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et venue renforcer les obligations de transparence et de reporting extra-financier. La démarche, jusque-là volontaire, est devenue obligatoire pour le groupe suite à la promulgation de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui transpose la directive européenne 2014/95/UE. Cette ordonnance fait obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « déclaration de performance extra-financière

« déclaration de performance extra-financière - DPEF » qui présente les informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de Dans sa DPEF, le groupe Eranove :

décrit son activité, dans le « modèle d'affaires »;

- prouve, au moyen d'une « analyse de risques », que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents;
- s'engage à travers sa « politique RSE », présente ses résultats avec des indicateurs de moyens et des indicateurs clés de performance.

Sur cette base, les indicateurs RSE retenus par Eranove ont été adaptés pour répondre aux exigences règlementaires établies par les articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce et pour couvrir les risques principaux. Les indicateurs clés de performance sont identifiés par une dans le tableau des risques (cf. chapitre « déclaration de performance extra-financière).

En outre, le groupe Eranove recherche dans son rapport à appliquer les principes du Global Reporting Initiative (GRI) relatifs à la réalisation des rapports de développement durable, à savoir : exhaustivité, clarté, ponctualité, équilibre et précision.

Enfin, le groupe Eranove s'inscrit dans une démarche de progrès continu et d'amélioration sur plusieurs années afin de renforcer le processus de reporting en interne, de fiabiliser les données et d'étendre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis. L'objectif consiste à donner la vision la plus précise de son empreinte et à se doter d'un outil de management performant.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

ENIEUX METHODOLOGIQUES ET PROCESSUS MIS EN ŒUVRE POUR L'ANALYSE DE RISQUE ET LA POLITIQUE RSE

Le processus mis en œuvre (lors de l'exercice 2018) pour réaliser l'analyse de risque extra-financier et la politique RSE a suivi les principales étapes suivantes :

Collecte de l'existant QSE-RSE dans les différentes filiales : rapports, analyses de risques, plans d'action, etc Prise de connaissance et analyse de l'existant, formation du projet analyse de risque et de la politique groupe Eranove

Revue critique du projet et finalisation d'une version draft (VO) Interview
d'un panel
représentatif
des sociétés et
activités pour
reyue critique

Intégration des observations pour une version (V1) soumise au Conseil d'administra-tion

REFERENTIELS POUR LA METHODE

La méthodologie d'analyse de risque s'est appuyée sur des définitions, les cadres de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française ainsi que ceux de la norme ISO 31000 : 2018.

Définition du risque : « Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation (Extrait des cadres de référence de l'AME) ».

- Cadres de référence : les documents cidessous ont servis de cadre de référence dans l'approche définitionnelle du risque :
- Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence -AMF - 36 pages - 22 juillet 2010.
- Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites -AMF - 10 pages - 22 juillet 2010.
- → Norme: ISO 31000: 2018 Management du risque Lignes directrices.

PARTIS-PRIS METHODOLOGIQUES

En année 1 de la mise en conformité avec la DPEF (Article 225 du Code de Commerce français, Déclaration de performance extra-financière), plusieurs choix ont été opérés :

- → Identification des événements : risques négatifs [-] ou risques positifs/ opportunités [+], en étant exhaustif sur les risques de l'ensemble du groupe et en adoptant une formulation spécifique aux activités et particularités de la société et de ses filiales :
- → Réalisation d'une première cotation des risques de manière qualitative : risques principaux ; autres risques et démarches volontaires, en suivant les termes de la loi (risques principaux);
- → Établissement d'une politique groupe des Indicateurs de résultats (IRs) et des Indicateurs de moyens (IMs) groupe pour suivre de manière globale la maîtrise des risques, chaque société étant en charge du traitement des risques (contextualisation du risque > politiques de la filiale > diligences de la filiale (plans d'action, programmes) > résultats de la filiale :
- → Validation de l'ensemble par un panel représentatif de dirigeants.es de la société et de ses filiales principales.

En année 7 (exercice 2024), les équipes en charge du développement durable ont ainsi procédé à une revue de l'analyse des risques extra-financier. Elle a été validée lors d'une séance de travail avec le comité de direction générale qui s'est tenue le 26 mai 2025.

S'agissant des domaines de risques, ils ont été entendus au-delà de la stricte interprétation de la réglementation applicable à la DPEF. Ainsi ont été pris en compte l'ensemble des risques qualité/client ainsi que les risques de gouvernance.

Au final, les indicateurs clés de performance (ICP) correspondant aux principaux risques extra-financiers sont présentés (indication par une étoile

*) tout au long de la « Déclaration de performance extra-financière » (cf. tableau de présentation des résultats de l'analyse de risques, dans le chapitre déclaration de performance extra-financière) et/ou dans les liasses d'indicateurs présentées en annexe du présent document. Les autres risques et opportunités ainsi que les démarches volontaires sont prises en compte.

Outre les principaux risques, l'entreprise s'attache à maîtriser l'ensemble de ses impacts, risques et opportunités et s'engage de manière volontaire pour des actions qu'elle juge utiles :

- → Capital Humain: sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes: la maîtrise des effectifs, la diversité, le respect des normes internationales du travail.
- → Protection de l'environnement : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : les pollutions liées aux déchets et émissions dans l'air, la consommation des autres matières premières et intrants, les évolutions réglementaires et restrictions, le développement de l'offre de service à l'efficacité énergétique, le soutien au développement et au financement des projets d'énergie renouvelable et la fin des financements de projets d'énergie non renouvelable, la protection et réhabilitation de l'environnement naturel.
- Relations avec la société: sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes: la contribution au développement social et économique, les achats responsables, la valorisation de notre ancrage local.
- → Gouvernance et pratiques des affaires : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires

suivantes : respect des principes de gouvernance de la société, informations ESG pour les investisseurs.

LES ETAPES DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE DEPUIS L'EXERCICE 2018

Collecte de l'existant

L'analyse de risque initiale a été réalisée à partir d'une large revue documentaire (constituée via le Share file du groupe) avec l'appui d'un conseil spécialiste. Il s'est agi de capitaliser l'existant, d'être exhaustif, sans impacter les équipes opérationnelles à cette étape.

Prise de connaissance de l'existant et formalisation d'un premier projet

A partir de la documentation, il a été procédé à plusieurs étapes :

- → identification, à la formalisation et hiérarchisation des principaux risques négatifs [-] et positifs-opportunités [+];
- → formulation d'une politique RSE groupe ;
- identification des indicateurs KPI (quantitatif) et KPI (qualitatif) déjà pilotés, déjà vérifiés, à créer dans le futur pour une meilleure compréhension par des tiers ou pour une meilleure maîtrise;
- rattachement au référentiel ISO 26000 utilisé au sein de l'entreprise comme norme volontaire;
- → synthèse « communicante » de la politique en une page.

Revue du projet avant soumission à un

Le projet a ensuite été soumis, débattu et amendé par des échanges entre l'équipe en charge, un Consultant externe et la direction générale du groupe Eranove pour finaliser une version communicable au panel.

Interview d'un panel

Le projet a ensuite été soumis à un panel de 12 dirigeant-e-s des principales sociétés et filiales. Des notes au fil de l'eau ont été prises au cours des entretiens.

son activité



Intégration des observations

Considéré par l'équipe projet comme suffisamment solide et étayé, ce document a été soumis au panel pour information et ultimes observations.

Validation

La validation de l'analyse des risques réalisée pour l'exercice 2018 par le conseil d'administration en juin 2019. La cartographie des risques, pour l'exercice 2024, a été validée par le Conseil d'administration le 12 juin 2025.

TEXTES APPLICABLES

Loi sur la Déclaration de performance extra-financière

Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises

Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations

non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises

Arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission

Loi dite « Sapin II » sur la lutte contre la corruption

Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Automatisation du calcul des indicateurs sur les émissions de GES afin de faciliter la prise en compte des facteurs d'émission spécifiques à chaque pays

- → Intégration de nouveaux indicateurs sur l'effectif des collaborateurs au Bénin, la couverture sociale volontaire, les émissions de GES, la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité, la lutte contre la fraude et les accidents sur les tiers,
- Restitution automatique des données dans une mise en forme directement utilisable en annexe des rapports Développement Durable (intégrant le

nom et le logo de l'entité concernée et les indicateurs ou celle-ci est inclus dans le périmètre), dit « restitution Grenelle ».

 Restitution graphique des données dans une mise en forme au format Excel utilisable pour des présentations ou supports interne.

Le manuel utilisateur, mis à jour par le développeur AMELKIS (France) en fonction des évolutions apportées au logiciel (V4), a été transmis lors du déploiement de cette nouvelle version à chacun des utilisateurs des entités afin de garantir une bonne maitrise de l'outil.

LA PROCEDURE DE REPORTING

La procédure de reporting (ESA-RSE-REP-2017-12), validée le 28 décembre 2017, décrit les huit grandes étapes caractérisées par des tâches et des responsabilités bien définies :

ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES DU REPORTING RSE: PROCÉDURE ET OUTILS DE REPORTING

Le projet de reporting RSE a été initié par la Direction générale du groupe en novembre 2014 afin de refléter de la façon la plus exhaustive et la plus précise possible l'importance croissante que revêt la RSE au sein de toutes les entités du groupe.

A ce titre, un système informatisé de collecte et de consolidation des données sociales, environnementales et sociétales a été mis en place au moyen d'un logiciel du nom d'**OPERA**, qui a été sélectionné et déployé. Les indicateurs RSE ont été intégrés à ce logiciel paramétré qui inclut les données historiques depuis 2012.

La liste des indicateurs (liasses de saisies du système d'information) constitue le référentiel utilisé par le groupe. Il indique pour chaque indicateur : un numéro identifiant unique, un nom, une définition, une méthodologie de calcul (ou formule de calcul), une unité, la période de reporting, le périmètre couvert, les sources et responsables, les commentaires et des colonnes annuelles dédiées au reporting de la donnée.

LE CHOIX DES INDICATEURS

Conscient de l'intérêt que représente le reporting RSE, le groupe Eranove a choisi de ne pas réduire le périmètre des indicateurs aux risques principaux et aux articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce mais, au contraire, d'élargir le périmètre 2020 en veillant à refléter les principaux impacts de ses activités.

LA DEFINITION AU NIVEAU GROUPE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIETAUX

Chaque année, une première série de définition d'indicateurs complémentaires est proposée par l'équipe Développement Durable - DD - pour tenir compte de l'évolution réglementaire et des retours d'expérience. Ces séries sont partagées avec chaque entité opérationnelle pour confirmer la faisabilité et la pertinence de la définition initiale.

De multiples séances de travail communes aux filiales et entre chaque filiale, avec l'équipe DD notamment au sein du cercle Développement Durable, ont permis de s'assurer de la cohérence des indicateurs avec l'analyse des risques RSE et de

leur juste reflet de la réalité métier. Les définitions ont ensuite été ajustées et les périmètres affinés.

Pour des raisons de stabilité, lorsque l'évolution de la définition de l'indicateur apportée en 2024 modifie la valeur de l'indicateur de 2023, il a été décidé de ne pas reprendre le calcul de l'indicateur de 2022, sauf précision contraire apportée en commentaire.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE 2023 A 2024

Cette section indique les évolutions d'indicateurs entre le reporting RSE 2023 et 2024 suite au retour d'expériences des membres du Cercle Développement Durable et/ou à la demande de l'organisme Tiers Indépendant en charge de la vérification. Ces évolutions incluent : les nouveaux indicateurs, la reformulation d'intitulés, de définitions ou de modes de calcul, et la suppression d'indicateurs.

Au titre de la liasse des indicateurs sociaux (Ressources humaines) :

Ajustement des définitions et/ou des unités/ formules de calcul des indicateurs suivants, dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité:

- → Effectif total par tranche d'âge
- → Pourcentage de femme dans l'effectif
- → Effectif total souffrant de handicap
- → Montant du salaire annuel brut moyen par catégorie socio-professionnelle
- Montant du salaire annuel brut femmes moyen par catégorie socioprofessionnelle

Au titre de la liasse des indicateurs environnementaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul et périmètre (société concernée) d'une série d'indicateur dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité:

- Consommation Gazoil/ Diezel Oil des groupes électrogènes pour la production d'électricité
- → Emissions de GES

Au titre de la liasse des indicateurs sociétaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul et périmètre (société concernée) d'une série d'indicateur dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité:

→ Nombre de plaintes externes résolues

LE REPORTING

L'OUTIL DE REPORTING

L'outil de reporting, dénommé OPERA RSE, a été mis à jour sur la base, d'une part, des modifications et des ajouts d'indicateurs retenus et validés pour l'exercice 2024, et, d'autre part, des besoins d'optimisation du délai et de la qualité des résultats du reporting. Ainsi, il présente les fonctionnalités suivantes :

- Mode de connexion: SaaS (Software as a Service): accès direct par internet avec un code dédié payant pour chaque utilisateur
- → Affichage d'un tableau de bord de suivi des saisies et des alertes indiquant :
 - Le nombre d'indicateurs dont les données ont été saisies (seuil d'alerte de saisie)
 - Le nombre d'indicateurs à corriger ou à justifier (seuil d'alerte de variation)
 - Le nombre d'indicateurs à données incohérentes (seuil d'alerte de cohérence)
 - > Le taux d'avancement de la saisie (indicateurs confidentiels compris)
 - > Le renseignement des commentaires
 - > Le renseignement des sources
 - > Le renseignement des responsables
- Création d'une liasse pour la saisie et la consultation des données sur les salaires (espace confidentiel), avec accès réduits pour garantir la confidentialité des informations

| 1° | ETAPES DU PROCESSUS | TACHES | RESPONSABLE |
|----|---|---|--|
| | Demande de reporting | Définir le cadre et les orientations du reporting Elaborer le planning général du reporting Communiquer aux sociétés les orientations et le planning du reporting | DG ERANOVE DCM ERANOVE RDD ERANOVE CERCLE DD OTI |
| | Configuration de l'outil Opéra pour le reporting | Identifier les suppressions et les ajouts d'indicateurs Solliciter la mise à jour du logiciel auprès du prestataire Effectuer les opérations techniques de prise en compte des mises à jour réalisées Créer dans le logiciel l'exercice (ou les exercices) concerné(s) par le reporting | EQUIPE DD ERANOVE RI ERANOVE PRESTATAIRE SI CERCLE DD OTI |
| | Collecte et saisie des données de reporting par les sociétés | Décliner au sein de la société les orientations et le planning de reporting Préparer les données des indicateurs de reporting Vérifier la fiabilité des données produites par les collaborateurs Collecter les données auprès des responsables de production des données Saisir et enregistrer les données dans le logiciel Opéra Elaborer les restitutions des données de la société Contrôler la saisie et valider les données dans le logiciel Opéra | Resp RSE société Dir concerné EQUIPE DD Eranove |
| 1 | Elaboration des états de restitutions groupe | Vérifier pour chaque société l'effectivité et l'exhaustivité de la saisie des données dans le logiciel Elaborer les états de restitutions des données Groupe | Resp RSE société Dir concerné RDD ERANOVE |
| 5 | Élaboration du rapport Développement durable (groupe) intégrant la DPEF | > Etablissement du sommaire détaillé avec les contributions des filiales > Etablir/ mettre à jour l'analyse des risques RSE, le modèle d'affaires et la politique RSE > Rédiger le rapport Développement Durable du Groupe intégrant la DPEF | EQUIPE DD ERANOVE RDD ERANOVE DCM ERANOVE Resp RSE Filiales CONSULTANT RSE |
| | Vérification du reporting RSE extra-financier du groupe | Réaliser l'audit interne d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence des données du reporting (indicateur et rapport DD groupe intégrant la DPEF) Vérifier et certifier la fiabilité et la conformité des données du reporting RSE aux normes en vigueur | RDD ERANOVE Resp RSE sociétés DG Sociétés DG Eranove OTI |
| | Validation du reporting extra- financier en CA | Valider les indicateurs RSE de la société par les DG puis en CA Société Valider le reporting RSE du groupe (indicateurs et rapport DD intégrant la DPEF) par le DG en CA Eranove Editer le rapport de vérification du reporting RSE groupe par l'OTI | DG société CA sociétés DG ERANOVE CA ERANOVE OTI |
| 3 | Publication des rapports DD sociétés et groupe | Rédaction rapport DD société Edition, publication et diffusion des rapports DD société et groupe (intégrant la DPEF) | Resp RSE Société RDD Eranove Prestataire design et impression |



93

LE PÉRIMÈTRE DU REPORTING

En 2024, les informations, qu'elles soient du domaine, social, sociétal ou environnemental, publiées dans ce rapport, couvrent l'ensemble des sociétés ayant une activité d'exploitation du groupe Eranove, à savoir : CIE, SODECI, CIPREL, SDE, ERANOVE CI, ERANOVE SA, AWALÉ CORPORATION, GSZE, SMART ENERGY, KÉKÉLI EFFICIENT POWER, ATINKOU, SDE-R et OMILAYÉ.

Les contrats de gestion de service de type « Management Service » ou « Service Contracts » sont exclus du périmètre du reporting.

Pour l'ensemble des informations, les comparaisons entre exercices sont faites à périmètre constant.

Pour chacun des indicateurs, les sociétés concernées sont précisées lorsque l'indicateur ne couvre pas un périmètre exhaustif.

Pour certains indicateurs, les évolutions des résultats ne sont pas présentées par rapport à l'année n-1, mais sont mises en valeur à travers des pourcentages ou des taux de croissance annuels moyens, par rapport aux années de mise en place d'actions majeures. Les données 2022, 2023 et 2024 sont disponibles en annexe.

PRÉCISIONS, LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- → Les taux de gravité et de fréquence d'arrêt du travail sont calculés sur la base des heures théoriques travaillées, calculées au dénominateur à partir de l'effectif à la fin de mois, multiplié par l'horaire mensuel pour une semaine de 40 heures de travail (en Côte d'Ivoire et au Sénégal) ou 35 heures (en France), et multiplié par 12 mois. Soit (35 h/sem. * 52 sem./an / 12 mois.an) 151,67 heures/mois en France et (40 h/sem. * 52 sem./an / 12 mois/an) 173,33 heures/mois en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Togo et au Bénin. De cette façon, le temps de travail théorique prend en compte les variations d'effectif en cours d'année.
- Pour le calcul du taux d'absentéisme sont pris en compte : les absences pour accidents du travail, les absences non-autorisées, les absences pour arrêt maladie, et les mises à pied.
- → Le calcul des accidents du travail inclut les élèves stagiaires du CME et du CMEAU.
- Concernant la production et la distribution d'eau, le rendement du réseau prend en compte le rapport de l'eau facturé au client, sur l'eau potable fournie au réseau (c'est-àdire l'eau traitée des usines et, pour la SDE, l'eau des forages raccordés au réseau après chloration). Le rendement technique de distribution, est celui de Dakar et d'Abidjan, pour lesquels le débit d'eau en entrée des capitales est mesuré.
- L'indicateur de consommation d'énergie totale fait la somme des énergies électriques consommées, et celles liées à la consommation de gaz naturel, de DDO/HVO et de Gasoil/Diesel oil

ENV 410 =

(ENV415+ENV416+ENV420+ENV425+ENV430) +ENV440*0,00901067+(ENV450+ENV460) *0,01+((ENV470+ENV475)/1000)*0,00985833 Les facteurs de conversion sont basés sur les données de PCI et de masse volumique issues du site de bilan GES de l'ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/):

→ Gaz naturel: 49,6 GJ/t. - 0,654 kg/m³
 → HVO/DDO: 40 GJ/t. - 900 kg/m³

→ Gasoil / Diesel oil: 42,6 GJ/t - 832 kg/m³

Calcul des émissions de gaz à effet de serre pour le groupe Eranove

Le calcul des rejets de gaz à effets de serre a été réalisé avec l'appui de Carbone 4 sur la base des données de la base carbone ADEME (http://www.bilansges.ademe. fr/), de l'AIE³³ et de l'IPCC³⁴.

Certains facteurs d'émission provenant de la base carbone ADEME (https://base-empreinte.ademe.fr/) utilisés en 2023 pour le calcul du bilan carbone ont fait l'objet de mise à jour.

Pour les consommations d'électricité des sièges, agences, bureaux et ouvrages :

Côte d'Ivoire Fe électricité = 0.465 kgCO₂e/kWh

Sénégal Fe électricité = 0.958 kgCO_e/kWh

France Fe électricité = passe de 0.061 kgCO₂e/kWh à 0.058 kgCO₂e/kWh au titre de l'exercice 2024

Togo Fe électricité = 0.391 kgCO₂e/kWh Bénin Fe électricité= 0,72 kgCO₂e/kWh

Pour le carburant :

Fe Essence= passe de 2,70 kgCO $_2$ e/l (0,494 kgCO $_2$ e/l amont / 2,21 kgCO $_2$ e/l combustion) à 2,70 kgCO $_2$ e/l (0,491 kgCO $_2$ e/l amont -- 2,20 kgCO $_2$ e/l combustion)

Fe Diesel routier = passe de 3,09 kgCO $_2$ e/l (0,609 kgCO $_2$ e/l amont / 2,49 kgCO $_2$ e/l combustion) à 3,10 kgCO $_2$ e/l (0,610 kgCO $_2$ e/l amont -- 2,49 kgCO $_2$ e/l combustion) au titre de l'exercice 2024

Pour le DDO et HVO:

Fe Gazole non-routier = 3,16 kgCO $_2$ e/l (0,589 kgCO $_2$ e/l amont / 2,57 kgCO $_2$ e/l combustion)

Pour le gaz naturel :

Fe gaz naturel = passe de 2,26 kg CO_2e/m^3 (0,276 kg CO_2e/m^3 amont / 1,990 kg CO_2e/m^3 combustion) à 2,32 kg CO_2e/m^3 (0,370 kg CO_2e/m^3 amont -- 1,95 kg CO_2e/m^3 combustion) au titre de l'exercice 2024

 $1 \text{ Nm}^3 = 1.055 \text{ m}^3$

Pour le Gazoil/diesel utilisé dans les groupes électrogènes :

Fe Diesel = 3,099 kgCO $_2$ e/l (0,609 kgCO $_2$ e/l amont / 2,49 kgCO $_2$ e/l combustion)

Pour le SF6

PRG à 100 ans : 23 500 kg CO₂e/kg passe à PRG à 100 ans : 24 300 kg CO₂e/kg au titre de l'exercice 2024

Le bilan GES du groupe Eranove a été dressé selon les standards et guides du GHG Protocol (https://ghgprotocol.org/) et du bilan GES de l'ADEME (https://www.bilans-ges.ademe.fr/).

Le calcul des émissions de GES s'établit sur 3 périmètres, dits « scopes »:

- → Scope 1: émissions directes liées aux processus industriels, à la production d'énergie, aux fuites de SF6 et de fluides frigorigènes des climatisations à la combustion mobile (des véhicules détenus), et les émissions estimées des centrales hydroélectriques
- Scope 2: émissions liées à la consommation d'énergie électrique et aux réseaux d'énergie
- Scope 3: autres émissions indirectes, à savoir; amont de l'énergie, achats de produits et de services, immobilisations, fret amont, déplacements domiciletravail, déchets issus des opérations

S'agissant des GES, pour la branche énergie de nos activités, Eranove est à la fois producteur, transporteur, distributeur et vendeur d'énergie.

Sur le plan méthodologique, nous comptabilisons pour la CIE qui regroupe toutes les métiers les pertes réseau dans le scope 1, car cela est partie intégrante de son processus industriel. Le calcul des pertes réseau est utilisé pour mesurer les actions de réduction des pertes réseau. Il ne s'agit pas d'émissions additionnelles comme pour une entreprise agissant hors du secteur de l'énergie. Le calcul des émissions de GES s'établit ainsi : facteurs d'émissions liées à la production d'énergie = facteurs d'émissions de l'énergie vendue + facteurs émissions liées aux pertes réseaux.

Pour les autres entités du groupe (y compris les sociétés productrices d'énergie) les émissions liées aux pertes réseaux sont comptabilisées dans le scope II car les entités n'ont pas de levier d'action sur le réseau.

Le GHG Protocol indique dans ses lignes directrices « scope 2 » que les entreprises qui sont à la fois productrices et consommatrices d'électricité peuvent omettre le scope 2 des actifs qui consomment de l'électricité, même si cette électricité est soutirée au réseau et pas directement autoconsommée. Cette « orientation » permet d'éviter tout double compte entre les émissions de production d'électricité d'une part et les émissions de consommation d'électricité d'autre part. Sur cette base, les consommations d'électricités des filiales en Côte d'Ivoire n'ont pas été prises en compte dans le calcul des émissions de GES associés. Cela permet aussi d'éviter de double-compter les émissions liées aux pertes réseau de la CIE. Ces pertes sont comptabilisées :

- Dans le scope 1 pour les actifs de production opérés par Eranove.
- → Dans le scope 2, uniquement pour l'électricité supplémentaire transportée par la CIE, à savoir l'électricité issue des producteurs indépendants. Les pertes liées au transport et la distribution de la production des producteurs indépendants sont déterminées grâce à un prorata calculé avec les données d'entrées suivantes: production nationale brute, production brute des producteurs indépendants et pertes globales transport et distribution.

Par ailleurs, Eranove engage la mesure du scope 3 de manière volontaire afin de mener toute action de réduction utile et d'être le plus possible fidèle à la réalité de ses émissions.

En outre, l'intensité (gCO₂e/kWh) carbone correspond à l'intensité de l'électricité produite et ne comptabilise que les postes d'émissions qui participent directement à la production d'électricité soit : émissions directes des sources fixes de combustion, émissions directes fugitives et amont de l'énergie.

ANNEXE IV : INDICATEURS DE PERFORMANCE 2022 A 2024 Indicateurs | AXE 1 Gouvernance éthique et conformité

| | INDICATEURS | DÉFINITION | UNITÉ | MODE DE CALCUL OU FORMULE | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------|---|---|-------------|---|-----------|-----------|--------|
| - TAUX I | DE COUVERTURE DES CEF | RTIFICATIONS ET ÉVALUATIONS | | | | | |
| SOC1012 | Taux de couverture Certification ISO 45001 Effectif | Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting | % | [EFFECTIF DES SERVICES CERTIFIÉES OHSAS 18001 - ISO 45001 (SOC 1011) / EFFECTIF TOTAL CERTIFIABLE (SOC 1007))*100 | 18,6% | 18,1% | 17,8% |
| SOC10122 | Taux de couverture Certification ISO 14001 - production eau potable | Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting | % | [Capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14001(ENV1021) / Capacité de production d'eau (ENV351)] *100 | 60% | 60% | 52% |
| ENV1042 | Taux de couverture Certification ISO 14001 - production électricité | Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting | % | [Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001(ENV 1041) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] *100 | 95% | 84% | 84% |
| ENV1052 | Taux de couverture certification ISO 14001- transport d'électricité | Ratio des réseaux de transport exploité par les entités certifiées ISO 14001 sur les réseaux totaux de transport exploités à la date de fin du reporting | % | [Réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14001(ENV 1051) / Réseaux de transport exploités (SOT 231)]*100 | 100% | 100% | 100% |
| 50T152 | Taux de couverture certification ISO 9001 (| Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting | % | [Effectif des services certifiées ISO 9001(SOT 151) / Effectif total certifiable (SOC 1007)] * 100 | 47% | 45% | 69% |
| SOT177 | Taux de couverture évaluation ISO 26000-Production d'électricité | Ratio de la capacité de production d'électricité exploités par des entités évaluées ISO 26000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting | % | [Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26000 (SOT 176) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] * 100 | 95% | 80% | 80% |
| 2 - ETHIQI | UE ET ANTI-CORRUPTION | | | | | | |
| SOT131 | Dépenses effectuées (en €) dans la promotion de l'éthique | Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption, | € | Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables (sur la base des factures payées) de l'entreprise destinées à la promotion de l'éthique, à la prévention ou à l'éradication de la corruption, NB: L'ensemble des natures de dépenses (dépenses pour le conseil, la communication, la formation, la sensibilisation,,) sont | 187 031 € | 159 397 € | 82832€ |
| SOT132 | Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique | Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption. | Nombre | à comptabiliser,. Cumul des salariés en CDD ou CDI formées / sensibilisées, Si une personne est formée à deux modules, elle est comptabilisée deux fois, NB: lorsqu'une formation regroupe des participants de plusieurs | 3 205 | 4 993 | 7 053 |
| SOT162 | Taux de couverture | Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 37 001 sur l'effectif total certifiable à la date de | % | entités (par ex, dans le cadre du Cercle Ethique), chaque entité reporte ses propres salariés formés, la feuille de présence faisant foi, [(Effectif des services certifiées ISO 37001(SOT161) / Effectif | 6,69% | 5,89% | 5.68% |
| 301102 | certification ISO 37001 | fin du reporting | 70 | total certifiable (SOC 1007)] * 100 | 0,0370 | 3,0370 | 3.0070 |
| SOT192 | Taux de couverture par un système de management anti- corruption | Ratio du nombre de salarié au 31/12/n couvert par un système de management anti-corruption sur l'effectif total à la date de fin du reporting | % | [SOT 191 (Effectif des salariés couverts par un SMAC) / Effectif total certifiable (SOC 1007)] * 100 | 98% | 97% | 98% |
| S0T194 | Part des collaborateurs couverts par un système d'alerte | Ratio du nombre de salariés au 31/12/N couvert par un système d'alerte éthique sur l'effectif total à la date de fin du reporting | % | [SOT 193 (Effectif des salariés couverts par un système d'alerte) / Effectif total certifiable (SOC 1007)] * 100 | 99% | 98% | 99% |
| 3 - REPOR | TING DES PLAINTES ÉTH | IQUES (INTERNES ET EXTERNES) | | | | | |
| S0T136 | Nombre de plaintes internes reçues | Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques | Nombre | Cumul des plaintes et signalements internes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boite à suggestions). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage. | 130 | 131 | 139 |
| SOT137 | Nombre de plaintes internes résolues | Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolues par les responsables éthiques | Nombre | Cumul des plaintes et signalements internes résolus pendant l'année de reporting, Ces plaintes et signalement, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérées résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée | 130 | 126 | 138 |
| SOT145 | Taux de résolution de plaintes internes | Part des plaintes internes résolues | % | Ratio du nombre de plaintes internes reçues sur le nombre de plaintes internes résolues SOT137-Nombre de plaintes internes résolues / SOT136-Nombre de plaintes internes reçues | 100% | 96% | 99% |
| S0T138 | Nombre de plaintes externes reçues | Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques | Nombre | Cumul des plaintes et signalements externes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boite à suggestions) Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage. | 86 | 35 | 12 |
| SOT139 | Nombre de plaintes externes résolues | Nombre de plaintes et signalements (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs,) résolues par les responsables éthiques. | Nombre | Cumul des plaintes et signalements externes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalement, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérées résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée, | 84 | 31 | 10 |
| SOT146 | Taux de résolution de plaintes externes | Part des plaintes externes résolues | % | Ratio du nombre de plaintes externes reçues sur le nombre de plaintes externes résolues SOT139-Nombre de plaintes externes résolues / SOT138-Nombre de plaintes externes reçues | 98% | 89% | 83% |
| | OTION DU GENRE | | | | | | |
| 4 - PROM | | Nombre total (hommes et femmes) des membres du | # personnes | Somme des membres du CODIR désignés à la fin de la période de reporting | 130 | 133 | 140 |
| 4 - PROM (SOC172 | Effectif du comité de direction (CODIR) | comité de direction | • | | | | |
| | | comité de direction Nombre de femmes membres du comité de direction | # personnes | Somme des femmes membres du CODIR désignées à la fin de la période de reporting | 26 | 27 | 30 |

³¹ Agence internationale de l'énergie





Indicateurs | AXE 2 Développement du capital humain et employeur responsable

| | INDICATEURS DE RÉSULTATS | DÉFINITION | UNITÉ | MODE DE CALCUL | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------|--|---|------------|--|-------------|------------|------------|
| 1 -EFFECT | TF GROUPE | | | | | | |
| SOC110 | Effectif total | Nombre total deCadres (CA), Agents de maitrise (AM) et Ouvriers Employés (OE) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB: les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte. | #personnes | Cumul de l'effectif sous contrat Cadres (CA), Agents de maitrise (AM) et Ouvriers Employés (OE) en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting. NB: Les cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail | 8 663 | 9 190 | 9 604 |
| SOC120 | Effectifs total femmes | Nombre total femmes de Cadres (CA), de Agents de maitrise (AM) et de Ouvriers Employés (OE) de la société composée de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB: les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte | #personnes | Cumul de l'effectif femmes sous contrat Cadres (CA). Agents de maitrise (AP) et Ouvriers Employés (OE) en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting. NB: Les cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. | 1832 | 2040 | 2162 |
| SOC210 | Effectif total souffrant de handicap | Est considéré comme personne en situation de handicap "toute personnes physiques dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (,.), en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises," (extrait du Code du travail ivoirien) NB: La situation de handicap du salarié est constatée par la médecine du travail | #personnes | SOC250 (Nombre de personne en situation de handicap recrutée) + SOC260 (nombre de personne en situation de handicap dans l'effectif) | 151 | 155 | 157 |
| 2 -Format | ions | | | | | | |
| S0C310 | Nombre total de formation | Nombre total de salariés Cadres (CA), Agents de maitrise (AM) et Ouvriers Employés (OE) ayant été présents aux sessions de formations (internes et externes) qui ont été organisées, NB: Un même salarié Cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois, Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser, Ensemble des dépenses générées par les formations et les | #personnes | Cumul de l'effectif des participants Cadres (CA). Agents de maitrise (AM) et Ouvriers Employés (OE) aux formations (internes et externes) à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. Nombre de formations suivies par les cadres = SOC 341 + SOC 351 Nombre de formations suivies par les agents de maitrise = SOC 342 + SOC 352 Nombre de formations suivies par les Ouvriers -Employés = SOC 343 + SOC 353 NB: Pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. | 7621 | 7170 | 11 711 |
| SOC320 | Dépenses (€) en formation | ensiemble des ueprieses gelicieres par les ninatoris et ries sensibilisations (internes et externes) réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB: les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant | € | Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes et externes Dépenses totales de formations = Dépenses de formations internes SOC 321 + Dépenses de formations externes SOC 322 NB: ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement ni la restauration, ni le transport) | 3 053 290 € | 2510370€ | 2710269€ |
| SOC333 | Nombre d'heures de formation par collaborateur | Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formations internes et externes durant la période concernée par le reporting | #heures | Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance * nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Oubien: Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations internes et externes. NB 1 : Une séance de formation de 2 heures à laquelle participe 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 02 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'émargements ou des documents de suivi NB 2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pris en compte | 32 | 21 | 27 |
| SOC323 | % de la masse salariale consacré à la formation | Pourcentage de l'ensemble des dépenses générées par les formations dispensées aux salariés par rapport à la masse salariale totale sur la période du reporting | % | SOC 320 (Dépenses totales de formation) / SOC 400 (Masse salariale totale entreprise | 2,79% | 1,99% | 2,06% |
| 3 - Temps | de travail | | | | | | |
| SOC610 | Temps théorique de travail | Temps de travail à effectuer par les Cadres, Agent de maitrise et Ouvriers-employés (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur. | Heures | Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin : Somme de l'Effectif cadres en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting France: Somme de l'Effectif cadres en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting | 17 842 614 | 18 216 793 | 19 082 676 |
| S0C711 | Taux d'absentéisme | Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. | % | Taux d'absentéisme = (AMP(SOC740) + AAM(SOC760) +ATT(SOC770) + ANA(SOC780) / TTT(SOC610) | 1,10 | 1,13 | 1,09 |
| S0C712 | Taux d'assiduité | Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE) . | % | Taux d'assiduité = 1-Taux d'absentéisme | 98,90 | 98,87 | 98,91 |

| 4 - Accide | ent du travail & malac | | | | | | |
|----------------------------|---|--|--------|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| SOC510 | Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets | Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB: l'accident de trajet est un accident qui survient: -Entre la résidence et le lieu de travail, | Nombre | Cumul des accidents du travail avec arrêt survenus à des salariés CDD et CDI et des accidents du travail sans arrêt survenus à des salariés CDD et CDI, à la date de fin de la période du reporting. NB: ne pas comptabiliser ici les accidents de trajets | 126 | 116 | 133 |
| SOC520 | Accidents du travail avec arrêt hors trajets | -Entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas. Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur), exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès. | Nombre | Cumul des accidents du travail survenus à des salariés CDD et CDI avec arrêt de travail de 1 jour et plus, pendant la période du reporting. NB: ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de Sécurité Sociale | 103 | 93 | 107 |
| S0C540 | Nombre de jours d'arrêt du travail | Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire | Jours | Cumul du nombre de jours (en jours calendaires) non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail (les arrêts de travail liés à des accidents de trajet entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas sont exclus) survenus au cours de la période concernée par le reporting. NB: -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs ayant eu lieu sur la période. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés | 3 569 | 3 358 | 3 650 |
| SOC550 | Taux de gravité des accidents du travail | Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est à dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées | Taux | Taux de gravité : Nombre de jours d'arrêt de travail des CDI et CDD (SOC 540) X 1 000 / nombre total d'heures théoriques travaillées de l'année (SOC 610). | 0,20 | 0,18 | 0,19 |
| SOC560 | Taux de fréquence des accidents du travail | Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail. | Taux | Taux de fréquence : Nombre d'accidents de travail avec arrêt des CDI et CDD hors trajet (SOC 520) / nombre total d'heures travaillées théoriques sur l'année n (SOC 610) * 1000000. | 5,77 | 5,08 | 5,61 |
| SOC101 | Nombres de maladies professionnelles | | | | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | |
| 5 - Salaire | es (€) | | | | | | |
| 5 - Salaire | es (€) Masse salariale totale entreprise | Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales. | € | Cumul de la totalité des sommes versées au titre des rémunérations des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe : > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les déclarations aux organismes de sécurité sociale. | 109 398 308 € | 127 499 316 € | 131 557 098 € |
| | Masse salariale | des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et | € | des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe: > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les | | | |
| SOC400 | Masse salariale totale entreprise Annuel brut Montant des salaires annuels bruts Montant des salaires annuels bruts femmes | des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales. Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des otisations obligatoires. Les avantages en nature sont | | des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe: > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les déclarations aux organismes de sécurité sociale. Cumul de tous les salaires annuels bruts des Cadres, agents de maitrise, | 308€ 116 405 | 316 € 134 505 965 € | 098€ 139257 |
| S0C400 | Masse salariale totale entreprise Annuel brut Montant des salaires annuels bruts Montant des salaires annuels bruts femmes Annuel brut moyen Montant du salaire annuel | des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales. Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant | | des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe: > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les déclarations aux organismes de sécurité sociale. Cumul de tous les salaires annuels bruts des Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes Cadres, agents de | 308 € 116 405 048 € | 316 € 134 505 965 € | 098 € 139 257 109 € |
| S0C410 S0C420 | Masse salariale totale entreprise Annuel brut Montant des salaires annuels bruts Montant des salaires annuels bruts femmes Annuel brut moyen Montant du | des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales. Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, | € | des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe: > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les déclarations aux organismes de sécurité sociale. Cumul de tous les salaires annuels bruts des Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting | 308 € 116 405 048 € 25 275 581 € | 316 € 134 505 965 € 29 765 487 € | 098 € 139 257 109 € 28 106 491 € |
| S0C410 S0C420 S0C420 | Masse salariale totale entreprise Annuel brut Montant des salaires annuels bruts Montant des salaires annuels bruts femmes Annuel brut moyen Montant du salaire annuel brut moyen Montant du salaire annuel brut femmes | des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales. Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne. Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires cette moyenne. | € | des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe: > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les déclarations aux organismes de sécurité sociale. Cumul de tous les salaires annuels bruts des Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting SOC410: Montant du salaire annuel brut / SOC110 - « Effectif Total " SOC420: Montant du salaire annuel brut Femmes / SOC120 - « Effectif | 308 € 116 405 048 € 25 275 581 € | 316 € 134 505 965 € 29 765 487 € | 098 € 139 257 109 € 28 106 491 € |
| S0C410 S0C420 S0C420 | Masse salariale totale entreprise Annuel brut Montant des salaires annuels bruts Montant des salaires annuels bruts femmes Annuel brut moyen Montant du salaire annuel brut moyen Montant du salaire annuel brut femmes moyen | des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales. Total de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif FEMMES Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant. Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne. Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif Femmes Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires-employé de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires cette moyenne. | € | des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe: > Pour la France, le brut sécurité sociale, > Pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin, les déclarations aux organismes de sécurité sociale. Cumul de tous les salaires annuels bruts des Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes Cadres, agents de maitrise, ouvriers-employé versés pendant la période de reporting SOC410: Montant du salaire annuel brut / SOC110 - « Effectif Total " SOC420: Montant du salaire annuel brut Femmes / SOC120 - « Effectif | 308 € 116 405 048 € 25 275 581 € | 316 € 134 505 965 € 29 765 487 € | 098 € 139 257 109 € 28 106 491 € |





Indicateurs | AXE 3 - Prévention, optimisation des ressources et solutions

| | INDICATEURS DE RÉSULTATS | DÉFINITION | UNITÉ | MODE DE CALCUL OU FORMULE | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------|--|---|-------|--|------------|---------------|--------------|
| 1- CONSOMMA | TIONS | | | | | | |
| | | | | Somme des consommations d'eau de l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur. | | | |
| | Consommation d'eau | La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, | | NB: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | | | |
| ENV 210 | des sièges, agences, bureaux | à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture | m³ | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. | 336 381,00 | 411 790,00 | 389 893,70 |
| | | | | Exclure: -les gratuités d'eau pour les logements du personnel | | | |
| | | | | et des retraités, -les centres de production d'eau et d'électricité | | | |
| | | | | Somme des consommations d'eau de l'ensemble des sites de production thermique d'électricité au relevé de compteur. | | | |
| ENV220 | Conso. D'eau des usines de production thermique d'électricité | La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité. | m³ | NB: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | 199 208,97 | 168 378,00 | 315 775,96 |
| | | | | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. | | | |
| ENV230 | Consommation d'eau des usines de production d'eau | La quantité d'eau potable utilisée par les usines de production d'eau pour les besoins d'exploitation (lavages des décanteurs, des filtres, etc.). | m³ | Quantité d'eau consommée dans les usines pour les besoins d'exploitation = (production d'eau des usines * (100-rendement interne des usines de production d'eau ENV320)) / 100 | 5 094 797 | 5 382 874 | 5 781 024,57 |
| | | | | Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations "auxiliaires"). | | | |
| | | | | ENV 415 = ENV415.01+()+ENV 415.23 NB 1: Inclure la consommation des bureaux des usines si | | | |
| ENV415 | Consommation d'électricité des ouvrages | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production | GWh | elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) | 62,46 | 67,47 | 85,78 |
| | de production d'électricité | d'électricité au relevé de compteur. | | NB 2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | | | |
| | | | | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. | | | |
| | | | | Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice) lors des arrêts des groupes. | | | |
| | | | | ENV 416= ENV 416.01+()+ENV 416.23 | | | |
| ENV416 | Consommation externe d'électricité des ouvrages de | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des | GWh | NB 1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) | 4,43 | 4,73 | 3,93 |
| | prod. d'électricité | arrêts des groupes uniquement. | | NB 2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | | | |
| | | | | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire | | | |
| | | | | Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs. | | | |
| | | | | NB: il ne s'agit pas des GWh recouvrés. NB: Pour les données non diponibles en fin d'exercice, | | | |
| ENV 420 | Consommation d'énergie électrique | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux | GWh | considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | 41.92 | 32.93 | 33.18 |
| ENT TEU | des sièges, agences, bureaux | et autres centres administratifs au relevé de compteur | GWII | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. | 11,36 | <i>3</i> 2,33 | 55,10 |
| | | | | Exclure: - Les gratuités d'électricité pour les logements du | | | |
| | | | | personnel et des retraités, - Les centres de production d'eau et d'électricité | | | |
| | | | | | | | |

| | Consommation | Quantité totale d'électricité consommée pour | | Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites liés à l'activité d'assainissement NB 1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) | | | |
|--------------------|--|--|------|--|---------------|--------------|-------------|
| ENV 425 | d'électricité des ouvrages d'assainissement | Quantie totale des drives pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage au relevé de compteur | GWh | NB 2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | 1,15 | 1,48 | 1,59 |
| | | | | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. | | | |
| | | | | Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production et de distribution d'eau (consommations "auxiliaires") | | | |
| | | | | NB1 : Inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420) | | | |
| ENV430 | Conso. d'énergie élec. des ouvrages de prod et de distrib d'eau | Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production et de distribution d'eau au relevé de compteur. | GWh | NB2: Pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. | 238 | 245 | 260 |
| | | | | Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire | | | |
| | | | | Cumul des m^3 de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. | | | |
| | Consommation de gaz naturel | Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine | m³ | Si la donnée est suivie en Nm³, le facteur de conversion moyen à appliquer pour la conversion en m³ est 1,055 | 1 125 371 073 | 1189 380 336 | 1512306765 |
| | | | | NB: Sur les périodes ou le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits. ENV440 = ENV440.20 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.20 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.21 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.21 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.21 + ENV440.21 + ENV440.22 + ENV440.21 + E | | | |
| | | | | NV440.23. Cumul des m³ de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé | | | |
| ENV450 | Consommation HVO | Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine | m³ | machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement). ENV450 =ENV450.20+ENV450.21+ENV450.22+E NV450.23 | 19389 | 28 343 | 117722 |
| | | Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) | | Cumul des m³ de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du | | | |
| ENV460 | Consommation DDO | utilisée par les turbines à gaz au relevé machine | m³ | gaz ou HVO). ENV460 =ENV460.20+ENV460.21+ENV460.22+E NV460.23 | 1 404 | 3619 | 5 795 |
| | Consommation | Quantité totale de Diesel utilisée par les | 1 | Cumul total des Litres de carburant Diesel consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. | 3 389 513 | 3 230 492 | 2 833 926 |
| | Diesel des véhicules | véhicules destinés à l'exploitation. | | NB: Exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine) | | | |
| ENV482 | Consommation Es-sence/Super des Véhi-cules | Quantité totale de Essence/Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation | 1 | Cumul total des Litres de carburant Essence/Super consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB: Exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location | 3 223 307 | 3 684 621 | 4 228 234 |
| 2 Campaible at 1 | Duaduskiana | | | de courte durée (moins d'une semaine) | | | |
| 2 - Capacités et I | Productions | Capacité totale des forages et usines de | | | | | |
| | Capacité de production d'eau potable | production d'eau potable. C'est la somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées | m³/j | Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées | 1197849 | 1194307 | 1418774 |
| ENV315 | Total eau produite | Quantité d'eau potable produite et raccordée au réseau. | m³ | Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines (ENV 310) et des eaux de forages raccordés au réseau. hors forage alimentant les usines de production (ENV 302) | 335 386 796 | 343 905 340 | 372 083 581 |
| ENV510 | Capacité totale opérée interconnectée | Capacité totale du parc de production thermique et du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. | MW | Somme des puissances du parc thermique et du parc hydroélectrique interconnecté opéré pendant la période du reporting sur la base de la capacité réelle exprimée en MW | 1312 | 1567 | 1567 |
| | Part (%) des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable | | % | | 39% | 39% | 39% |
| ENV520 | Production électrique totale interconnectée | Production totale d'électricité livrée du parc ther-mique et hydroélectrique interconnecté. | GWh | Energie totale brute livrée du parc thermique et les parcs hydroélectriques interconnecté | 5 383 | 5 978 | 7 553 |
| ENV521 | Production totale des usines de production électrique THERMIQUE | Production totale d'électricité livrée du parc ther-mique interconnecté. | | Energie totale brute livrée du parc thermique interconnecté. ENV 521 = ENV 521.20 + ENV 521.21 + ENV 521.22 + ENV 521.23 | 3888 | 4 254 | 5 862 |
| ENV 522 | Production totale des usines de production hydroélectrique | Production totale d'électricité brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté. | GWh | Energie totale brute livrée du parc hydroélectrique interconnecté. ENV 522 = ENV 522.01 + () + ENV 522.11 | 1 495 | 1 724 | 1 691 |
| | (GWh) Part (%) de la production (GWh) d'électricité renouvelable | | % | | 28% | 29% | 22% |





| 3 - Rendement | :s | | | | | | |
|---------------|--|--|--------------------|--|-----------|-----------|-----------|
| ENV 320 | Rendement interne des usines de production d'eau | Le rapport de la quantité d'eau traitée produite par les usines à la quantité d'eau brute utilisée par ces usines. | % | Rendement moyen de l'ensemble des stations en % = (Somme des volumes "Eau traitée usines" sur une période donnée des usines de production d'eau) / (Somme des volumes «eau brute usine" sur la période de reporting des usines de production d'eau) x100 | 98,50% | 98% | 98,50% |
| ENV 330 | Rendement de réseau Eau potable | Le rapport de la quantité d'eau facturée aux clients à la quantité d'eau mise à disposition dans le réseau d'eau par les usines de production et les forages en exploitation. | % | Rendement de réseau d'eau potable (%) = (ENV 341 volume total d'eau vendu sur la période de reporting aux consommateurs en m³ /(ENV 310 volume eau traitée usines sur la période de reporting + ENV 302 eau forages sur la période de reporting) x100 | 80,09% | 86% | 87,68% |
| ENV 530 | Rendement produc- tion électricité | Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production). | % | Rendement production électricité = Production totale nette / production brute * 100 NB: Les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines. | 98,60% | 99% | 98,70% |
| ENV 531 | Rendement produc- tion électricité Abidjan | Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxillaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production | % | Rendement production électricité Abidjan = Production totale nette Abidjan / production brute Abidjan * 100 NB : Les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines d'Abidjan. | 99,10% | 99% | 99,00% |
| ENV710NEW | Emissions de gaz à effet de serre (GES) | , | tCO _z e | Nouveau calcul selon GHG Protocol intégrant le Scope 1: Gaz à effet de serre émis directement le Scope 2: Emissions indirectes liées à l'énergie le Scope 3: Autres émissions indirectes | 3 590 510 | 3 512 045 | 4590725 |
| Scope 1 | Emissions directes des sources fixes de com-bustion | | tCO ₂ e | Prise en compte mise à jour coefficients ADEME | 2297123 | 2 449 974 | 3 264 828 |
| Scope 1 | Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique | | tCO ₂ e | Prise en compte mise à jour coefficients ADEME | 15 579 | 16 203 | 16 350 |
| Scope 1 | Emissions directes des procédés hors énergie | | tCO ₂ e | Prise en compte mise à jour coefficients ADEME | 0 | 0 | 0 |
| Scope 1 | Émissions directes fugitives | | tCO ₂ e | Prise en compte mise à jour coefficients ADEME | 134 942 | 149 363 | 151 197 |
| Scope 1 | Émissions dues à l'utili-sation des terres, aux changements d'affecta-tion des terres et aux forêts (UTCF) | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 2 | Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 385 706 | 421 373 | 399 594 |
| Scope 2 | Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Amont de l'énergie | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 320 759 | 344 062 | 635 799 |
| Scope 3 | Achats de produits ou services | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 62 311 | 70 149 | 75 792 |
| Scope 3 | Immobilisations de biens | | tCO _z e | Selon GHG Protocol | 30 423 | 40 159 | 34 551 |
| Scope 3 | Déchets | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 198 | 953 | 1902 |
| Scope 3 | Transport de mar- chandise amont | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 320 061 | 1117 | 1856 |
| Scope 3 | Déplacements profes-sionnels | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 23 016 | 18 243 | 2 293 |
| Scope 3 | Actifs en amont loués ou en crédit- bail | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Investissements | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Déplacements des clients | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Transport et distribu-tion de marchandises en aval | | tCO _z e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Utilisation des produits vendus par l'entreprise | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Transformation des produits vendus | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Elimination en fin de vie des produits vendus | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Franchises | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Location ou leasing de biens en aval | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
| Scope 3 | Déplacements domi- cile-travail | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 390 | 448 | 6 563 |

| Scope 3 | Autres émissions indirectes non incluses dans les autres catégo-ries | | tCO ₂ e | Selon GHG Protocol | 0 | 0 | 0 |
|-----------------|---|--|------------------------|---|------------|----------|----------|
| ENV 713 | Intensité carbone de l'électricité produite | | gCO ₂ e/kWh | | 509 | 490 | 535 |
| 4 - Emissions d | ans l'air (hors CO2) | | | | | | |
| ENV720 | Rejets de NOx produc-tion électrique | Rejets d'oxydes d'azote (Nox) au cours de la produc-tion électrique (résultat d'analyses le plus élevé). | mg/Nm³ | Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (le Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible | 356 | 1460 | 178 |
| ENV730 | Rejets de SOx produc- tion électrique | Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé). | mg/Nm³ | Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (ie Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible | 2 | 64 | 0,05 |
| ENV725 | Mesures de l'air | Mesures de l'air réalisées | Nombre | Cumul du nombre de point de mesures de l'air réalisées par campagne sur la période du reporting | 21 | 25 | 31 |
| ENV726 | Mesures de l'air con- forme | Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées | Nombre | Cumul du nombre de point de mesure de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées par campagne sur la période de reporting | 18 | 23 | 21 |
| ENV727 | Taux des mesures de l'air conformes aux réglementations natio-nales et internationales | Rapport du nombre des mesures de l'air conforme aux réglementations nationales et internationales réalisées par rapport au nombre de mesures de l'air réalisées | % | ENV 726 (Mesures de l'air conformes aux réglementations nationales et internationales réalisées) / ENV 725 (Mesures de l'air réalisées) *100 | 86% | 92% | 68% |
| 5-Déchets des | sites industriels | | | | | | |
| ENV951 | Déchets industriels banals | Quantité de déchets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)) | t | Cumul en poids des déchets industriels banals produits pen-dant la période de reporting. | 261,01 | 155,8 | 182,8 |
| ENV952 | Déchets industriels liquides | Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/DDO usagé, eaux usées) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements (Lassés (DEEC)) | m ³ | Cumul du volume des déchets dangereux liquides produis pendant la période de reporting | 106 948,76 | 99 551,3 | 70 812,6 |
| ENV953 | Déchets industriels Solides | Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting, NB: Les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire: Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) / Sénégal: Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)) | t | Cumul en poids des déchets dangereux solides produits pendant la période de reporting | 115,92 | 71,8 | 81,2 |
| 6 -Biodiversité | | | | | | | |
| ENV 1204 | Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité | Ratio des projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité respectueuses des exigences règlementaires et des meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction en fin de période du reporting | % | ENV 1203/ (ENV 1201+ ENV 1202) | 100% | 75% | 75% |
| ENV 1206 | Taux de projets en développement et en construction conduit conformément aux exigences en matière de gestion de la biodiversité | Ratio des projets conduit conformément aux exigences règlementaires et aux meilleurs standards nationaux, sous-régionaux et internationaux en matière de gestion, de protection, de conservation et de valorisation de la Biodiversité (Codes de l'environnement, Norme de performance SFI n°6 et/ou Norme 4 pour la BEI et/ou, Sauvegarde opérationnelle 3 pour la BAD) sur les projets en développement et en construction, en fin de période du reporting | % | ENV 1205 / (ENV 1201+ ENV 1202) | 100% | 100% | 100% |
| | | | | | | | |





| ENV 1209 | Taux de projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN. et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre | Ratio des projets en construction ayant identifié l'existence d'une espèce classée En danger critique (CR) ou En danger (EN) sur la liste rouge de l'IUCN et pour lesquelles des mesures de protection et de conservation sont mises en œuvre sur les projets en construction en fin de période de reporting | % | ENV 1208 / ENV 1207 | 100% | 100% | 100% |
|-----------------|--|--|--------|--|------|------|------|
| 7 -Taux de couv | erture des certifications | ISO 14001 | | | | | |
| ENV1022 | Taux de couverture certification ISO14001 - Production d'eau potable | Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de pro-duction d'eau potable à la date de fin du reporting | % | [Capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14001(ENV1021) / Capacité de production d'eau (ENV351) * 100 | 60% | 60% | 52% |
| ENV1042 | Taux de couverture certification ISO 14001 - Production d'électrici-té | Ratio des réseaux de transport exploité par les enti-tés certifiées ISO 14001 sur les réseaux de transport exploités à la date de fin du reporting | % | [Réseaux de transport exploité par les entités certifiées ISO 14001(ENV 1051) / Réseaux de transport exploités (SOT 231) *100 | 95% | 84% | 84% |
| ENV1052 | Taux de couverture certification ISO14001 - Transport d'électricité | Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001 sur la capacité de pro-duction d'électricité à la date de fin du reporting | % | [Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14001(ENV 1041) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] *100 | 100% | 100% | 100% |
| S0T180 | Accident | | | | | | |
| S0T181 | Accident sur les tiers liés à l'exploitation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période du reporting. | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personnes, sous-traitant) pendant la période du reporting. | 42 | 54 | 44 |
| SOT182 | Accident sur les sous-traitant liée à l'exploitation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting. | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting. | 7 | 2 | 2 |
| S0T183 | Accident sur les tiers liés à la circulation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, soustraitant) pendant la période du reporting. NB: Sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couvert par un contrat d'assurance souscrit par l'entité. | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par les salariés de l'entité dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. | 5 | 2 | 2 |
| S0T184 | Accident causé par un sous-traitant | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting. | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting. | 1 | 0 | 1 |

Indicateurs | AXE 4 : Accès aux services essentiels et développement des communautés

| | Indicateurs de résultats | | | MODE DE CALCUL OU FORMULE | | | | |
|----------------------|---|--|--------|---|-----------|-----------|-----------|--|
| 1- Effectifs clients | | | | | | | | |
| SOT 101 | Effectifs clients électricité | Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting. | Nombre | Nombre total de contrats d'abonnement à l'électricité valides à la date ou période du reporting. | 3 646 620 | 4 048 260 | 4 587 952 | |
| SOT 102 | Effectifs clients eau | Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable, contrat valide à la date ou période du reporting. | Nombre | Nombre total de contrats d'abonnement à l'eau potable valides à la date ou période du reporting. | 1 902 610 | 2 079 569 | 2 190 526 | |
| S0T103 | Effectif Clients Assainissement | Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable et payant une redevance pour l'assainissement. | Nombre | Nombre total de contrats d'abonnement eau payant une redevance d'assainissement | 974 203 | 1049798 | 1064724 | |
| SOT104 | Effectif raccordé internet haut débit | Nombre d'utilisateurs finaux particuliers et professionnels raccordés dans le cadre de contrat de prestations de construction de fibre optique aérienne, de location d'accès FTTH, Last miles et d'accès CPL haut débit pour internet et autres services, réalisés pour le compte d'opérateur télécom. | Nombre | Cumul du nombre de clients d'utilisateurs finaux (logements et sociétés) « last miles » et accès CPL (Courant Porteurs en Ligne) haut débit, logements et bureaux FTTH (Fiber to the Home) raccordés dans le cadre de ses relations contractuelles avec les opérateurs télécom, pendant la période de reporting | 802 | 1 042 | 1115 | |
| S0T106 | Branchements sociaux Eau | Nombre de branchements sociaux eau potable réalisés pendant la période de reporting | Nombre | Le branchement social ou branchement subventionné est destiné à l'alimentation en eau d'un ménage à faibles revenus selon les conditions fixées par l'autorité concédante | 173 938 | 97 580 | 115 356 | |

| S0T107 | Branchements sociaux PEPT Electricité | Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Electricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB: Les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI | Nombre | Sont considérés les Opérations de raccordement au réseau électrique effectuées sur la base de l'assouplissement des formalités de branchement et des modalités de paiement du coût de ces opérations au profit des ménages n'ayant pas d'abonnement à l'électricité. Le Programme Electricité Pour Tous (PEPT), décidé par l'état ivoirien, qui a débuté en 2014, fait l'objet d'une "note de cadrage programme Electricité Pour Tous" qui définit les cibles et les critères d'éligibilité au programme | 251 133 | 261 678 | 418 590 |
|-------------------|---|--|--------|--|-----------|---------|---------|
| S0T 241 | Ratio de facturation | Rapport de l'énergie/eau potable facturée aux clients par rapport à l'énergie/eau potable livrée sur le réseau de distribution pendant la période de reporting | % | Eau potable : rapport de l'Eau potable facturé (ENV 341) / eau potable livrée (ENV 315) Electricité : rapport de l'Energie facturée / Energie livrée (ENV 520 | 86% | 77% | 79% |
| 2 - Qualité de se | ervice | | | | | | |
| SOT 201 | Temps (Heures) moyen de coupure électricité | Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la pé-riode de reporting, hors incidents excep-tionnels et | Heures | Le TMC (Temps Moyen de Coupure) s'obtient à partir de la formule suivante : Pour une année i donnée : TMC i= END i/ PM i Où : END i : Energie Non Distribuée de l'année i. C'est le | 29 | 29 | 26 |
| | electricite | coupures programmées pour travaux Ratio du nombre d'analyses physicochi- | | volume d'énergie non distribuée en raison d'une manœuvre ou d'un incident sur le réseau et aussi des travaux programmés PM i: Puissance Moyenne de l'année i PM i= Energie livré à la distribution/(24× nombre de jours de l'année i) | | | |
| S0T215 | Taux de conformité physico-chimique | miques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses physicochimiques réalisées sur la période de reporting | % | Nombre d'analyses physicochimiques conformes (SOT 213) / Nombre d'analyses physicochimiques réalisées (SOT 211) * 100 | 92% | 90% | 92.55% |
| S0T216 | Taux de conformité microbiologique | Ratio du nombre d'analyses microbiolo-giques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses microbiologiques réalisées sur la période de reporting | % | Nombre d'analyses microbiologiques conformes (SOT 214) / Nombre d'analyses microbiologiques réalisées (SOT 212) * 100 | 97% | 98% | 98.01% |
| 3-Accidents de | tiers | | | | | | |
| S0T181 | Accident sur les tiers liés à l'exploitation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période du reporting | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personnes, sous-traitant) pendant la période du reporting. | 54 | 44 | 96 |
| SOT 182 | Accident sur les sous-traitants liés à l'exploitation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting. | 2 | 2 | 3 |
| SOT 183 | Accident sur les tiers liés à la circulation | Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. NB: Sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couverts par un contrat d'assurance souscrit par l'entité | Nombre | Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par les salariés de l'entité dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. | 2 | 2 | 16 |
| 4 -Mécénat et d | lépenses E&S | | | | | | |
| S0T121 | Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat | Sommes dépensées dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB: Ne retenir que les dépenses externes | € | Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables de l'entreprise rela-tives aux actions de mécénat et de parte- nariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation | 1 115 935 | 981 037 | 989 768 |
| S0T126 | Dépenses E&S des projets | Sommes dépensées sur la période de reporting relative à l'E&S lors du développement des projets | € | Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables relatives à l'E&S (Etudes initiales et complémentaires, plans de gestion, CAPEX, mécanisme de gestion des plaintes, actions sociétales, et due diligence | 1 156 262 | 1601160 | 173 500 |
| 5 -Taux de cou | verture ISO 9001, ISO 260 | 000 | | | | | |
| SOT 152 | Taux de couverture par un système de manage-ment de la qualité certifié ISO 9001 | Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9001 sur l'effectif total certi- fiable à la date de fin du reporting | % | [Effectif des services certifiées ISO 9001(SOT 151) / Effectif total certifiable (SOC 1007)]*100 | 47% | 45% | 69% |
| SOT 177 | Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - pro-duction d'électricité | Ratio de la capacité de production d'élec- tricité exploités par des entités évaluées ISO 26000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting | % | [Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26000 (SOT 176) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] * 100 | 95% | 80% | 80% |



ANNEXE V

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT



Société Anonyme au capital de 11 051 992 €

Siège social : Tour W 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux

RCS Nanterre 450 425 277

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie) sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extrafinancière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, commissaire aux comptes de la société ERANOVE, accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ciaprès respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, présentées dans le rapport de gestion du groupe Eranove (ciaprès la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025).

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Nous attirons l'attention du lecteur sur la mention indiquée en page 15 de la Déclaration (Évaluation, suivi et gestion du risque non financier), concernant le risque « Survenance d'événements pouvant porter atteinte à la réputation » pour lequel Eranove travaille à la mise en place d'indicateurs de suivi de performance

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège du Groupe.

Limites inhérentes à la préparation des informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration

- → de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance:
- → ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce;
- → la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- → le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale);
- → la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_ SO Programme de vérification DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et juin 2025 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons mené différents entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction Développement Durable.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- → Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée;
- → nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- → nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- → nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025) en matière sociale et environnementale;
- → nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025) lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025);

- → nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenue, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Pour certains risques (protection de la réputation, préservation de la biodiversité et des services écosystémiques et transparence ESG), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités³⁵:
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- → nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- → pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions:
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'Organisme tiers indépendant

mazars

Forvis Mazars SAS Levallois-Perret, le 12 juin 2025

Marc BIASIBETTI - Associé
Souad EL OUAZZANI - Associée RSE &
Développement Durable





Marc BIASIBETTI Associé Souad EL OUAZZANI
Associée RSE &
Développement Durable

ANNEXE 1:

INFORMATIONS REVUES EN TESTS DE DÉTAIL

SOCIAL:

- → Nombre d'heures de formation par collaborateur
- → Effectif total, répartition F/H et par tranche d'âge
- > Temps théorique de travail
- → Taux d'absentéisme
- → Taux de fréquence des accidents du travail
- → Taux de gravité des accidents du travail

ENVIRONNEMENTAL:

- → Taux de couverture des certifications ISO 14001
 - Production d'électricité
 - > Production d'eau potable
- → Rendement interne des usines de production d'eau
- → Rendement de réseau
- → Part (%) des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable
- → Consommation d'énergie totale
- → Production totale des usines de production hydroélectrique (GWh)
- → Part (%) de la production (GWh) d'électricité renouvelable
- → Rendement production électricité Abidjan
- → Rendement production électricité*
- → Consommation Diesel des véhicules (destinés à l'exploitation) *
- → Consommation Essence/Super des véhicules (destinés à l'exploitation) *
- → Taux de projets en développement et en construction disposant d'une étude d'impact environnemental et social adressant les enjeux de biodiversité
- → Émissions de gaz à effet de serre

SOCIÉTAL:

- → Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique
- → Nombre de clients électricité
- → Nombre de clients eau
- → Taux de conformité microbiologique
- → Temps (Heures) moyen de coupure électricité
- → Ratio de facturation
- → Effectif Clients BT domestiques*
- → Clients branchements privé (Effectif clients eau ménages privés)*
- → Dépense d'actions de soutien/ mécénat et partenariat (€)
- → Volume d'eau vendu via Bornes Fontaines*

*Indicateurs relatifs au prêt vert.

ranove RDD 20**24**



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance extra-financière

